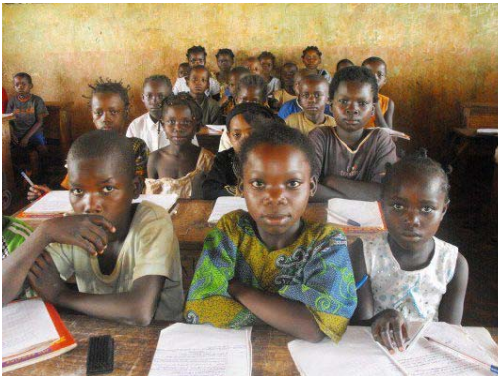




PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
ET
L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNDAF+ 2012 - 2016



PLAN D'ACTION

I. INTRODUCTION

Le Plan Cadre des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix et le Développement de la République Centrafricaine (UNDAF+), signé en mai 2011, est la réponse collective et coordonnée du système des Nations Unies aux priorités nationales exprimées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSRP2).

Il présente une vision cohérente et intégrée de la manière dont le système des Nations Unies appuiera, sur la base de ses avantages comparatifs, les efforts de la République centrafricaine pour relever les innombrables défis auxquels elle fait face, et en particulier les progrès à accomplir vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Il tient également compte de l'intégration de la présence des Nations Unies en RCA depuis le 1^{er} janvier 2010 et de la nécessité d'assurer une meilleure cohérence entre les programmes de relèvement et de développement et, les actions de consolidation de la paix.

Tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'UNDAF 2007-2011 et en particulier de la nécessité i) d'une collaboration et coopération accrue au sein du système des Nations Unies, ii) d'une plus grande cohérence entre les programmes des agences et le cadre stratégique qu'est l'UNDAF et iii) d'un meilleur système de suivi-évaluation, l'équipe de pays a opté pour l'élaboration d'un Plan d'Action de l'UNDAF+.

Le Plan d'Action de l'UNDAF+, mis en œuvre pour la première fois en RCA, marque une étape importante dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies en RCA, sur la voie de l'approche « Delivering as One » ou « Unis dans l'Action ».

En effet, ce plan opérationnel commun à l'ensemble des agences et institutions signataires, résidentes et non résidentes, qui vient compléter l'UNDAF+, décrit la manière dont le système des Nations Unies, en collaboration avec le gouvernement et les partenaires de mise en œuvre, va rendre opérationnel l'UNDAF+ et atteindre les résultats convenus. Il met l'accent sur la complémentarité et le renforcement des synergies au sein du système des Nations Unies et avec les autres partenaires au développement.

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ constitue donc à cet égard un outil essentiel pour la planification et le suivi de l'assistance du système des Nations Unies en permettant à tous les partenaires de s'assurer que les priorités stratégiques définies conjointement dans l'UNDAF + seront rendues opérationnelles dans les programmes et projets des agences, grâce à son cadre de suivi-évaluation intégré.

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ ancre également les interventions des agences et institutions du système des Nations Unies dans les cadres de responsabilité et dans les accords juridiques conclus entre ceux-ci et le gouvernement centrafricain.

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ remplacera les plans d'Action de Programmes de Pays du PAM, PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF et les documents et plans opérationnels des autres agences.

La mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+ nécessite un engagement fort du système des Nations Unies et un leadership déterminant du gouvernement pour une appropriation de son contenu. Les actions clé inscrites dans le Plan d'Action de l'UNDAF viennent compléter et renforcer les efforts du gouvernement et les appuis des autres partenaires au développement en vue de consolider la paix et promouvoir le relèvement et le développement de la République Centrafricaine.

II. PARTENARIATS, VALEURS ET PRINCIPES

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ 2012-2016 est un document opérationnel commun qui vient renforcer les relations de coopération entre le système des Nations Unies et le gouvernement centrafricain en vue de réaliser des progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, du respect des droits de l'homme et des engagements issus des conventions, des conférences et des sommets des Nations Unies auxquels le pays a souscrits.

Le Code de conduite de l'équipe de pays du système des Nations Unies en RCA figurant en annexe 2 définit les principes qui guideront les relations de travail, au sein de l'équipe de pays et entre le système des Nations Unies et ses partenaires, en vue d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du présent Plan d'Action de l'UNDAF+

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ concrétise l'engagement du SNU à travailler de manière cohérente et coordonnée en parfait alignement sur le DSRP II et ses trois axes stratégiques prioritaires qui sont : i) Sécurité et Paix, Gouvernance et Etat de droit, ii) Relance économique et intégration régionale et iii) Capital Humain et Services Sociaux Essentiels.

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ s'appuie sur les leçons apprises de la mise en œuvre des programmes précédents des agences et institutions spécialisées du système des Nations Unies et favorisera le développement de programmes conjoints et la programmation conjointe pour plus d'efficacité et d'impact dans sa mise en œuvre.

Il atteste de l'adhésion des agences du système des Nations Unies aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide notamment en ce qui concerne l'alignement sur les priorités nationales, l'harmonisation et la simplification des procédures et la responsabilité mutuelle ainsi qu'aux principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles. A cet effet, et pour permettre une bonne exécution nationale des programmes et projets découlant du Plan d'Action de l'UNDAF+, l'accent sera mis sur une mise en application rigoureuse, par les agences concernées, de l'approche harmonisée des transferts d'espèces aux partenaires (HACT).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le SNU veillera à coordonner ses actions avec celles des autres partenaires au développement bi-et multilatéraux.

Base des relations

Considérant que le Gouvernement de la République Centrafricaine (dénommé ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) Avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (dénommé ci-après le PNUD) un Accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays, signé par les deux parties le 21 août 1976. Sur la base de l'article premier, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD au Gouvernement est fournie conformément aux résolutions et décisions des organes compétents de gestion du PNUD et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD. La décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » permettant au PNUD de mettre en œuvre, dans leur totalité, les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement. A la lumière de cette décision, le présent Plan d'Action relatif à l'UNDAF+ et le Plan de travail annuel, constituent ensemble le document de projet auquel il est fait référence dans l'Accord de base ;
- b) avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), un Accord de base pour la coopération entre le Gouvernement et l'UNICEF **le 30 décembre 1994** ;
- c) avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), un Accord de siège entre le Gouvernement et l'Office du Haut Commissariat pour les Réfugiés **le 14 août 1986** ;
- d) avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), un Accord de base pour l'assistance fournie par le Programme Alimentaire Mondial signé par le Gouvernement et le PAM **le 2 septembre 2009** ;
- e) avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), la lettre du **17 septembre 1996** de la

Directrice Exécutive de l'UNFPA, base du consentement mutuel entre le Gouvernement et l'UNFPA, aux termes de laquelle l'Accord de base conclu entre le PNUD et le Gouvernement le 21 août 1976 est applicable mutatis mutandis à l'UNFPA ;

f) avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la lettre Réf DD/DG/97/7 du 4 janvier 1979 du Directeur Général de la FAO, base du consentement mutuel entre le Gouvernement et la FAO, aux termes de laquelle l'Accord de base a été conclu entre la FAO et le Gouvernement le **8 mai 1979** pour l'établissement de la Représentation de la FAO à Bangui ;

g) avec le Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la paix en République Centrafricaine (BINUCA) un accord relatif au statut du BINUCA signé par le Gouvernement et le BINUCA le **7 mai 2010** ;

h) avec les autres institutions résidentes et non résidentes les accords signés pour l'établissement de leur représentation en RCA.

Le Plan d'Action relatif à l'UNDAF+ signé par un organisme des Nations Unies est lu, interprété et appliqué conformément à, et dans l'esprit de l'Accord de base conclu entre l'organisme des Nations Unies intéressé et le Gouvernement.

III. MESURES ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Processus de programmation

Le processus de formulation de l'UNDAF+ et du Plan d'Action y relatif a débuté en mai 2010 et a été fortement participatif et inclusif à toutes ses étapes, par des consultations avec toutes les parties prenantes. En accord avec le Gouvernement, l'élaboration de l'UNDAF+2012-2016 s'est basée sur un Bilan Commun de Pays (BCP), finalisé fin 2010, qui a permis de disposer d'une analyse commune et partagée des problèmes de développement de la République Centrafricaine, compte tenu du glissement du chronogramme d'élaboration du DSRP de seconde génération.

Il a été en outre convenu, suite à l'intégration de la présence onusienne en RCA le 1^{er} janvier 2010, de formuler un document de planification unique pour l'ensemble du système des Nations Unies qui intégrerait les questions relatives à la consolidation de la paix et celles relatives au développement en vue d'une plus grande cohérence des actions.

L'atelier de planification stratégique de l'UNDAF+ en octobre 2010 a permis, sur la base des conclusions du Bilan Commun de pays, de la présentation des priorités nationales du DSRP II en cours de finalisation ainsi que des avantages comparatifs du système des Nations Unies d'identifier trois axes prioritaires de coopération auxquels correspondent six effets qui reflètent les changements au niveau de la performance des institutions de la République Centrafricaine et des comportements des populations auxquels le système des Nations Unies entend contribuer.

Axes stratégiques du DSRP2	Axes prioritaires de coopération de l'UNDAF+	Effets de l'UNDAF+
Sécurité, Paix, Gouvernance et Etat de droit	Consolidation de la paix, Renforcement de la Bonne gouvernance de la Sécurité et de l'Etat de droit	Les institutions nationales en charge de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) améliorent la défense, la sécurité et la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.
		Les institutions étatiques, le secteur privé et les OSC appliquent les principes de bonne gouvernance et sont accessibles aux populations de façon équitable.
		Les institutions clés et la société civile, en charge de la promotion de l'Etat de droit et de la protection des droits humains, sont efficaces et accessibles aux populations de façon équitable
Relance économique et intégration régionale	Promotion d'un développement durable et équitable et de l'intégration régionale	Les populations et les autres acteurs publics et privés, exploitent de façon plus rationnelle les ressources naturelles, améliorent la sécurité alimentaire et énergétique
		La RCA tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration et de coopération sous-régionale et régionale
Développement du capital humain et services sociaux essentiels	Investissement dans le capital humain, y compris la lutte contre le VIH et le SIDA	Les populations centrafricaines, et particulièrement les plus vulnérables, participent à la formulation et la mise en œuvre des programmes sociaux, utilisent les services de base, saisissent et valorisent au mieux les opportunités

Le document de l'UNDAF+ a été signé en mai 2011 par le Gouvernement, représenté par le Ministre d'Etat au Plan et à l'Economie, et par les membres de l'équipe de pays, résidents et non résidents.

Sur la base de la matrice de résultats de l'UNDAF+, formulée au niveau stratégique, le PAM, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF, ont élaboré les documents de programmes de pays qui ont été soumis à leurs Conseils d'Administration. L'équipe de pays ayant convenu avec le Gouvernement de rendre opérationnel l'UNDAF+ au travers d'un Plan d'Action de l'UNDAF+, pour plus d'efficacité, d'efficience et d'impact, ce document remplace les Plans d'Action de Programmes Pays (CPAPs) formulés antérieurement de manière séparée par les agences. Le Plan d'Action de l'UNDAF+ guidera également les plans de travail annuels et biennaux des agences et institutions spécialisées.

L'équipe de pays a opté pour le développement d'une matrice de résultats du Plan d'Action de l'UNDAF+ avec des extrants/produits, reflétant les engagements des agences, et les actions clés qui permettront de les atteindre, en adoptant la méthodologie SMART et en vérifiant les liens de cause à effet entre les actions clés et les extrants, et entre les extrants et les effets.

Afin d'harmoniser la formulation de ce Plan d'Action, de refléter le caractère d'assistance technique des actions des Nations Unies, et de faciliter par la suite le suivi et l'évaluation du Plan d'Action, l'équipe pays a adopté 4 grandes catégories d'actions clés qui rendent compte des stratégies de développement des capacités qui seront mises en œuvre dans les différentes composantes pour obtenir les résultats escomptés à savoir :

Catégories d'Actions Clés	Définitions	Appuis possibles
Politiques et stratégies	L'appui aux <i>politiques et stratégies</i> est un processus visant à accroître les capacités des institutions à développer, planifier et organiser leurs systèmes, ressources et connaissances pour le développement de politiques et stratégies qui seront traduites dans des programmes de relèvement ou de développement pour être mises en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Service de conseil au développement des politiques et stratégies • Systèmes de gestion de l'information • Gestion des connaissances • Planification, programmation et mise en œuvre Partenariats pour la mobilisation de ressources
Plaidoyer et sensibilisation	Le <i>plaidoyer et la sensibilisation</i> se définissent comme des actes ou des événements visant à rendre un groupe cible réceptif à une opinion ou à une cause particulière. Ils sont un appel à un changement de comportement, de raisonnement ou de priorité au sein de ce groupe cible afin d'obtenir sa pleine implication.	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisation, y compris Journées mondiales de sensibilisation • Instances de dialogue (fora, table ronde, etc.) • Stratégie de communication Documentation et dissémination de manuels et matériels de plaidoyer
Formation et transfert de connaissances	<p>La <i>formation</i> est l'adoption d'une série de mesures visant à ce qu'un groupe cible acquiert des connaissances et un savoir-faire dans un domaine spécifique.</p> <p>Le <i>transfert de connaissances</i> est l'acte permettant de déplacer une connaissance ou une expérience d'une institution vers une autre ou vers un groupe cible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'outils • Conseil • Gestion des connaissances • Echanges d'expériences Mise en place de dispositifs de formations innovantes
Fourniture de biens et services	La <i>fourniture de biens et services</i> est le processus permettant de rendre disponible (accessible) un ensemble de produits, d'infrastructures ou de prestations à un groupe cible pour qu'il soit en mesure de réaliser ses activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif logistique • Coordination sur le terrain • Appui à la gestion des passations de marché Construction et réhabilitation d'infrastructures

La stratégie de mise en œuvre adoptée par les Nations Unies en RCA comporte trois alternatives : la programmation conjointe, les programmes spécifiques à une Agence en particulier, et les programmes conjoints.

La programmation conjointe est prédominante, mais il convient de souligner qu'une avancée importante a été réalisée en vue de maximiser la cohérence et l'impact des Nations Unies en RCA par l'adoption des six (6) programmes conjoints thématiques suivants :

- 1) La Gouvernance Locale
- 2) La Micro finance Inclusive
- 3) Le Cadre d'Accélération de l'OMD 1 en matière de Sécurité Alimentaire
- 4) Les grappes de croissance accélérée pro-pauvre pour l'agriculture, les mines et les forêts
- 5) Le VIH/SIDA, et,
- 6) La Santé Maternelle et Infantile.

Composantes du Plan d'Action

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ opérationnalise les six (06) effets prioritaires définis dans l'UNDAF+ dans ses trois (3) Axes de Coopération qui sont alignés sur les trois Axes prioritaires du DRSP II. Il comprend trente cinq (35) extraits et deux cents trente (230) actions clés détaillés dans la matrice des résultats en annexe.

AXE DE COOPERATION 1 : CONSOLIDATION DE LA PAIX, RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE DE LA SECURITE ET DE L'ETAT DE DROIT

La contribution des Nations Unies, en étroite coopération avec les institutions nationales et les autres partenaires techniques et financiers, se décline, dans le cadre de ce premier Axe de Coopération, en trois (3) effets principaux comme suit :

- L'Effet 1.1 qui adresse la Réforme du Secteur de la Sécurité, et la Protection des personnes
- L'Effet 1.2 qui adresse la Bonne Gouvernance
- L'Effet 1.3 qui adresse l'Etat de droit

Effet 1.1. de l'UNDAF+: Les institutions nationales en charge de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) améliorent la défense, la sécurité et la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.

Afin de contribuer à la réalisation de cet effet, les Nations Unies ont adopté une stratégie qui comprend deux thématiques principales : la Réforme du Secteur de la Sécurité, y compris le DDR, et, la Sécurité Humaine visant la protection des populations les plus vulnérables, et plus particulièrement les personnes déplacées, les réfugiés, les enfants, et les femmes.

Cette contribution des Nations Unies devrait permettre, à travers la mise en œuvre des actions clés reflétées dans la matrice jointe en annexe, de délivrer (8) extraits spécifiques.

Pour le Secteur de la Sécurité, y compris le DDR, quatre (4) résultats ont été identifiés :

- La stratégie à moyen terme pour la Réforme du Secteur de la Sécurité est opérationnelle. Ceci comprendra les stratégies sectorielles complémentaires (extrait 1.1.1) ;
- La protection des biens et des personnes est intégrée dans le statut et les pratiques des Forces de Défense et de Sécurité. Ceci comprendra les statuts et les pratiques de la Police Municipale (extrait 1.1.2)
- La stratégie nationale de réinsertion et de réintégration des combattant (e)s des groupes politico-militaires signataires de l'Accord de Paix Global (APG) de Libreville est opérationnelle. Ceci comprendra le désarmement et à la démobilisation de toutes les groupes politico militaires signataires de l'APG (extrait 1.1.3)
- Les enfants associés aux différents groupes armés, y compris les groupes d'autodéfense, sont relâchés et reçoivent un appui multisectoriel pour leur réintégration et réhabilitation dans leur famille et leur communauté (extrait 1.1.4)

En matière de Sécurité Humaine, quatre (4) résultats ont été identifiés :

- La participation efficace des structures nationales de coordination et de coopération aux mécanismes régionaux pour le rapatriement et la réintégration des populations déplacées. Ceci comprendra le fonctionnement de la Commission tripartite pour le rapatriement des réfugiés centrafricains se trouvant en exil (extrait 1.1.5).
- Le fonctionnement efficace des structures nationales de gestion et de coordination des activités de protection, y compris la réintégration des Personnes Déplacées à l'Intérieur. Ceci comprendra l'élaboration de textes de lois régissant la protection et l'assistance des personnes déplacées l'élaboration ainsi que la mise en œuvre d'une politique nationale d'enregistrement des naissances (extrait 1.1.6).
- Le renforcement des capacités du Gouvernement et des organisations de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1986 du Conseil de Sécurité. Ceci comprendra la vulgarisation des résolutions ainsi que la mise en œuvre de Procédures Opérationnelles Standards (POS) pour la prise en charge des VBG, incluant des mesures spécifiques pour les enfants. (extrait 1.1.7)
- L'accès à des services de protection pour les enfants, les adolescents et les femmes les plus vulnérables contre les violences, l'exploitation, les abus, la discrimination et la négligence. Ceci comprendra la mise en place d'un système de référence et de prise en charge multisectorielle des victimes de violences, d'exploitation et d'abus ainsi que la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les VBG.(extrait 1.1.8)

Effet 1.2. de l'UNDAF+ : Les institutions étatiques, le secteur privé et les OSC appliquent les principes de bonne gouvernance et sont accessibles aux populations de façon équitable

Afin de contribuer à la réalisation de cet Effet, les Nations Unies ont adopté une stratégie qui adresse deux thématiques principales : (1) la gouvernance dans ses différents aspects ; et, (2) la collecte et l'analyse des données pour informer la prise de décision.

La contribution des Nations Unies devrait permettre, à travers la mise en œuvre des actions clés reflétées dans la matrice jointe en annexe, de délivrer (6) extraits spécifiques comme suit :

En matière de Gouvernance Locale :

- Les autorités étatiques et leurs partenaires sont aptes à formuler et à mettre en œuvre une politique et une stratégie de décentralisation et de développement local, y compris un schéma directeur pour la déconcentration, et la mise en place d'un Fond d'Investissement pour le Développement Local. Cet extrait fera l'objet d'un programme conjoint (extrait 1.2.1).

En matière de Gouvernance Démocratique :

- L'Administration électorale de la RCA est définie de manière inclusive et participative et est opérationnelle de manière durable. Ceci comprendra, l'appui à la Réforme du Code Electoral (extrait 1.2.2).

En matière de Gouvernance Sociale :

- Les institutions étatiques les organisations de la société civile et les communautés disposent des capacités nécessaires pour mettre en place un cadre favorable au renforcement du Dialogue Social et de l'Administration du travail. Ceci comprendra l'adoption et l'application des normes internationales par l'Administration du travail (extrait 1.2.3).

En matière de Gouvernance des Crises Humanitaires et Désastres Naturels :

- Les institutions nationales, régionales et locales et les organisations de la société civile participent à la prévention et à la gestion des crises humanitaires et des catastrophes naturelles, dans le respect de l'égalité de genre et des droits humains. Ceci comprendra l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de contingence et de réponse aux catastrophes et aux épidémies ainsi que la collecte et la diffusion de données en situation d'urgence (extrait 1.2.6).

Pour la collecte et l'analyse des données en vue d'informer les prises de décision, deux (2) extraits ont été identifiés :

- Les questions de population sont intégrées de manière effective dans les politiques, plans et programmes de développement est effective. Ceci comprendra le suivi et l'évaluation de la politique nationale de population et la prise en compte des questions de population à travers la revue des programmes nationaux (extrait 1.2.4).
- Le système national d'information statistique permet la disponibilité de données actualisées désagrégées par âge, et par sexe et des informations fiables, pour la prise de décisions, la planification, le suivi- évaluation. Ceci comprendra la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique ainsi que la réalisation des bilans du DSRPII (extrait 1.2.5).

Effet 1.3 de l'UNDAF+ : Les institutions clés et la société civile en charge de la promotion de l'état de droit et de la protection des droits humain sont efficaces et accessibles aux populations de façon équitable

Afin de contribuer à la réalisation de cet effet, les Nations Unies ont adopté une stratégie qui adresse trois thématiques principales : (1) la performance du système judiciaire et de la chaîne pénale; (2) la performance de l'Administration pénale ; et (3) l'accès aux services de la Justice.

La contribution des Nations Unies devrait permettre, à travers la mise en œuvre des actions clés reflétées dans la matrice jointe en annexe, de délivrer (4) extraits spécifiques comme suit :

- Le renforcement du système judiciaire afin de garantir les droits des personnes en particulier des femmes et des enfants de manière efficace et indépendante dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham Pende, la Nana Grebizi, la Kémo et, à Bangui. Ceci comprendra la modernisation et la diffusion du droit, le développement de la Jurisprudence, l'amélioration de la quantité et de la qualité des décisions de justice, la réduction de la détention préventive et le développement des peines alternatives, et le renforcement du système de protection des enfants en conflit avec la loi (extrait 1.3.1).
- Le renforcement de l'Administration pénitentiaire afin de permettre l'amélioration des conditions de détention et la réinsertion des personnes incarcérées y compris les mineurs. Ceci comprendra l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des prisons, et l'humanisation des conditions de détention (extrait 1.3.2).
- Les populations mieux informées de leurs droits sont en mesure d'exiger leur respect et leur protection auprès des institutions nationales. Ceci comprendra la mise en place d'un système étatique durable d'aide légale, l'assistance juridique et judiciaire des plus vulnérables, et, la sensibilisation en vue de diminuer le nombre de femmes et d'enfants accusés de Pratiques de Charlatanisme et de Sorcellerie (extrait 1.3.3).
- La mise en œuvre des réformes institutionnelles relatives à la promotion de l'équité de genre et au renforcement des capacités de la femme et de l'homme. Ceci comprendra l'application de la CEDEF et le plaidoyer pour l'élaboration des nouveaux textes de lois relatifs à la promotion de l'équité de genre (extrait 1.3.4).

AXE DE COOPERATION 2 : PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUITABLE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

La contribution des Nations Unies, en étroite coopération avec les institutions nationales et les autres partenaires techniques et financiers, se décline, dans le cadre de ce deuxième Axe de Coopération, en deux (2) effets principaux comme suit :

- L'Effet 2.1 qui adresse l'amélioration de la Sécurité Alimentaire, la gestion durable des Ressources Naturelles, la prévention et l'adaptation aux effets des Changements Climatiques, et, le développement des énergies renouvelables
- L'Effet 1.2 qui adresse l'intégration sous-régionale et régionale de la RCA

Effet 2.1. de l'UNDAF+ : Les populations et les autres acteurs publics et privés, exploitent de façon plus rationnelle les ressources naturelles, améliorent la sécurité alimentaire et énergétique

Afin de contribuer à la réalisation de cet effet, les Nations Unies ont adopté une stratégie qui adresse quatre (4) thématiques principales : (1) la Sécurité Alimentaire et l'Agriculture ; (2) la croissance économique accélérée pro-pauvre ; (3) l'entrepreneuriat féminin et la création d'emplois ; et, (4) la gestion durables des ressources naturelles, y compris les énergies renouvelables, et les changements climatiques.

La contribution des Nations Unies devrait permettre, à travers la mise en œuvre des actions clés reflétées dans la matrice jointe en annexe, de délivrer (6) extraits spécifiques comme suit :

En matière de Sécurité Alimentaire et de développement de l'Agriculture, trois (3) extraits ont été identifiés :

- Les institutions étatiques et leurs partenaires sont aptes à rendre opérationnel le Cadre d'accélération de l'OMD1 dans le domaine de la sécurité alimentaire. Ceci comprendra l'appropriation du Cadre d'accélération des OMD par les acteurs nationaux, la réalisation d'études et la diffusion d'informations stratégiques sur la sécurité alimentaire (extrait 2.1.1).
- Les institutions étatiques et les communautés disposent des compétences et des capacités nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée pro-pauvre dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des forêts. Ceci comprendra la constitution et le fonctionnement des grappes de croissance dans les secteurs prioritaires de la RCA, l'utilisation de l'approche filière et le développement de partenariats internationaux (extrait 2.1.2).
- Un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) issu du PDDAA et les stratégies, et mécanismes de mobilisation de ressources y relatifs, est mis en œuvre. Ceci comprendra l'intensification et la diversification de la production agricole, la protection des végétaux, la promotion de la commercialisation des produits agricoles, et la restauration des activités agro-pastorales dans les zones post-conflit (extrait 2.1.3).

En matière de croissance économique accélérée pro-pauvre en milieu rural, deux (2) extraits ont été identifiés :

- Les établissements de Micro finance offrent des services financiers de manière professionnelle et pérenne en favorisant une plus grande inclusion financière particulièrement des femmes et des jeunes et une couverture géographique étendue en milieu rural, dans un environnement légal et réglementaire assurant la protection des bénéficiaires (extrait 2.1.4).
- Les institutions étatiques et le secteur privé sont mieux outillés pour poursuivre les réformes favorables à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois. Ceci comprendra le développement du marché du travail à travers des programmes de promotion de l'entrepreneuriat et de l'application des normes HIMO dans les entreprises (extrait 2.1.5).

Pour la gestion durable des ressources naturelles et le changement climatique :

- Les Institutions étatiques, le secteur privé et les communautés sont en mesure de formuler et de mettre en œuvre une politique environnementale prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques et l'utilisation des énergies renouvelables. Ceci comprendra la mise en œuvre de stratégies de développement durables dans les zones pilotes de la Lobaye, l'Ouham et le Mbomou (extrait 2.1.6)

Effet 2.2. de l'UNDAF+ : La RCA tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration et de coopération sous-régionale et régionale

Afin de contribuer à la réalisation de cet Effet, les Nations Unies ont adopté une stratégie qui adresse principalement les capacités de négociation et de participation de la RCA dans les organisations et institutions sous-régionales et régionales, par la réalisation de deux (2) extrants spécifiques :

- Le renforcement des capacités du gouvernement en matière de négociation ainsi que sa participation dans les organisations et programmes régionaux et sous-régionaux. Ceci comprendra les normes et systèmes de contrôle de la qualité des produits alimentaires et les échanges commerciaux, les dispositifs de contrôle et de traçabilité du bois, l'internalisation des directives sous-régionales sur le droit à une alimentation adéquate pour les communautés de base, la collaboration des organismes nationaux de normalisation, d'inspection et de contrôle de la qualité des produits manufacturiers d'exportation, et la restructuration et mise à niveau des entreprises et associations d'entreprises du secteur formel et informel (2.2.1.)
- La participation active de la République Centrafricaine, adhérant au PDDAA, aux programmes régionaux (PRSA) et sous-régionaux (PAC) de développement agricole, forestier et de sécurité alimentaire. Ceci comprendra le développement d'outils pour la gestion durable de la faune sauvage, des services phytosanitaires, d'un programme d'action de gestion durable de la pêche dans la Bassin du Congo, et le développement de la gestion durable des produits forestiers non ligneux (extrait 2.2.2)

AXE DE COOPERATION 3 : INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN, Y COMPRIS LA LUTTE CONTRE LE VIH ET LE SIDA

La contribution des Nations Unies, en étroite coopération avec les institutions nationales et les autres partenaires techniques et financiers, se décline, dans le cadre de ce troisième Axe de Coopération, en un (1) Effet 3, qui adresse la formulation et la mise en œuvre des programmes sociaux de base.

Afin de contribuer à la réalisation de cet Effet, les Nations Unies ont adopté une stratégie qui adresse les thématiques suivantes : (1) Le VIH/SIDA ; (2) la Santé Maternelle et Infantile ; (3) L'accès à l'eau potable et à l'hygiène ; (4) l'Education et l'Alphabétisation, (5) la Protection Sociale. Cette contribution est ventilée sur 10 extrants spécifiques détaillés dans la matrice en annexe.

Le VIH/SIDA et la Santé Maternelle et Infantile feront l'objet d'un programme conjoint propre à chaque thématique. Il convient de noter que ces deux thèmes sont répartis sur plusieurs extrants différents, et sont donc présentés ensemble ci-dessous.

Effet 3 de l'UNDAF+ : Les populations centrafricaines, et particulièrement les plus vulnérables, participent à la formulation et la mise en œuvre des programmes sociaux, utilisent les services de base, saisissent et valorisent au mieux les opportunités

Pour le VIH/SIDA et la Santé Maternelle et Infantile, six (6) extrants ont été identifiés :

- Les institutions étatiques et leurs partenaires rendent opérationnel le Cadre d'accélération des OMD 4,5 et 6 dans les domaines de la Santé Maternelle et Infantile, et du VIH/SIDA. Ceci comprendra l'appui au Comité National du Cadre d'Accélération des OMD 4, 5 et 6, le renforcement de la capacité opérationnelle du MSPPLS dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, programmes, stratégies et directives en santé de la reproduction, VIH/SIDA, nutrition, lutte contre les fistules obstétricales et surveillance des décès maternels, ainsi que la prévention du VIH/SIDA chez les jeunes des secteurs éducatif et informel (extrait 3.1).
- Les institutions nationales et leurs partenaires mettent en œuvre le Cadre Stratégique National de lutte contre le SIDA 2011-2015 et le Programme National de la Santé de la Reproduction. Ceci comprendra l'élaboration et la mise en œuvre du programme national de la Santé de la Reproduction

(SR), de la Prévention de la Transmission Parents Enfant (PTPE) et de la Prise en Charge (PEC), l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement sanitaire des préfectures, le renforcement du dispositif minimum d'urgence (DMU) des Formations Sanitaires (FOSA) et des ONG et la mise en place du Paquet Minimum d'Action (PMA) complet de Santé de la Reproduction, de prévention du VIH/SIDA, la Prise en charge et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les FOSA. Ceci comprendra également la mobilisation des partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans sectoriels et préfectoraux et des différents outils pour une réponse effective multisectorielle au VIH (extrait 3.2).

- La disponibilité, l'accès et l'utilisation des services intégrés de qualité en matière de Santé de la Reproduction, de lutte contre les IST, le VIH, le SIDA, la tuberculose, le paludisme et la survie de l'enfant sont accrus. Ceci comprendra la diffusion des normes et protocole en matière de santé de la reproduction, la sensibilisation sur l'utilisation des services de santé, le renforcement du système national d'information sanitaire et de la planification familiale, l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (extrait 3.3).
- Les structures en charge de la santé, de l'éducation et de la jeunesse fournissent des informations sur la prévention des IST, du VIH et SIDA et sur la santé de la reproduction. Ceci comprendra des actions de sensibilisation et d'éducation sur le VIH dans le milieu scolaire ainsi que l'appui et l'encadrement de la jeunesse à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique de la Jeunesse. (extrait 3.4).
- Les structures étatiques et les Organisations à Assise communautaire (OAC) planifient et mettent en œuvre des programmes communautaires dans les domaines de la santé, du VIH/SIDA de l'Education et de l'Eau et Assainissement et de promotion des pratiques familiales essentielles (PFE). Ceci comprendra le renforcement des services à base communautaire par l'élaboration et la vulgarisation d'un cadre d'orientation et le plaidoyer pour la représentativité des femmes et des jeunes dans les organismes communautaires (extrait 3.5).
- Les structures nationales et leurs partenaires rendent disponibles les médicaments essentiels, y compris les produits contraceptifs, les ARV et les médicaments contre la tuberculose et le paludisme. Ceci comprendra l'élaboration d'un plan stratégique national de sécurisation des produits et la mobilisation des ressources pour le financement de la sécurisation des produits de la santé de la reproduction et du VIH/SIDA (extrait 3.6).

En matière d'accès à l'eau potable et à l'hygiène

- Les populations des préfectures à faible couverture en eau potable et en infrastructures d'hygiène ont un meilleur accès à l'eau potable et adoptent les bonnes pratiques d'hygiène. Ceci comprendra l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et des stratégies en matière d'eau et d'assainissement (extrait 3.7).

En matière d'Education et d'Alphabétisation, deux (2) extraits ont été identifiés :

- Les enfants d'âge scolaire, particulièrement les filles et les plus vulnérables achèvent une éducation de base de qualité. Ceci comprendra le renforcement des moyens dédiés à l'éducation en mettant l'accent sur l'éducation des jeunes filles, le soutien à la politique d'alimentation scolaire ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de la politique de développement de la petite enfance (extrait 3.8).
- Les Organisations à Assise communautaire (OAC) et les structures d'alphabétisation disposent de moyens pour mettre en œuvre un programme d'éducation Non Formelle en faveur des jeunes non scolarisés et déscolarisés et des adultes, en particulier les femmes. Ceci comprendra l'accompagnement de la mise en œuvre du programme « LIFE », le renforcement des programmes de formation professionnelle pour les filles et le développement d'un cadre stratégique pour la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Alphabétisation des femmes et des jeunes (extrait 3.9).

En matière de Protection Sociale :

- Une stratégie de protection sociale est élaborée et mise en œuvre pour favoriser l'accès des plus vulnérables aux composantes du socle de protection sociale. Ceci comprendra le développement d'un programme de transfert sociaux pour les vulnérables, l'élaboration d'une stratégie de protection sociale et la réalisation d'études sur le cadre législatif de la protection sociale (extrait 3.10).

Stratégies de partenariat et de gestion des programmes

Le DSRP2 est le cadre de référence pour le partenariat dans le cadre de l'UNDAF+ et de son Plan d'action.

La mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+ s'effectuera en partenariat avec les structures étatiques, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, le secteur privé, et la société civile impliqués dans les différentes thématiques.

A cet effet, des plans de travail annuels individuels seront signés par le Représentant de chaque organisme des Nations Unies avec ses partenaires de mise en œuvre.

Dans le cas de programmes conjoints des plans de travaux communs pourront être signés avec le ou les partenaire (s) d'exécution.

Dans le cas de la programmation conjointe, les organismes des Nations Unies coordonneront leurs interventions avant la signature, par le Représentant de chaque organisme, des plans de travail annuels avec ses partenaires de mise en œuvre.

Les synergies et complémentarités avec les interventions des partenaires techniques et financiers bi- et multilatéraux seront recherchées et exploitées.

V. GESTION DES PROGRAMMES ET ACCORDS DE RESPONSABILISATION

Coordination générale

Le programme sera exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère du Plan et de l'Économie. Les autorités gouvernementales de coordination sectorielles en charge des programmes spécifiques des organismes des Nations Unies sont mentionnées dans la matrice de résultats à l'annexe 1.

Les Ministères, les ONG, les Organisation intergouvernementales, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques.

Le Plan d'Action de l'UNDAF+ sera mis en œuvre par le biais des plans annuels de travail qui exposent les résultats concrets à obtenir et font office d'accords entre les organismes du système des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution sur l'utilisation des ressources.

Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires utiliseront le minimum de documents nécessaires, c'est-à-dire, le Plan d'action de l'UNDAF+ signé et les plans de travail annuels signés pour la mise en œuvre des activités programmatiques. Néanmoins, lorsque nécessaire et approprié, des documents de projets peuvent être élaborés à partir des éléments pertinents du Plan d'action de l'UNDAF+ et des plans annuels de travail.

Un Comité de pilotage co-présidé par le Ministre d'État au Plan et à l'Économie. et le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur Résident, comprenant les Ministres sectoriels en charge de la mise en œuvre des différentes composantes du Plan d'Action, ainsi que les membres de l'équipe de pays, sera chargé : i) de définir les orientations stratégiques, ii) de formuler des recommandations concernant la mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+ et iii) de suggérer, le cas échéant, les changements éventuels au niveau des ressources dans le cadre d'une révision partielle des dispositions du Plan d'Action de l'UNDAF+.

Coordination entre les agences du système des Nations Unies

Le système des Nations Unies coordonnera ses interventions et opérations au travers de mécanismes internes de coordination comprenant :

- l'Équipe de pays qui donnera les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+ ;
- Le Groupe des Opérations du Système des Nations Unies (GOSNU) qui veillera à la cohérence et l'efficacité des opérations du Système des Nations Unies en RCA et favorisera l'harmonisation de leurs procédures et le développement de services communs ;
- L'Équipe de gestion du programme « Programme Management Team » (PMT) qui s'assurera de la conformité des plans de travaux annuels des agences avec le Plan d'Action de l'UNDAF+ et de leur mise en œuvre ;
- Six groupes de suivi des effets qui seront chargés d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action et veilleront à l'atteinte des résultats dans leurs thématiques respectives. Ces groupes pourront, en tant que de besoin, se structurer en sous-groupes de travail pour plus d'efficacité ;
- Des groupes thématiques transversaux (Genre et Développement, VIH/SIDA, jeunes) ;
- Le Groupe inter-agences de suivi évaluation chargé d'apporter un appui technique aux Groupes de suivi des effets ;
- Le Groupe de travail Communication (COMSNU) qui mettra en œuvre une stratégie conjointe de communication.

Gestion des programmes conjoints

Pour chaque programme conjoint identifié, une agence Leader sera désignée, sur la base de son avantage comparatif, et un document de programme conjoint sera élaboré et signé conjointement par tous les participants.

Des mémorandums d'entente, signés entre toutes les agences participantes, définiront les mécanismes de planification, de mise en œuvre, et de suivi et évaluation des programmes conjoints ainsi que les mécanismes de gestion (groupée, parallèle, ou canalisée).

Transferts d'espèces

Le PAM, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF s'engagent à appliquer l'approche harmonisée pour les remises d'espèces aux partenaires d'exécution (HACT) et à coordonner leurs activités de contrôle et d'assurance.

A ce titre, toutes les espèces transférées aux partenaires d'exécution sont versées sur la base des plans annuels de travail convenus entre les partenaires d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les espèces transférées pour la mise en œuvre des activités prévues dans les plans de travail annuels peuvent être versées par les organismes des Nations Unies au travers des modalités suivantes :

- I. Espèces transférées directement aux partenaires d'exécution:
 - a. avant le début des activités (transfert direct d'espèces), ou
 - b. après l'achèvement des activités (remboursement);
- II. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tierces parties au titre des obligations des partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le responsable désigné du partenaire d'exécution.
- III. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux parties tierces au titre des obligations des organismes des Nations Unies pour appuyer les activités convenues avec les partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses, préalablement autorisées, est demandé et effectué tous les trimestres ou après l'achèvement des activités.

Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par les partenaires d'exécution lorsque le montant de celles-ci excède celui autorisé.

Après l'achèvement de toute activité, le solde des fonds est remboursé ou affecté à d'autres programmes en vertu d'un accord mutuel entre le partenaire d'exécution et l'organisme des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements, ainsi que la dimension et la fréquence des activités d'assurance de l'efficacité des fonds versés peuvent varier en fonction des conclusions tirées des examens des capacités de gestion des finances publiques (macro évaluation) s'il s'agit d'un partenaire d'exécution gouvernemental, ainsi que de l'évaluation des capacités de gestion financière des partenaires d'exécution (micro évaluation), si ces derniers sont extérieurs au système des Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle participera le partenaire d'exécution. Ce dernier peut aussi participer à la sélection du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements, ainsi que la dimension et la fréquence des activités d'assurance de l'efficacité des fonds versés sont susceptibles d'être révisés au cours de l'exécution du programme, sur la base des conclusions du suivi des programmes, du suivi et des rapports financiers, ainsi que des audits.

Responsabilités en matière de gestion des ressources

Le Directeur ou Représentant de chaque organisme des Nations Unies rend compte au Chef du Secrétariat ou à l'organe directeur de l'organisme dont il relève, des ressources reçues par sa propre organisation et conformément à la réglementation et aux règles financières pertinentes de cet organisme.

Le Directeur ou Représentant de chaque organisme des Nations Unies rend compte au Chef du Secrétariat ou à l'organe directeur de l'organisme dont il relève, des ressources reçues de sa propre organisation. Ces ressources sont soumises à des procédures d'audit externes et internes définies par sa propre organisation.

Chaque organisme des Nations Unies est soumis, à titre individuel, aux procédures d'audit externe et interne définies par les réglementations, règles et procédures financières de son organisation.

Dans le cadre de l'approche harmonisée des remises d'espèces aux partenaires (HACT), les agences sont soumises aux procédures standards relevant de cette approche.

VI. RESSOURCES ET STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Ressources

Effets UNDAF+	Ressources			
	Core/ Régulières	Non core/ Extrabudgétaires	A mobiliser	Total
1.1. RSS, Consolidation de la paix, Protection	4.830	2.645	41.655	49.130
1.2. Gouvernance	9.295	310	11.550	21.155
1.3. Etat de droit	4.867	965	10.580	16.412
2.1. Ressources naturelles, Sécurité alimentaire et énergétique	11.040	790	22.330	34.160
2.2. Intégration régionale	3.593	1.100	14.017	18.710
3. Services sociaux	17.966	18.409	78.396	114.771
Total	51.591	37. 136	165.611	254.338

En milliers de dollars US

Le montant total des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+ s'élève à 254, 338 millions de dollars des Etats Unis dont 165,611millions seront à mobiliser auprès des partenaires.

La répartition détaillée de ces ressources par effet et par agence est indiquée dans les tableaux en annexe 1.

Les montants indiqués sont des estimations étant entendu que les montants réels dépendront de la disponibilité des ressources des organismes du système des Nations Unies ainsi que des contributions des partenaires financiers.

Les ressources régulières et extrabudgétaires indiquées dans le tableau des ressources ci-dessus n'incluent pas les ressources résultant d'appels de fonds en raison d'une situation d'urgence.

Types d'appuis

Les organismes des Nations Unies fourniront un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan d'Action de l'UNDAF+, lequel peut recouvrir l'appui technique, l'assistance en espèces, l'approvisionnement, la provision de fournitures, de produits de base et de matériel, les services d'achats, le transport, les fonds pour le plaidoyer, la recherche et les études, les services de consultation, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes, les activités de formation et l'appui en personnel.

L'appui des organismes des Nations Unies peut être fourni en partie par des organisations non gouvernementales et de la société civile dans le cadre des plans de travail annuels et des descriptifs de projets prévus individuellement.

Un appui complémentaire pourra être fourni sous la forme d'accès au système global d'informations géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment le fichier des consultants et des fournisseurs de services liés au développement, et l'accès à l'appui fourni par les organismes spécialisés, les Fonds et Programmes des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies recruteront le personnel et les consultants qui seront chargés de l'élaboration des programmes, de l'appui aux programmes, de l'assistance technique, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des conclusions des revues annuelles et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont affectés par année civile et comme prévu par le Plan d'Action de l'UNDAF+. Les budgets sont examinés et exposés dans les détails dans les plans de travail annuels et les descriptifs de projets. Par consentement mutuel entre le Gouvernement et les organismes des Nations Unies, les fonds des donateurs du système des Nations Unies n'étant pas affectés à des activités en particulier peuvent être réaffectés à d'autres activités programmatiques aussi utiles.

Utilisation de l'approche harmonisée des transferts d'espèces (HACT)

S'agissant des transferts directs d'espèces ou des remboursements, les organismes des Nations Unies notifient aux partenaires d'exécution le montant qui leur est accordé, et décaissent les fonds aux partenaires d'exécution sous 30 jours maximum.

S'agissant des versements effectués directement aux fournisseurs ou aux tierces parties au titre des obligations imposées par les partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le partenaire d'exécution responsable désigné ; ou aux fournisseurs ou tierces parties au titre des obligations imposées par les organismes du système des Nations Unies pour appuyer les activités convenues avec les partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies effectuent les versements sous 30 jours maximum.

Les organismes des Nations Unies n'ont pas de responsabilité directe lorsque des accords contractuels sont conclus entre le partenaire d'exécution et une tierce partie.

Lorsque les organismes des Nations Unies fournissent des espèces au même partenaire d'exécution, le suivi des programmes, le suivi financier et les audits seront entrepris conjointement ou en coordination avec les organismes concernés.

Mobilisation de ressources

Les agences du système des Nations Unies s'engagent à fournir tous les efforts de plaidoyer nécessaires, aux côtés du gouvernement centrafricain, en vue de susciter l'intérêt des donateurs et de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+.

Une stratégie conjointe de mobilisation de ressources sera élaborée et mise en œuvre, sous le leadership du Coordonnateur Résident, pour tout ou partie des composantes du Plan d'Action accusant un déficit de financement.

Dans le cas de fonds fiduciaires multi-donateurs, les arrangements spécifiques de coordination, de gestion et de suivi évaluation seront spécifiés dans les documents les établissant.

Les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action comprendront du personnel international disposant d'une grande expertise dans son domaine de travail et du personnel recruté localement, au sein de chaque agence du système des Nations Unies.

VII. COMMUNICATION

Une stratégie conjointe de communication a été élaborée afin i) d'accroître le niveau de connaissance et de conscience de l'engagement du système des Nations Unies en RCA développée autour du Plan d'Action de l'UNDAF+, ii) de soutenir le plaidoyer qui sera effectué autour des thèmes prioritaires de l'UNDAF+ et iii) de mieux rendre compte des résultats obtenus collectivement et conjointement.

Cette stratégie de communication se décline en 3 axes stratégiques qui visent :

- à dynamiser les mécanismes institutionnels de coordination en faisant d'eux des sources d'information favorables à la mise en œuvre d'une communication conjointe du SNU en RCA ;
- à affirmer et faire partager le positionnement du SNU en tant qu'une équipe unie et diversifiée engagée aux côtés de la République Centrafricaine dans l'atteinte des priorités nationales de développement ;
- à promouvoir les activités du SNU et les résultats atteints dans le cadre de l'UNDAF+ en suscitant l'adhésion, l'appropriation et la participation des partenaires/bénéficiaires.

Des stratégies de communication spécifiques, en appui aux différentes composantes du Plan d'Action, seront développées notamment en ce qui concerne la communication sociale pour la prise de conscience et pour le changement de comportement.

VIII. SUIVI ET EVALUATION

Un Plan de Suivi et Evaluation de l'UNDAF+ a été élaboré. Il détaille et clarifie les différents éléments du système de suivi et d'évaluation et les séquences qui seront observées tout au long du cycle de mise en œuvre.

L'objectif du système de suivi et d'évaluation est de fournir de l'information utile en quantité et en qualité sur les résultats de l'UNDAF+. Il est également mis en cohérence avec le système de suivi et d'évaluation du DSRP II. Les informations qu'il produira alimenteront notamment les exercices de revues semestrielles et annuelles du DSRP II.

Les besoins d'information dans le cadre de l'UNDAF+ sont répartis en deux grandes catégories :

- i) Les données et informations relatives à la performance des Agences et de leurs partenaires d'exécution dans la mise en œuvre des actions clés pour lesquelles ils se sont engagés et qui doivent contribuer à l'atteinte des extrants correspondant à chacun des 6 effets de l'UNDAF+ ;
- ii) Les données sur le développement (socio-économique, politique, humain, etc.) du pays, notamment dans les domaines où interviennent plus particulièrement le SNU.

Le processus à partir duquel ces différents niveaux d'information pourront être renseignés s'articule autour des activités suivantes :

- i) Les missions de suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain : des missions conjointes (Agences SNU et gouvernement ou inter agences) seront organisées autant que de besoin pour suivre et apprécier la mise en œuvre de certains programmes conjoints (ou projets ou activités) sur le terrain ;
- ii) Les réunions des groupes de suivi des effets de l'UNDAF+ : elles ont pour objectif de planifier, faire le bilan des 6 premiers mois de l'année, et préparer la revue annuelle de l'UNDAF+ en fin d'année.
- iii) Les évaluations thématiques, études, recherches ou enquêtes menées sur des thèmes spécifiques ou transversaux au cours du cycle à l'initiative des Agences du SNU en RCA et des partenaires : elles alimentent de façon régulière la réflexion sur le degré d'atteinte des effets attendus et les obstacles à surmonter pour y parvenir. Les enquêtes de type MICS et Profil de Pauvreté seront conduites deux fois durant le cycle de l'UNDAF+ pour fournir les évidences nécessaires à l'appréciation de la contribution de l'UNDAF+ à l'amélioration des conditions de vie des populations. Un calendrier intégré de suivi évaluation figure en annexe du plan de suivi évaluation.
- iv) Les revues annuelles conjointes de l'UNDAF+ : chaque fin d'année, une revue cumulative est effectuée de manière conjointe par l'Equipe de pays et le Gouvernement, co-présidents du Comité de pilotage, et l'ensemble des parties prenantes. L'analyse des informations relatives au progrès dans la mise en œuvre du plan d'action commun le conduit, lors de ces revues, à formuler des recommandations stratégiques. Les rapports annuels de progrès de l'UNDAF+, sont validés lors de ces revues. Le suivi des recommandations est assuré par le PMT, avec l'appui du Groupe inter agence de Suivi évaluation.
- v) L'évaluation finale de l'UNDAF+ : organisée fin 2014-début 2015, elle appréciera la contribution du SNU dans l'atteinte des effets attendus de l'UNDAF+. Elle portera sur les résultats globaux du cycle de programmation de l'UNDAF+ sous l'angle des différents critères et standards internationaux de l'évaluation. Elle a également pour mission de tirer les leçons de la mise en œuvre de l'UNDAF+ en vue de la préparation du prochain plan cadre de coopération.

Ces différentes séquences seront en cohérence avec le processus national de suivi et évaluation du DSRP II et contribueront notamment à la préparation de ses revues semestrielles et annuelles, ainsi qu'à son évaluation finale.

Le format des rapports annuels de progrès de l'UNDAF+ et de tout autre rapport sur la mise en œuvre de l'UNDAF+ est tiré des recommandations techniques contenues dans le guide « *Format opérationnel standard et Principes directeurs pour l'établissement des rapports relatifs à l'UNDAF* », UNDG, janvier 2010. Les canevas des rapports de suivi des effets et des rapports annuels de progrès de l'UNDAF+ sont annexés au plan de suivi et d'évaluation.

La coordination des activités de suivi et d'évaluation sera recherchée de façon continue entre les différents acteurs du système (les groupes de suivi des effets, les groupes thématiques transversaux, le groupe inter-agence de suivi et évaluation, le groupe inter agence de communication, etc.). Ceux-ci associeront les structures nationales concernées et s'appuieront sur les dispositifs nationaux existant dans le cadre du suivi et l'évaluation du DSRP II. Une description des responsabilités des acteurs clés du système est contenue dans le plan de suivi évaluation de l'UNDAF+.

Les travaux des différents groupes et la diffusion des informations s'appuieront principalement sur les outils suivant :

- i) La matrice de résultats du Plan d'Action dans laquelle, pour chaque niveau de résultat (effet, extrant et action clé), des indicateurs de mesure auxquels sont associés des valeurs de référence, des cibles et des moyens de vérification ;
- ii) Un calendrier intégré de suivi et évaluation (annexé au plan de suivi évaluation) décrivant les activités communément menées dans ce domaine par le SNU et celles initiées par les partenaires nationaux ;
- iii) Un système d'information intégré qui centralisera l'ensemble des données et permettra d'alimenter les différents maillons du processus du suivi évaluation tout au long du cycle.

Activités d'assurance pour les transferts d'espèces

Les partenaires d'exécution conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies pour suivre l'ensemble des activités financièrement soutenues, et faciliteront l'accès aux données financières pertinentes et au personnel chargé de la gestion des espèces versées par les organismes des Nations Unies.

A cette fin, les partenaires d'exécution approuvent ce qui suit :

- i. Des examens périodiques sur place et des contrôles ponctuels des données financières seront effectués par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants,
- ii. Un suivi programmatique des activités sera effectué, à la lumière des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
- iii. Des audits spéciaux ou programmés seront réalisés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec les autres organismes du système (s'ils le souhaitent et en consultation avec le Ministère chargé de la coordination concerné) mettra en place un plan annuel d'audits, en accordant la priorité aux audits des partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et aux partenaires dont les capacités de gestion financière doivent être renforcées.

Les audits seront commandités par les organismes des Nations Unies et seront réalisés par des cabinets d'audit du secteur privé.

Les évaluations et audits des partenaires non gouvernementaux seront réalisés conformément aux politiques et aux procédures des organismes des Nations Unies.

IX. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement s'engage à contribuer à la mise en œuvre du présent Plan d'Action et honorera ses engagements conformément aux accords de base signés avec les organismes du système des Nations Unies.

Le Gouvernement s'engage à organiser conjointement avec le système des Nations Unies un examen périodique de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+ afin de s'assurer de la pertinence de celui-ci au regard des priorités nationales de développement. Le Gouvernement organisera le cas échéant, une coordination thématique ou sectorielle et facilitera la participation des donateurs, des ONG, de la société civile et des autres partenaires au développement.

Le Gouvernement fournira tout le personnel, les locaux, les fournitures, l'aide technique et les fonds et le soutien récurrent et non récurrent nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'UNDAF+, sauf s'ils sont fournis par les organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des organismes bilatéraux, ou des organisations non gouvernementales.

Le Gouvernement conjuguera ses efforts avec ceux des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds qui permettront de satisfaire aux besoins prévus dans le Plan d'Action de l'UNDAF+, et coopérera avec ces organismes pour :

- encourager les gouvernements donateurs potentiels à accorder aux organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ;
- avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès du secteur privé à l'échelle internationale et en République Centrafricaine;
- et permettre aux individus, entreprises et fondations d'apporter leurs contributions en République Centrafricaine pour appuyer le présent programme pour lequel le donateur bénéficie d'exonérations fiscales, dans les limites de ce qui est accordé par la loi applicable.

Conformément aux accords de base, le Gouvernement sera responsable du dédouanement, de la réception, du stockage, de la distribution et de la gestion comptable des fournitures et équipements que les organismes des Nations Unies mettent à sa disposition, et qui seront exempts de taxes, de frais, de droits de passage ou de douane aux termes de ce Plan d'Action.

Le Gouvernement s'engage à garantir la bonne utilisation des ressources financières mises à la disposition des structures gouvernementales.

L'assistance en espèces pour les voyages, les rémunérations, les honoraires et autres frais de la contrepartie nationale est établie proportionnellement au taux appliqué dans le pays, et sans excéder le taux applicable au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la Fonction Publique Internationale).

Engagements relatifs aux transferts d'espèces

Un formulaire standard d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (FACE), reflétant les activités du plan de travail annuel, sera utilisé par les partenaires d'exécution pour demander le déblocage des fonds, ou garantir que le PAM, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF rembourseront ou paieront directement les dépenses prévues. Les partenaires d'exécution utiliseront le formulaire pour rendre compte de l'utilisation des espèces reçues. Le partenaire d'exécution désignera le(s) fonctionnaire(s) habilité(s) à fournir des données bancaires, à demander des espèces et à certifier leur utilisation. Le formulaire FACE sera certifié par le(s) fonctionnaire(s) désigné par le partenaire d'exécution.

Les espèces versées aux partenaires d'exécution ne devront être dépensées qu'aux fins des activités et dans les délais prévus par les plans de travail annuels.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les partenaires d'exécution appartenant à des organisations non gouvernementales nationales seront utilisées conformément aux réglementations, politiques, et procédures nationales en place, en conformité avec les normes internationales, en s'assurant en particulier que les espèces sont dépensées aux fins des activités prévues dans les plans de travail annuels, et que le rapport d'utilisation des espèces reçues est présenté au PAM, au PNUD, à l'UNFPA et à l'UNICEF dans les six mois suivant la réception des fonds. Si l'une ou l'autre des réglementations, politiques et procédures nationales n'est pas

compatible avec les normes internationales, les règles financières et autres de l'organisme des Nations Unies, ainsi que les réglementations, politiques et procédures du système des Nations Unies seront applicables.

Les espèces reçues par des partenaires d'exécution relevant d'ONG/OSC internationales et d'Organisations Intergouvernementales seront utilisées conformément aux normes internationales, en s'assurant en particulier que les espèces sont dépensées aux fins des activités prévues dans les plans de travail annuels, et que le rapport d'utilisation des espèces reçues est présenté au PAM, au PNUD, à l'UNFPA et à l'UNICEF dans les six mois suivant la réception des fonds.

Pour faciliter la conduite des audits programmés et spéciaux, chaque partenaire d'exécution recevant des espèces du PAM, du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF permettra à l'organisme des Nations Unies ou à son représentant d'accéder en temps utile à :

- tous les rapports financiers présentant les enregistrements des transactions liées aux espèces fournies par le PAM, du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF, ainsi qu'aux documents s'y rapportant ;
- tous les documents et membres du personnel concernés par le fonctionnement de la structure de contrôle interne des partenaires d'exécution à travers lesquels les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront communiquées aux partenaires d'exécution du PAM, du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport d'audit publié par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit au PAM, au PNUD, à l'UNFPA ou à l'UNICEF qui ont versé des fonds de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le présenter au PAM, au PNUD, à l'UNFPA ou à l'UNICEF.
- Prendre des mesures en temps utile pour donner suite aux recommandations formulées et acceptées dans l'audit.
- Rendre compte aux organismes des Nations Unies des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées des audits tous les trimestres.

X. AUTRES DISPOSITIONS

Le présent Plan d'Action de l'UNDAF+ abroge et remplace tout autre Plan d'Action de Programme de Pays précédemment signé ou tout autre Plan Cadre d'Opérations spécifié et entrera en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties.

Le présent Plan d'Action de l'UNDAF+ pourra être modifié d'un commun accord entre le Gouvernement et les agences et institutions du système des Nations Unies, sur demande écrite, sur la base des résultats des examens annuels, de l'examen à mi-parcours ou lorsque les circonstances l'exigent.

Si un changement important intervient dans le contexte et exige la modification des objectifs ou de la durée et de la dimension des éléments programmatiques prévus, le Gouvernement adressera une demande officielle aux organismes des Nations Unies concernés, par l'intermédiaire des représentants de chacun des organismes, et un amendement approprié au Plan d'Action de l'UNDAF+ sera alors négocié.

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant au titre du Plan d'Action de l'UNDAF+ :

- a) lorsque la partie défaillante est l'un des organismes des Nations Unies, le Gouvernement peut soit (i) suspendre l'exécution de ses obligations vis-à-vis de la partie défaillante, en envoyant une notification écrite à cet effet à la partie défaillante ou (ii) mettre un terme à ses engagements au titre du Plan d'action vis-à-vis de la partie défaillante en envoyant une notification écrite dans les soixante (60) jours à la partie défaillante ; et
- b) lorsque la partie défaillante est le Gouvernement, l'organisme des Nations Unies vis-à-vis duquel le Gouvernement a été défaillant, soit individuellement ou conjointement avec tous les autres organismes des Nations Unies, peut soit (i) suspendre l'exécution de ses obligations en envoyant une notification écrite à cet effet à la partie défaillante ou (ii) mettre un terme à ses engagements au titre du Plan d'action en envoyant une notification écrite dans les soixante (60) jours à la partie défaillante.

Règlement des différends

Tout différend entre le Gouvernement et un organisme des Nations Unies sera réglé conformément aux dispositions prévues par l'Accord de base que l'Organisation a conclu avec le Gouvernement, comme indiqué à la partie 2 du Plan d'action de l'UNDAF+.

Tout différend survenant au sein des organismes des Nations Unies sera réglé exclusivement au sein du système des Nations Unies au travers des approches définies par le mécanisme de règlement des différends approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement et spécifiées dans le Règlement intérieur de l'équipe de pays du système des Nations Unies en République Centrafricaine.

Privilèges et Immunités

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions prévues par les accords pour la coopération et l'assistance mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus de la présente section concernant la base des relations.

Le Gouvernement appliquera les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies aux biens, fonds et avoirs des organismes des Nations Unies et à ses fonctionnaires et consultants. En outre, le Gouvernement accordera aux organismes des Nations Unies, à leurs fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services au nom de ces organismes, les privilèges, immunités et facilités prévus par les accords pour la coopération et l'assistance conclus entre les organismes et le Gouvernement.

Le Gouvernement sera chargé de traiter toute réclamation pouvant être présentée par une tierce partie à l'encontre des organismes des Nations Unies et de leurs fonctionnaires, conseillers et agents. Aucun organisme, ni aucun de leurs fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services en leur nom ne sera tenu pour responsable des réclamations ou responsabilités découlant des opérations menées dans le cadre des accords pour la coopération et l'assistance, sauf si le Gouvernement et un organisme en particulier s'accordent à dire que lesdites réclamations et responsabilités sont dues à une négligence ou une faute grave de l'organisme en question, de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services en son nom.

Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, le Gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle ou à l'usage du Gouvernement.

« Aucune disposition contenue dans cet accord ne sera interprétée comme une renonciation aux privilèges et immunités des organismes ou organisations des Nations Unies ou comme une acceptation de relever de la compétence des tribunaux nationaux pour le règlement des différends survenant dans le cadre de cet accord ».

Aucune disposition contenue dans le présent document ou dans un document connexe ne sera interprétée comme une renonciation, expresse ou tacite, aux privilèges et immunités des organismes ou organisations des Nations Unies, y compris le PAM, prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de cette Note verbale ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne sera interprétée ni appliquée de manière qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

Sécurité

Dans le cas où une agence gouvernementale est le partenaire d'exécution d'un projet particulier dans le cadre du présent Plan d'Action, en conformité avec les accords de base et d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens ainsi que celle des biens des organismes du système des Nations Unies à la garde du partenaire d'exécution, incombe audit partenaire d'exécution.

A cet effet, le partenaire d'exécution devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et l'actualiser en prenant en compte la situation sécuritaire dans la zone où le projet est mis en œuvre ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et la mise en œuvre du plan de sécurité

Les organismes des Nations Unies se réservent le droit de vérifier qu'un tel plan est mis en place et de suggérer des modifications au plan, le cas échéant. Le défaut de mise en place et d'application d'un plan de sécurité approprié comme stipulé aux termes du présent accord sera considéré comme un manquement aux obligations du partenaire d'exécution incluses dans le présent Plan d'Action et les plans de travail qui en découlent.

Chaque partenaire d'exécution accepte d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds versés au titre du présent Plan d'Action et des plans de travail en découlant ne sera utilisé pour apporter un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de fonds versés par les organismes des Nations Unies n'apparaissent pas sur la liste établie par le Conseil de Sécurité suivant la résolution 1267 (1999).

Cette liste est accessible à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition devra être incluse dans tous les contrats et accords de sous-traitance conclus au titre de chaque document de projet.

Les dispositions précédentes s'appliquent également aux projets découlant du présent Plan d'Action où le partenaire d'exécution est une agence intergouvernementale ayant signé un accord standard d'agence d'exécution avec les organismes du système des Nations Unies.

Dans le cas où les organismes du système des Nations Unies servent de partenaires d'exécution, a) ils se conformeront aux politiques, procédures et pratiques du système de gestion de la sécurité du système des Nations Unies et b) entreprendront tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds reçus au titre d'un document de projet ne sera utilisé pour apporter un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de fonds versés par les organismes des Nations Unies n'apparaissent pas sur la liste établie par le Conseil de Sécurité suivant la résolution 1267 (1999).

Cette liste est accessible à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition devra être incluse dans tous les contrats et accords de sous-traitance conclus au titre de chaque document de projet.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Plan d'Action de l'UNDAF+, ce jour 16 décembre 2011 à Bangui, République Centrafricaine.

Pour les Nations Unies

Pour le Gouvernement de la République Centrafricaine

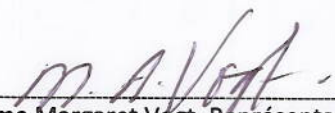


Madame Margaret VOGT,
Représentante Spéciale du Secrétaire Général de
l'ONU




S.E.M Sylvain MALIKO,
Ministre d'Etat au Plan et à l'Economie

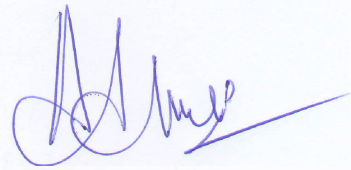
PAGE DE SIGNATURE DE L'EQUIPE DE PAYS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES



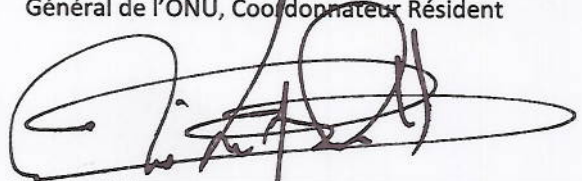
Madame Margaret Vogt, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU, Chef du BINUCA



M. Bo Schack, Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général de l'ONU, Coordonnateur Résident




M Toudjida Andemel, Directeur pour la RDC, le Burundi, le Congo, le Gabon, la Guinée. Equatoriale, la RCA et le Tchad, BIT



Mme Rokhaya Fall, Représentante, FAO




M. Renner Onana, Représentant OHCDH



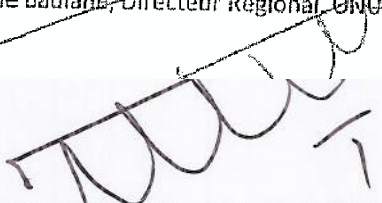
M. Zakaria Maiga, Représentant, OMS



M Alloune Badiane, Directeur Régional, ONU-HABITAT



Mme Christine Mbonyingo, Coordonnatrice, ONUSIDA



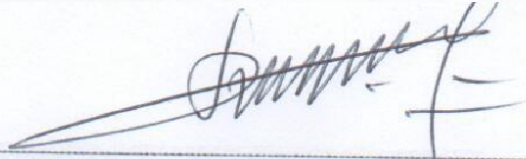
M. Edouard Nizeyimana, Représentant a.i. PAM




Mme Anne Marie Cluckers, Directrice du Bureau de Pays, PNUD



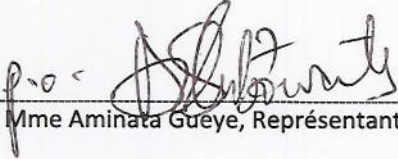
M David Merrison, Secrétaire Exécutif, UNCDF



M Benoit Sossou, Représentant pour le Cameroun, la RCA, le Tchad, UNESCO



Mme Thérèse Zeba, Représentante, UNFPA



Mme Aminata Gueye, Représentante UNHCR



Mme Tanya Chapuisat, Représentante, UNICEF

ANNEXES

ANNEXE 1. MATRICE DE RESULTATS DU PLAN D'ACTION DE L'UNDAF+

UNDAF+ AXE DE COOPERATION 1 : CONSOLIDATION DE LA PAIX, RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SECURITE ET DE L'ETAT DE DROIT								
Axe stratégique 1 du DSRP2 : Consolidation de la paix, Gouvernance et Etat de droit								
Effet UNDAF+ 1.1. : Les institutions nationales en charge de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) améliorent la défense, la sécurité et la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire								
Extrant 1.1.1. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
Extrant 1.1.1 Une stratégie à moyen terme pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est opérationnelle <u>Mise en œuvre :</u> BINUCA	Stratégie à moyen terme pour la RSS <u>D.de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1	Réunions et rapports du Secrétariat Technique Permanent	<u>Hypothèses :</u> •Stabilité politique et sécuritaire et volonté politique •Existence d'un cadre institutionnel fort •Engagement des bailleurs de fonds •Relation et climat inter-communautaire apaisé <u>Risques :</u> •Emergence de nouvelles poches de rébellion/conflits régionaux ou nationaux •Mobilité des cadres de l'Etat •Changement des priorités de l'Etat	<u>Le Secrétariat Technique Permanent</u> : assure un appui technique <u>Le Comité Sectoriel pour la RSS</u> : assure la coordination au niveau Ministériel	BINUCA : 5,450	250	-	5,200
					<u>Total</u> : 5,450	250	-	5,200

Actions clés	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances et formation des institutions clés de la RSS pour la planification, le contrôle, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale de RSS BINUCA	<u>Indicateur</u> : Nombre de séminaires de formation en RSS <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action pour la mise en œuvre de la RSS • Rapports de formation 	<u>Le Secrétariat Technique Permanent de la RSS</u> : assure la coordination <u>Les Chargés de mission</u> : assurent la mise en œuvre et le suivi	BINUCA : 200	100	-	100
Transfert de connaissances et formation du Secrétariat Technique Permanent pour assurer la coordination de la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles de la RSS BINUCA	<u>Indicateur</u> : Nombre de cadres du Secrétariat techniques formés aux outils de coordination, aux techniques de formulation et aux mécanismes de mise en œuvre des accords politiques <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 8	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de travail rédigés pour chaque secteur concerné par la RSS 	<u>Le Secrétariat Technique Permanent de la RSS</u> : assure la coordination <u>Les Chargés de mission</u> : assurent la mise en œuvre et le suivi	BINUCA : 200	100	-	100
Plaidoyer et mise en réseau des partenaires pour la mobilisation des ressources pour le financement de la RSS BINUCA	<u>Indicateur</u> : Montants mobilisés pour le financement de la RSS <u>D. de base</u> : 0 \$US <u>Cible</u> : 5, 000,000 \$US mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Projets d'appui à la RSS financés • Rapports des réunions de coordination des partenaires 	<u>Le Comité Sectoriel pour la RSS</u> : avec l'appui du BINUCA assure la mobilisation de nouvelles ressources financières	BINUCA: 5,050	50	-	5,000

Extrant 1.1.2. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.1.2</p> <p>La protection des biens et des personnes est intégrée dans le statut et les pratiques des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>(a) Programmation Conjointe BINUCA, ONU HABITAT</p> <p>(b) BINUCA</p>	<p>Manuels de formation portant sur la protection des biens et des personnes</p> <p><u>D. de base :</u> 0</p> <p><u>Cible :</u> 3</p>	<p>Nombre de formations</p> <p>Nombre de personnel formé</p>	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Stabilité politique et sécuritaire •Existence d'un cadre institutionnel fort •Engagement des bailleurs de fonds •Volonté politique nationale <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Mobilité des cadres de l'Etat •Changement des priorités de l'Etat <p>Nouvelle crise économique et financière</p>	<p><u>Les écoles de formation des différents corps de sécurité (Police, Gendarmerie, Armée) :</u> assurent le développement professionnel de leurs agents</p>	<p>BINUCA : 720</p> <p>ONU HABITAT : 270</p> <p><u>Total :</u> 990</p>	<p>270</p> <p>-</p> <p>270</p>	<p>-</p> <p>25</p> <p>25</p>	<p>450</p> <p>245</p> <p>695</p>

Actions clés	Indicateurs, D. de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Transfert de connaissances aux Ecoles (Police, Gendarmerie et FACA) afin de centrer les curriculums de formation des policiers, gendarmes, militaires, sur la protection des biens et des personnes de manière professionnelle, avec une attention particulière pour les déplacés internes.</p> <p>BINUCA, ONU HABITAT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de curriculum de formation révisés <u>D. de base</u> 0 <u>Cible</u> : 15</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de formations interservices sur le droit des personnes déplacées réalisées <u>D. de base</u> :0 <u>Cible</u> : 8</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi/monitoring produits par l'UNHCR • Rapports section droits de l'homme BINUCA/OHCHR • Rapport de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme 	<p><u>Les écoles de formation des différents corps de sécurité</u> (Police, Gendarmerie, Armée) : assurent le développement professionnel de leurs agents</p>	<p>BINUCA : 500 ONU HABITAT : 20</p>	250 -	- 10	250 10
<p>Transfert de connaissances aux services de la Mairie de Bangui pour définir, sur une base inclusive, le statut de la Police Municipale de Bangui</p> <p>BINUCA, ONU HABITAT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Loi portant sur le statut de la police municipale adoptée <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Texte de loi sur le nouveau statut de la police municipale 	<p><u>La Mairie de Bangui</u> : assure la coordination pour l'élaboration du nouveau statut</p>	<p>BINUCA : 5 ONU HABITAT : 160</p>	5 -	- -	- 160
<p>Plaidoyer et sensibilisation de tous les acteurs concernés pour l'adoption du statut de la Police Municipale</p> <p>BINUCA, ONU HABITAT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'institutions sensibilisées au nouveau statut de la police municipale <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3 (Police nationales, Gendarmerie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des campagnes de sensibilisation au niveau des autres FDS 	<p><u>La Mairie de Bangui</u> : assure la mobilisation des ressources techniques et financières</p>	<p>BINUCA : 10 ONU HABITAT : 20</p>	10 -	- 5	- 15
<p>Formation du corps de la Police Municipale de Bangui à son rôle de police de proximité défini dans ses statuts</p> <p>BINUCA, ONU HABITAT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de policiers municipaux formés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 100</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats de formations délivrés aux membres de la police municipale 	<p><u>L'Ecole de Police en coordination avec la Direction Générale de la Police municipale</u> : assure le développement d'un plan de formation</p>	<p>BINUCA : 5 ONU HABITAT : 70</p>	5 -	- 10	- 60

Plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour la réhabilitation et l'équipement de base des commissariats de la Police Municipale BINUCA		<u>Indicateur</u> : Montants mobilisés pour la réhabilitation et l'équipement de base de 2 commissariats réhabilités <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 200,000 USD	Rapports des réunions de concertation avec les partenaires financiers Documents de projets pour la réhabilitation et l'équipement de la police municipale	<u>La Mairie de Bangui</u> : assure la mobilisation des ressources techniques et financières	BINUCA : 200	-	-	200
Extrant 1.1.3. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<u>Extrant 1.1.3</u> La stratégie nationale de réinsertion et de réintégration des combattant(e)s des groupes politico-militaires signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville est opérationnelle <u>Mise en œuvre</u> : BINUCA	Taux de réinsertion des ex combattants par sexe et par âge <u>Donnée de base</u> : 0% <u>Cible</u> : 75 %	Rapports de la Coordination nationale pour la Réintégration désagréant par localité, âge et sexe le nombre d'ex combattants réintégré	<u>Hypothèses</u> •Stabilité politique et sécuritaire •Existence d'un cadre institutionnel fort •Engagement des bailleurs de fonds •Volonté politique nationale <u>Risques</u> •Emergence de nouvelles poches de rébellion/conflits régionaux ou nationaux •Mobilité des cadres de l'Etat •Changement des priorités de l'Etat •Nouvelle crise économique et financière	<u>Le Comité de pilotage de DDR</u> : coordonne la prise de décision stratégique <u>La Coordination nationale pour la réintégration</u> : assure la coordination pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration <u>La Coordination nationale pour la réintégration avec l'appui du BINUCA</u> : assure la mobilisation des ressources techniques et financières	BINUCA : 22,825 <u>Total</u> : 22,825	- -	2,400 2,400	20,425 20,425

Actions clés	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Plaidoyer et sensibilisation des pouvoirs publics, des groupes politico-militaires, et de la communauté internationale afin de maintenir un environnement politique de dialogue et de concertation permettant , le désarmement et la démobilisation des groupes signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville et, la mise en œuvre de la stratégie nationale de réinsertion/réintégration . BINUCA	<u>Indicateur</u> : La coordination nationale pour la réintégration mise en place et opérationnelle <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1 <u>Indicateur</u> : Nombre de groupes politico militaires admis comme membres du Comité de pilotage <u>D. de base</u> : 5 <u>Cible</u> : 6	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports du Comité de Pilotage DDR •Rapports de la Coordination Nationale pour la Réintégration 	Le Comité de pilotage du DDR Le Ministère du DDR La Coordination Nationale pour la Réintégration	BINUCA : 2,500	-	2,400	100
Plaidoyer et sensibilisation pour le financement du désarmement et la démobilisation de nouveaux groupes politico-militaires signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville BINUCA	<u>Indicateur</u> : Nombre de groupes politico militaires dont le financement du D et D est mobilisé <u>D. de base</u> : 5 <u>Cible</u> : 6	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports des Projets DDR des nouveaux groupes politico-militaires 	Le Comité de Pilotage DDR Le Médiateur de la République Le Ministère du DDR	BINUCA : 1,800	-	-	1,800
Plaidoyer et sensibilisation pour le financement et la coordination effective du SNU et de la communauté internationale dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration BINUCA	<u>Indicateur</u> : Montants mobilisés pour la mise en œuvre de projets de réintégration par le SNU désagrégés par secteur et par localité <u>D. de base</u> : 0 USD <u>Cible</u> : 18,525 M USD	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports du Groupe Inter-Agences pour le DDR (IAWGDDR) 	Le Comité de pilotage DDR Le Ministère du DDR	BINUCA: 18,525	-	-	18,525

Extrant 1.1.4. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.1.4. :</p> <p>Les enfants associés aux différents groupes et forces armés (EAFGA), y compris les groupes d'autodéfense sont relâchés et reçoivent un appui multisectoriel pour leur réintégration et réhabilitation dans leur famille et leur communauté</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>UNICEF</p>	<p>Indicateur : % des EAGFA réintégrés dans les communautés et pris en charge.</p> <p><u>D. de Base</u> : AD</p> <p><u>Cible</u> : AD</p>		<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation politique et sécuritaire reste stable. • Présence d'un cadre institutionnel fort • Engagement politique national. • Intérêt des bailleurs de fonds pour financer des activités durables. <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de la situation sécuritaire et recrudescence de conflits armés. • Détérioration du cadre institutionnel, à cause des mutations dans l'environnement socio-économique. • Changement de priorités dans la politique nationale. • Diminution de fonds disponibles et de bailleurs intéressés à ce type de financement. 		UNICEF : 2,400	400	-	2,000
					<u>Total</u> : 2,400	400	-	2,000

Actions clés	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Plaidoyer pour la ratification du Protocole Additionnel à la Convention des Droits des Enfants relatif au trafic d'êtres humains, à l'utilisation des enfants dans la pornographie, le recrutement et l'utilisation des enfants dans les forces armées. UNICEF	<u>Indicateur</u> : Protocole Additionnel ratifié et transmis <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier de ratification et transmission du protocole optionnel 	<u>Ministère de la Défense, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales, Conseil National de Protection de l'Enfance</u> pour le suivi de la ratification des deux Protocoles Optionnels.	UNICEF : 75	25	-	50
Transfert de connaissances aux mécanismes de surveillance et transmission de l'information relatifs aux six violations graves des droits des enfants en situation de conflit (Résolution du Conseil de Sécurité 1612) UNICEF	<u>Indicateur</u> : % de violations graves des droits des enfants vérifiées et transmises par l'équipe 1612. <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : 100% <u>Indicateur</u> : Nombre de plans d'action signés avec les groupes et forces armées sur les EAGFA <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendu des réunions de l'équipe 1612. • Plans d'actions avec les groupes et forces armées. • Global Horizontal Notes et autres Rapports au Secrétaire General. 	<u>Partenaires du système des Nations Unies membres de l'Équipe 1612 et ONGI partenaires d'implémentation</u> pour le maintien et le fonctionnement du mécanisme de surveillance et de transmission de l'information.	UNICEF : 475	75	-	400
Fourniture de biens et services pour le développement d'un système de référence décentralisé qui assure une assistance adaptée et multisectorielle aux enfants anciennement associés aux forces et groupes armés (santé, psycho-social, éducation formelle et informelle, réinsertion socio-économique, protection communautaire, avec des protocoles spécifiques pour les victimes de violences sexuelles). UNICEF	<u>Indicateur</u> : Proportion d'EAGFA relâchés ayant bénéficié d'un appui multisectoriel <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : 100%	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des Ministères concernées et d'autres partenaires d'implémentation. • Rapport d'activité de l'UNICEF. • Statistiques relatives au nombre des EAFGA assistés. 	Ministère des Affaires sociales (réinsertion), Ministère de la Justice et de l'Administration du Territoire (enregistrement des naissances). Conseil National de Protection de l'Enfance, ONGI Partenaires	UNICEF : 1,650	250	-	1,400

			d'exécution, pour relâchement, la réhabilitation et la réinsertion des anciens EAFGA.				
<p>Transfert des connaissances et formation des groupes politico-militaires pour la mise en place d'une cellule de protection de l'enfance au sein des forces de défense.</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de personnes formées à la protection de l'enfance <u>D. de base</u> : 180 <u>Cible</u> : 3000</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion d'EAGFA relâchés référés aux acteurs de protection <u>D. de base</u> : 0% <u>Cible</u> : 100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de présence des formations, modules de formation, plans de formations. • Rapports d'activités des Ministères concernées sur les Violations des droits des enfants en situation de conflit. • Rapport d'activité de l'UNICEF. 	<p>Ministère de la Défense, Ministère des Affaires Sociales, Conseil National de Protection de l'Enfance.</p> <p>ONGI Partenaires d'exécution, pour la mise en place et le fonctionnement de la cellule de protection</p>	UNICEF : 125	25	-	100
<p>Fourniture de biens et de services au Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE) pour adresser les questions relatives aux six violations graves des droits des enfants en situation de conflit.</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Proportion des graves violations des droits des enfants en situation de conflit rapportées instruites au niveau du CNPE <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Minutes et plan de travail du CNPE • Rapport d'activités de l'UNICEF 	<p>Ministère de la Défense, Ministère des Affaires Sociales, Conseil National de Protection de l'Enfance.</p> <p>ONGI Partenaires d'exécution, pour la surveillance et la réponse aux six violations graves des droits des enfants en situation de conflit.</p>	UNICEF : 75	25	-	50

Extrant 1.1.5. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.1.5.</p> <p>Les structures nationales de coordination et de coopération participent efficacement aux mécanismes régionaux pour le rapatriement et la réintégration des populations déplacées</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>UNHCR</p>	<p><u>Indicateur :</u> Proportion de personnes rapatriées. <u>D. de Base :</u> 5% <u>Cible :</u> 90 %</p>	Rapport d'activités UNHCR			<p>UNHCR : 1,000</p> <p><u>Total :</u> 1,000</p>	350	-	650
Actions clés		Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances et formation pour la mise en place de commissions techniques de la Commission Tripartite pour le rapatriement des réfugiés centrafricains se trouvant en exil		<p><u>Indicateur :</u> Nombre d'Accords Tripartites pour le retour des réfugiés. <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents signés sur les accords tripartites • Mises en place des commissions tripartites • Rapports de mise en œuvre des mécanismes par les structures responsables 	<p><u>Le Ministère des Affaires Etrangères</u> coordonne les membres de la Commission Tripartite réunissant 7 Ministères</p>	UNHCR : 250	100	-	150
Fourniture de biens et de services afin de rendre opérationnelle la Commission Tripartite		<p><u>Indicateur :</u> Nombre de réunions organisées pour le suivi de la mise en œuvre des accords <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de réunion de la Commission Tripartite 	<p><u>Le Ministère des Affaires Etrangères</u> coordonne les membres de la Commission Tripartite réunissant 7 Ministères</p>	UNHCR : 750	250	-	500

Extrant 1.1.6. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.1.6.</p> <p>Les structures nationales de gestion et de coordination des activités de protection, y compris la réintégration des Personnes Déplacées à l'Intérieur (PDI) fonctionnent efficacement</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>(a) UNHCR</p> <p>(b) UNICEF</p>	<p><u>Indicateur :</u> Existence d'un plan de rapatriement tenant compte des besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes et des enfants. <u>D. de Base :</u> 0 <u>Cible:</u> 1</p> <p><u>Indicateur :</u> Existence d'un programme coordonné d'appui aux structures nationales pour la protection et la réintégration des PDIs <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Textes de lois régissant la protection et l'assistance des personnes déplacées • Document de politique nationale sur la protection des personnes déplacées • Rapports de mise en œuvre par les structures responsables • Rapports des Ministères concernés • Rapports ONG • Rapport d'évaluation des intentions de retour des réfugiés Centrafricains en exil • Rapport d'activités du UNHCR 	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et sécuritaire • Adoption de Textes de lois régissant la protection et l'assistance des personnes déplacées • Existence d'un cadre institutionnel fort • Les politiques et le cadre stratégique de protection et d'assistance des personnes déplacées sont intégrés dans le plan de développement • Engagement des bailleurs de fonds • Volonté politique nationale <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Emergence de nouvelles poches de rébellion/conflits régionaux ou nationaux • Mobilité des cadres de l'Etat • Changement des priorités de l'Etat • Nouvelle crise 		<p>UNHCR : 4,800 UNICEF : 2 ,225</p> <p><u>Total :</u> 7,025</p>	<p>900 275</p> <p>1,175</p>	<p>- - -</p>	<p>3,900 1,950</p> <p>5,850</p>

			économique et financière					
Actions clés	Indicateurs, Données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
<p>Transfert de connaissance et provision de biens et de services afin de rendre opérationnel le Comité National Permanent de Concertation et de Gestion de la Protection des personnes déplacées internes</p> <p>UNHCR</p>	<p><u>Indicateur</u>: Existence d'un plan de rapatriement tenant compte des besoins spécifiques et des intérêts stratégiques des femmes et des enfants. <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u>: 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mise en œuvre par les structures responsables • Rapports des Ministères concernés • Rapport d'évaluation des intentions de retour des réfugiés Centrafricains en exil • Rapport d'activités de l'UNHCR 	<p><u>Le Comité permanent pour la gestion de la protection des personnes déplacées, sous la responsabilité du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme, et la Commission Nationale pour les réfugiés (CNR)</u> : contribuent à l'élaboration du plan de rapatriement et de réintégration des rapatriés et des déplacées internes</p>	UNHCR : 4,100	780	-	3,320	
<p>Transfert de connaissances pour l'élaboration de textes de lois régissant la protection et l'assistance des personnes déplacées</p> <p>UNHCR</p>	<p><u>Indicateur</u>: Nombre de textes de lois régissant la protection et l'assistance des personnes déplacées <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mise en œuvre par les structures responsables • Rapports des Ministères concernés • Rapport d'évaluation des intentions de retour des réfugiés Centrafricains en exil • Rapport d'activités de l'UNHCR 	<p><u>La Primature, le Ministère des Affaires étrangères, et le Comité permanent pour la gestion de la protection des personnes déplacées</u> : mobilisent les différents cadres pour la finalisation de l'élaboration de la loi nationale sur la protection des personnes déplacées</p>	UNHCR : 200	50	-	150	

<p>Transfert de connaissances pour l'élaboration d'une politique nationale sur la protection et l'assistance des personnes déplacées</p> <p>UNHCR</p>	<p><u>Indicateur</u> : Document de politique nationale sur la protection des personnes déplacées disponible</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mise en œuvre par les structures responsables • Rapports des Ministères concernés • Rapport d'activités de l'UNHCR 	<p><u>La Primature, le Ministère des Affaires étrangères, et le Comité permanent pour la gestion de la protection des personnes déplacées</u> : mobilisent les différents cadres pour l'élaboration de la loi</p>	<p>UNHCR : 250</p>	<p>50</p>	<p>-</p>	<p>200</p>
<p>Plaidoyer pour la mise en œuvre de la politique nationale sur la protection des personnes déplacées</p> <p>UNHCR</p>	<p><u>Indicateur</u> : Existence d'un programme coordonné d'appui aux structures nationales pour la protection et la réintégration des PDI</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document de programme • Rapports des Ministères concernés • Rapport d'activités de l'UNHCR 	<p><u>La Primature, le Ministère des Affaires étrangères, et le Comité permanent pour la gestion de la protection des personnes déplacées</u> : mobilisent les institutions et l'Assemblée pour l'adoption de la loi et travaillent à la création de conditions favorables au retour et la réintégration des personnes dans la sécurité et la dignité</p>	<p>UNHCR : 250</p>	<p>20</p>	<p>-</p>	<p>230</p>
<p>Transfert de connaissances et formation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale d'enregistrement des naissances.</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Proportion de naissances enregistrées</p> <p><u>D. de base</u> : 59% (MICS 2010)</p> <p><u>Cible</u> : 100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités des Ministères concernés • Registres de l'état civil. • Rapports MICS 5, 6 	<p><u>Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires sociales, Conseil National de Protection de l'Enfant, ONGI Partenaires d'exécution</u> : pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'enregistrements des naissances.</p>	<p>UNICEF : 325</p>	<p>25</p>	<p>-</p>	<p>300</p>

<p>Appui à la validation et à la mise en œuvre d'une politique nationale sur les Orphelins et Enfants Vulnérables (y compris les enfants en rupture de liens familiaux, les enfants en conflit avec la loi, les enfants accusés de sorcellerie, etc.).</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Politique nationale sur les OEV disponible <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document de politique nationale. • Rapports d'activités des Ministères concernées et d'autres partenaires d'implémentation. • Rapport d'activité de l'UNICEF. 	<p><u>Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Conseil National de Protection de l'Enfant, ONGI Partenaires d'exécution</u>, : pour la validation et la mise en œuvre d'une politique nationale sur les OEVs</p>	<p>UNICEF : 325</p>	<p>25</p>	<p>-</p>	<p>300</p>
<p>Transfert de connaissances et formation pour l'élaboration des standards et de procédures opérationnelles pour l'assistance aux OEVs</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % de standards et POS conformes aux normes internationales. <u>D. de base</u> : 0% <u>Cible</u> : 100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document des POS et standards • Rapports d'activités des Ministères concernées et d'autres partenaires d'implémentation. • Rapport d'activité de l'UNICEF. 	<p><u>Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Conseil National de Protection de l'Enfant, ONGI Partenaires d'exécution</u> : pour l'élaboration de directives et procédures standard.</p>	<p>UNICEF : 75</p>	<p>25</p>	<p>-</p>	<p>50</p>
<p>Transfert de connaissances et formation pour la coordination, l'application de standards, le suivi et l'assistance aux OEVs</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % d'OEV assistés conformément aux normes. <u>D. de base</u> : 0% <u>Cible</u> : 100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des Ministères concernées et d'autres partenaires d'implémentation. • Rapport d'activité de l'UNICEF. 	<p><u>Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Conseil National de Protection de l'Enfant, ONGI Partenaires d'exécution</u> : pour la coordination et une assistance appropriée aux OEVs.</p>	<p>UNICEF : 1,500</p>	<p>200</p>	<p>-</p>	<p>1,300</p>

Extrant 1.1.7. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.1.7:</p> <p>Les capacités du Gouvernement et des organisations de la société civile sont renforcées pour contribuer à la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960 du Conseil de Sécurité</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>Programmation Conjointe UNFPA, UNHCR, ONU HABITAT, BINUCA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur :</u> Nombre de plaintes relatives aux GBV enregistrées et traitées <u>D. de Base :</u> 300 <u>Cible :</u> 1000</p> <p><u>Indicateur :</u> Existence d'un plan national de mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1986 <u>D. de Base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1</p>	<p>Rapports d'activité de formation et de sensibilisation des OSC</p> <p>Rapport d'activité de l'OFCA</p>	<p><u>Hypothèses :</u> Stabilité politique et sécuritaire Existence d'un cadre institutionnel fort Volonté politique nationale</p> <p><u>Risques :</u> Mobilité des cadres de l'Etat Nouvelle crise économique et financière</p>	<p>Le Ministère des Affaires Sociales, l'OFCA, l'AFJC, le CIAF et le REFAMP se mobilisent pour l'élaboration du Plan National</p>	<p>UNFPA : 1,250 UNHCR : 845 ONU HABITAT : 10 BINUCA : 10 UNICEF : 1,050 <u>Total :</u> 3,165</p>	<p>500 205 5 - 50 760</p>	<p>- 20 - - - 20</p>	<p>750 620 5 10 1,000 2,385</p>
Actions clés	Indicateurs, D. de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
<p>Transfert de connaissances et formation pour l'élaboration d'un Plan National d'Action pour la mise en œuvre des Résolutions du Conseil de Sécurité 1325, 1820, 1888, 1889, et 1960</p> <p>UNFPA, UNHCR, ONU HABITAT</p>	<p><u>Indicateur :</u> Existence d'un plan national de mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960 <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité de formation et de sensibilisation des OSC • Rapport d'activité de l'OFCA 	<p><u>Ministère des Affaires Sociales :</u> assure la coordination</p> <p><u>L'OFCA, l'AFJC, le CIAF et le REFAMP :</u> sont des partenaires de mise en œuvre</p>	<p>UNFPA : 300 UNHCR : 45 ONU HABITAT : 10</p>	<p>175 5 5</p>	<p>- 20 -</p>	<p>125 20 5</p>	

<p>Sensibilisation et vulgarisation en sango des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960</p> <p>UNFPA, BINUCA</p>	<p><u>Indicateur</u> Nombre d'hommes et de femmes ayant été sensibilisés sur les résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960</p> <p><u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 10.000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité du Ministère des Affaires Sociales, de l'AFJC et de l'OFCA 	<p><u>Ministère des Affaires Sociales</u> : assure la coordination <u>OFCA, AFJC, Ministère de la Défense et Ministère de la Sécurité Publique</u> : sont des partenaires de mise en œuvre</p>	<p>UNFPA : 662 BINUCA : 10</p>	<p>162 -</p>	<p>- -</p>	<p>500 10</p>
<p>Transfert de compétences et formation pour la validation et la mise en œuvre de Procédures Opérationnelles Standards (POS) pour la prise en charge des VBG, incluant des mesures spécifiques pour les enfants.</p> <p>UNHCR, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de personnes formées aux POS. <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document des POS et standards. Rapport de formation. • Rapports d'activités des Ministères concernées et d'autres partenaires d'implémentation. • Rapport d'activité de l'UNICEF 	<p>Ministère des Affaires Sociales ; l'OFCA, l'AFJC, le CIAF et le REFAMP</p>	<p>UNHCR : 300 UNICEF : 1,050</p>	<p>50 50</p>	<p>- -</p>	<p>250 1,000</p>
<p>Fourniture de biens et de services pour la mise en place d'un système de référence assurant une prise en charge holistique des victimes/survivantes de violences basées sur le genre (santé, psychosocial, réintégration socio-économique), dans le respect de la confidentialité et sécurité, et en assurant l'adoption de mesures spécifiques pour les enfants.</p> <p>UNHCR, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : nombre de victimes/survivant aux VBG assistées avec une approche holistique. <u>D. de base</u> : 100 <u>Cible</u> : AD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des Ministères concernées et d'autres partenaires d'implémentation. • Rapport d'activité de l'UNICEF. • Statistiques relative aux victimes/survivants pris en charge. 	<p><u>Ministère des Affaires Sociales</u> : assure la coordination <u>L'OFCA, l'AFJC, le CIAF et le REFAMP</u> : sont des partenaires de mise en œuvre</p>	<p>UNHCR : 500 UNFPA : 288</p>	<p>150 163</p>	<p>- -</p>	<p>350 125</p>

Extrant 1.1.8. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.1.8 : Les enfants, les adolescents et les femmes les plus vulnérables sont accés à des services de protection contre les violences, l'exploitation, les abus, la discrimination, et la négligence</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>(a) UNICEF</p> <p>(b) UNFPA</p>	<p>Nombre de protocoles ratifiés par l'Assemblée Nationale D. de base : 0 Cible : 2</p>	<p>Protocoles additionnels à la CDE</p> <p>Rapports d'activités de l'Assemblée Nationale</p>		<p><u>Conseil National de Protection de l'Enfant :</u> leadership</p> <p><u>Ministère des Affaires Sociales :</u> Co-leadership</p> <p><u>Ministère de la Justice :</u> Co-leadership</p> <p>Président de l'Assemblée Nationale</p>	<p>UNICEF : 5,800 UNFPA : 475 <u>Total</u> : 6,275</p>	<p>1,350 275 1,625</p>	<p>- 200 200</p>	<p>4,450 - 4,450</p>
Actions clés		Indicateurs, D. de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Transfert de connaissances pour l'intégration des normes internationales en matière de protection des enfants, des adolescents et des femmes les plus vulnérables contre les violences, l'exploitation, le trafic d'êtres humains, l'utilisation des enfants dans la pornographie, les abus, la discrimination, la négligence et les violences basées sur le genre dans le dispositif légal national</p> <p>UNICEF</p>		<p>Nombre de code de l'Enfant centrafricain validé D. de Base : 0 Cible : 1</p>	<p>Code de l'Enfant</p> <p>Documents protocoles et procédures</p>	<p><u>Conseil National de Protection de l'Enfant :</u> leadership</p> <p><u>Ministère des Affaires Sociales :</u> Co-leadership</p> <p><u>Ministère de la Justice :</u> Co-leadership</p> <p><u>Président de l'Assemblée Nationale :</u> Plaidoyer pour</p>	<p>UNICEF : 250</p>	<p>100</p>	<p>-</p>	<p>150</p>

			la ratification du Code de l'Enfant				
<p>Fourniture de biens et de services pour la mise en place d'un système de référence et de prise en charge multisectorielle des enfants, des adolescents et des femmes vulnérables et/ou victimes/survivants de violences, d'exploitation, d'abus, de discrimination, de violence, et de VBG</p> <p>UNICEF</p>	<p>Nombre de protocoles, de références et de prise en charge opérationnelle <u>D.de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3</p> <p>Nombre d'enfants, d'adolescents, et de femmes vulnérables ayant reçu une assistance multisectorielle <u>D. de Base</u> : <u>Cible</u> :</p>	<p>Documents de protocole</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Modules de formation</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Rapport d'activités des Ministères et des partenaires</p>	<p><u>Ministère des Affaires Sociales</u> : Co-leadership</p> <p><u>Ministère de la Justice</u> : Leadership</p> <p><u>Conseil National de Protection de l'Enfant</u> : Co-leadership</p> <p>ONG partenaires</p>	UNICEF : 5,000	1,000	-	4,000
<p>Fourniture de biens et de services aux institutions gouvernementales et non gouvernementales pour assurer une approche multisectorielle et coordonnée de la protection</p> <p>UNICEF</p>	<p>Nombre de réunions de coordination <u>D.de Base</u> : 2 par semestre <u>Cible</u> : 12</p> <p>Nombre des structures équipées <u>D. de base</u> : 3 <u>Cible</u> : 16</p>	<p>Rapports de formation</p> <p>Liste des personnes formées</p> <p>Minutes des réunions de coordination</p> <p>Plan de travail</p>	<p><u>Conseil National de l'Enfant</u> : Leadership</p> <p><u>Ministère des Affaires Sociales</u> : Co-leadership</p> <p><u>Ministère de la Justice</u> : Co-leadership</p> <p>Président de l'Assemblée Nationale</p> <p>ONG partenaires</p>	UNICEF : 550	250	-	300
<p>Fourniture de biens et de services pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les VBG</p> <p>UNFPA</p>	<p>Stratégie nationale de lutte contre les VBG mise en œuvre <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Plans disponibles d'action</p>	<p><u>MASSNPG</u> : Conception du document</p>	UNFPA : 55	55	-	-

<p>Plaidoyer pour une allocation de ressources budgétaires substantielles au niveau national et régional pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les VBG</p> <p>UNFPA</p> <p>Plaidoyer pour la vulgarisation des textes juridiques et directives en matière de VBG, la protection des adolescents et des femmes les plus vulnérables contre les violences, l'exploitation, les abus, la discrimination, et la négligence</p> <p>UNFPA</p>	<p>Nombre d'actions de plaidoyer réalisées <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3</p> <p>Nombre de structures touchées <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : ?</p>	<p>Rapports annuels</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'évaluation</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Mobilisation des ressources</p> <p><u>MASSNPG</u> : conception des outils et réalisation du plaidoyer</p> <p><u>MASSNPG</u> : vulgarisation des textes</p>	<p>UNFPA : 35</p> <p>UNFPA : 50</p>	<p>35</p> <p>50</p>	<p>-</p> <p>-</p>	<p>-</p> <p>-</p>
<p>Fourniture de biens et de services pour la mise en place et le fonctionnement d'une maison multifonctionnelle de la Femme</p> <p>UNFPA</p>	<p>Existence de la Maison de la Femme <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p>Nombre de femmes qui fréquentent la Maison de la Femme <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : au moins 5,000</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p><u>MASSNPG</u> : Création et fonctionnement de la Maison de la Femme</p>	<p>UNFPA : 335</p>	<p>135</p>	<p>200</p>	<p>-</p>

UNDAF+ AXE DE COOPERATION 1 : CONSOLIDATION DE LA PAIX, RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SECURITE ET DE L'ETAT DE DROIT

Axe stratégique 1 du DSRP2 : Consolidation de la paix, Gouvernance et Etat de droit

Effet UNDAF+1.2: Les institutions étatiques, le secteur privé et les OSC appliquent les principes de bonne gouvernance et sont accessibles aux populations de façon équitable.

Extrant 1.2.1 et Agences	Indicateurs <u>Données de base</u> et <u>Cibles</u>	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p><u>Extrant 1.2.1</u></p> <p>Les autorités étatiques et leurs partenaires sont aptes à formuler et à mettre en œuvre une politique et une stratégie de décentralisation et de développement local</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>(a) Programmation Conjointe PNUD, UNCDF, UNICEF, UNFPA</p> <p>(b) Un programme conjoint PNUD/UNCDF</p> <p>© PNUD</p>	<p><u>Indicateur :</u> Existence de documents de politique et de stratégies.</p> <p><u>D. de base:</u> 0</p> <p><u>Cible :</u> 2</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre de textes législatifs et réglementaires publiés relatifs à la déconcentration et à la décentralisation</p> <p><u>D. de base :</u> 0</p> <p><u>Cible :</u> 15</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document de politique et de stratégie • Textes officiels publiés (lois, Décrets, arrêtés) • Rapports de formation • Journal officiel 	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et sécuritaire • Existence d'un cadre institutionnel et juridique adéquat • Disponibilité des ressources mobilisées • Les textes de lois relatifs à la libre administration des collectivités territoriales sont votés • le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales est effectif • Existence d'un cadre de concertation favorable au développement d'un partenariat entre tous les acteurs 	<p><u>Le HCD et le MATD</u> supervisent le processus de formulation de la politique de décentralisation et de développement local</p> <p><u>Le MATD</u> coordonne la mise en œuvre de la politique, et la mobilisation des ressources</p>	<p>PNUD: 7,585</p> <p>UNCDF: 3,500</p> <p>UNICEF: 700</p> <p>UNFPA: 200</p> <p>Total: 11,985</p>	<p>2,085</p> <p>500</p> <p>600</p> <p>200</p> <p>3,385</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>5,500</p> <p>3,000</p> <p>100</p> <p>-</p> <p>8,600</p>

			<p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistance de la résistance de l'administration centrale aux transferts des compétences et des ressources aux administrations déconcentrées et aux collectivités locales • Persistance de l'insécurité dans certaines zones du pays • Insuffisance des ressources mobilisées 				
Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser
<p>Transfert de connaissances et formation pour la formulation de la politique nationale de décentralisation, de son plan d'action, et du schéma directeur pour la déconcentration</p> <p>PNUD, UNCDF, UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Document de politique et du schéma directeur <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 2</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de Plan d'action <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de politique et plan d'action • Rapports de formation • Publication du schéma directeur de la déconcentration 	<p>Le MATD conduit le plaidoyer auprès du Conseil des Ministres et de l'Assemblée nationale pour l'approbation de la politique nationale et du schéma directeur</p>	<p>PNUD: 4,535 UNCDF: 1,250 UNICEF: 500 UNFPA: 50</p>	<p>1,235 250 400 50</p>	<p>- - - -</p>	<p>3,300 1,000 100 -</p>

<p>Transfert des connaissances et formation aux institutions nationales et de la société civile pour le renforcement du cadre juridique de la décentralisation et sa vulgarisation au niveau local</p> <p>PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de textes de lois promulgués et d'outils validés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 11 <u>Indicateur</u> : Sessions de vulgarisation du cadre juridique approuvé <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication au journal officiel des 9 textes législatifs et réglementaires • Rapports des sessions de vulgarisation dans les préfectures 	<p><u>Le MATD</u> conduit le plaidoyer auprès du Conseil des Ministres et de l'Assemblée nationale pour l'approbation du cadre juridique de la décentralisation.</p> <p><u>Le HCDR et le MATD</u> identifient, mobilisent et organisent les acteurs nationaux pour la vulgarisation du cadre juridique</p>	<p>PNUD : 400</p>	<p>200</p>	<p>-</p>	<p>200</p>
<p>Plaidoyer auprès des institutions nationales et des partenaires techniques et financiers pour la constitution d'un Fonds de Développement Local (FDL)</p> <p>Programme conjoint PNUD/UNCDF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Fonds de Développement Local mis en place <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Document légal de constitution du FDL</p> <p>Document identifiant les modalités de financement du FDL</p>	<p><u>Le MATD</u> assure la coordination avec le Ministère des Finances et du Budget</p> <p><u>Le MATD</u> facilite les réunions de travail avec les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers</p>	<p>PNUD : 150 UNCDF : 50</p>	<p>150 50</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>
<p>Transfert de connaissances et formation des institutions locales et de la société civile dans 3 zones pilotes sélectionnées dans le Nord Ouest et Sud Ouest pour la formulation des plans de développement local et des plans d'investissement</p> <p>Programme conjoint PNUD/UNCDF</p>	<p><u>Indicateur</u> : plans de développement locaux participatifs formulés dans zones pilotes <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 2 <u>Indicateur</u> : Mécanisme de mobilisation de ressources des PDL zones cibles <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de développements • Outils de planifications et mécanismes de mobilisation de ressources 	<p><u>Les autorités décentralisées et la société civile</u> élaborent et mettent en œuvre les Plans de développement local</p>	<p>PNUD : 2, 500 UNCDF : 2,200</p>	<p>500 200</p>	<p>- -</p>	<p>2,000 2,000</p>

<p>Transfert de connaissances aux 7 délégations régionales (régions 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7) du Ministère de l'Economie et du Plan pour la planification, le suivi et l'évaluation des plans régionaux de mise en œuvre du DSRP II</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de plans de développement et de plans d'action régionaux <u>D. de base</u> : 0 <u>Cibles</u> : 07</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de développement régionaux • Plans d'actions régionaux • Rapports d'activités 		<p>UNICEF : 200 UNFPA : 150</p>	<p>200 150</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>
--	---	---	--	-------------------------------------	--------------------	----------------	----------------

Extrant 1.2.2 et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
<p>Extrant 1.2.2</p> <p>L'Administration électorale de la RCA est définie de manière inclusive et participative et est opérationnelle de manière durable</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>Programmation Conjointe BINUCA, PNUD</p>	<p><u>Indicateur :</u> Administration électorale de la RCA mise en place <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décrets de mise en place • Journal Officiel • Budget de l'Etat consacré à l'administration électorale 	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et sécuritaire • Existence d'un cadre institutionnel et juridique adéquat • Disponibilité des ressources mobilisées • Existence d'un cadre de concertation inclusif forces vives de la nation • Les élections régionales et municipales sont organisées <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de volonté politique • Résistance à mettre en place une administration électorale pérenne 	<p><u>Le MATD</u> coordonne le processus avec les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers</p>	<p>PNUD : 2,050 BINUCA : 600 <u>Total</u> : 2,650</p>	<p>2,050 600 2,650</p>	<p>- - -</p>	<p>- - -</p>

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser
Plaidoyer et sensibilisation des autorités nationales, des acteurs politiques et de la société civile pour la mise en place d'un cadre de concertation inclusif, comprenant au moins 30 % de femmes, pour la définition des principales étapes du processus électoral en RCA BINUCA, PNUD	<u>Indicateur</u> : Existence du cadre de concertation inclusif <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Rapports de réunion Fiches de présence attestant de la participation régulière de tous les acteurs concernés	<u>Le MATD</u> , mobilise les acteurs et facilite le processus de concertation inclusif	PNUD : 200	200	-	-
Transfert de connaissances aux autorités nationales, parlementaires, partis politiques, et organisations de la société civile pour la révision inclusive et consensuelle du Code Electoral, y compris la révision de la loi sur le financement des partis politiques BINUCA, PNUD	<u>Indicateur</u> : Code électoral révisé <u>D. de base</u> : Code électoral de 2004 <u>Cible</u> : Code électoral révisé et adopté	Décret présidentiel Journal Officiel	<u>Le MATD</u> coordonne le processus inclusif de révision <u>Le MATD</u> conduit le plaidoyer auprès du Conseil des Ministres et de l'Assemblée Nationale pour l'adoption du code électoral révisé	PNUD : 250 BINUCA : 100	250 100	- -	- -
Transfert de connaissances et formation des autorités nationales, des parlementaires, des partis politiques, et des organisations de la société civile pour la définition consensuelle d'une administration électorale durable BINUCA, PNUD	<u>Indicateur</u> : Mandat et moyens humains, techniques et financiers du Secrétariat Technique Permanent (STP) définis <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Document légal instituant le mandat et la composition du STP Document légal établissant le budget de fonctionnement du STP institué	<u>Le MATD</u> coordonne le processus en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget, et le Ministère de la Fonction Publique	PNUD : 400 BINUCA : 150	400 150	- -	- -
Transfert de connaissances et formation des autorités nationales, des parlementaires, des partis politiques et de la société civile pour la définition consensuelle de la méthodologie de définition du corps électoral BINUCA, PNUD	<u>Indicateur</u> : Liste électorale informatisée <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Base de données sécurisée	<u>Le STP</u> coordonne le processus	PNUD : 400 BINUCA : 150	400 150	- -	- -

<p>Transfert de connaissances et formation des autorités locales, des parlementaires, des partis politiques et des organisations de la société civile pour la formulation d'une législation instituant la discrimination positive en faveur des femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques et des fonctions élues au niveau national et local</p> <p>BINUCA, PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Législation instituant 30 % de femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques et dans les fonctions élues au niveau national et local <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 2</p>	<p>Décrets présidentiels Journal Officiel</p>	<p><u>Le MATD</u> coordonne le processus et mobilise les acteurs directement <u>Le MATD</u> conduit le plaidoyer auprès du Conseil des Ministres et de l'Assemblée nationale pour l'adoption de la législation</p>	<p>PNUD : 400 BINUCA : 150</p>	<p>400 150</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>
<p>Plaidoyer et sensibilisation des autorités nationales, des partenaires techniques et financiers et du Haut Commissariat à la Communication pour la mobilisation des ressources humaines, techniques, financières et logistiques pour l'organisation du prochain cycle électoral de la RCA (élections présidentielles, législatives, régionales et communales)</p> <p>BINUCA, PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Budget du prochain cycle électoral défini <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Lois des Finances annuelles intégrant un budget national consacré au prochain cycle électoral Engagements des partenaires techniques et financiers à financer une partie du budget du prochain cycle électoral</p>	<p><u>Le STP</u> prépare le budget du prochain cycle électoral <u>Le MATD</u> mobilise les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers pour le financement du prochain cycle électoral</p>	<p>PNUD : 400 BINUCA : 50</p>	<p>400 50</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>

Extrant 1.2.3. et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (En milliers USD)			
					Total	Core	Non Core	A mobiliser
<p>Extrant 1.2.3 Les institutions étatiques les organisations de la société civile et les communautés disposent des capacités nécessaires pour mettre en place un cadre favorable au renforcement du Dialogue Social et de l'Administration du travail</p> <p>Mise en œuvre : BIT</p>					BIT : 40 Total : 40	40 40	- -	- -
Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser	
Transfert de connaissances aux autorités étatiques et à la société civile pour le renforcement du dialogue social entre les organisations d'employeurs, de travailleurs et le Gouvernement <p>BIT</p>	Indicateur : Nombre de concertations organisées D. de base : AD Cible : 20	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire • Protocoles 	Le Ministère du Travail et de la fonction publique pilote le processus de dialogue	BIT : 20	20	-	-	
Transfert de connaissances aux autorités étatiques pour l'adoption et l'application des normes internationales par l'Administration du travail <p>BIT</p>	Indicateur : Administration du travail fonctionnelle et aux normes internationales D. de base : 0 Cible : 1	<ul style="list-style-type: none"> • Code du Travail • Rapports organisations professionnelles 	Le Ministère du Travail et de la fonction publique facilite le déroulement opérationnel et le suivi/évaluation des programmes	BIT : 20	20	-	-	

Extrant 1.2.4 et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non Core	A mobiliser
<p>Extrant 1.2.4</p> <p>L'intégration des questions de population, dans les politiques, plans et programmes de développement est effective</p> <p><u>Mise en œuvre</u> : UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : - Existence d'un Plan d'action de la Politique Nationale de Population (PNP). <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de politiques et programmes sectoriels intégrant les questions de population et d'égalité de genre <u>D. de base</u> : 5 <u>Cible</u> : 10</p> <p><u>Indicateur</u> : Existence d'une loi fixant le quota des femmes dans les instances décisionnelles <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action de la PNP • Documents de politiques et programmes sectoriels élaborés et mis en œuvre • Rapports de formation 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et sécuritaire • Disponibilité de ressources • Appropriation nationale <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistances des conflits armés aux niveaux national et régional • Faible mobilisation de ressources • Mobilité des cadres de l'Etat ; • Faible présence des partenaires techniques et financiers 		<p>UNFPA : 750</p> <p><u>Total</u> : 750</p>	<p>750</p> <p>750</p>	<p>-</p> <p>-</p>	<p>-</p> <p>-</p>

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser
Transfert de connaissances aux cadres nationaux pour la revue des politiques et programmes sectoriels et régionaux UNFPA	<u>Indicateur</u> : % des cadres nationaux formés et impliqués dans la réalisation des revues <u>D. de base</u> : 50% <u>Cible</u> : 95% <u>Indicateur</u> : Nombre de plans de développement local intégrant les questions de populations, y compris la santé de la reproduction et l'égalité de genre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : au moins 17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des formations • Rapports des revues 	DGPS DGPD	UNFPA : 200	200	-	-
Fourniture de biens et services au MEPS pour l'extension de l'Education en matière de Population (EmP) au niveau national UNFPA	<u>Indicateur</u> : % d'établissements du F1 et F2 disposant d'un curricula intégrant l'EmP <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : 100% <u>Indicateur</u> : Nombre d'enseignants formés sur l'EmP <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : AD%	<ul style="list-style-type: none"> • Curricula de • Rapport formation 	DIPPS	UNFPA : 350	350	-	-
Transfert de connaissances au MEP pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population UNFPA	<u>Indicateur</u> : Existence d'une structure chargée de coordonner, suivre et évaluer la PNP <u>D. de base</u> : 0	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités 	DGPS DGPD STPDSRP	UNFPA : 200	200	-	-

		Cible : 1 Indicateur : Taux de mise en œuvre du plan d'action de la PNP D. de base : 0 Cible : 80%						
Extrant 1.2.5. et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non Core	A mobiliser
<p>Extrant 1.2.5</p> <p>Le système national d'information statistique permet la disponibilité de données actualisées désagrégées par âge, et par sexe et des informations fiables, pour la prise de décisions, la planification, le suivi-évaluation.</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>(a) Programmation Conjointe UNICEF, UNFPA, PNUD</p> <p>(b) BIT</p>	<p><u>Indicateur :</u> Document de SNDS disponible. <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1</p> <p><u>Indicateur :</u> Données socio-démographiques du Recensement général de la population et de l'habitation disponibles <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre de bases de données désagrégées par sexes institutionnalisées et fonctionnelles. <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document de la SNDS • Rapports du RGPH 2013 • Rapports MICS • Base de données DevInfo et IMIS • Journal officiel • Rapports d'activités du Ministère de l'Intérieur • Rapports générés par les gestionnaires de bases de données 	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des parties prenantes à tous les niveaux du système de collecte, d'analyse et de dissémination des données • Disponibilité des ressources mobilisées • Existence de mécanismes de concertation entre producteurs et utilisateurs de données • Existence de politique de promotion des NTIC ; • Disponibilité de cadres qualifiés <p><u>Risque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistances des conflits armés aux niveaux national et régional 		UNICEF : 3,450 UNFPA : 360 BIT : 20 PNUD : 150 <u>Total</u> : 3,980	1,500 350 20 150 2,020	300 10 - - 310	1,650 - - - 1,650

	<p>Indicateur : % de départements ministériels disposant d'un service de production et de gestion de données statistiques (et désagrégées par sexe et par âge) fonctionnels.</p> <p>D. de base : 10%</p> <p>Cible: 50%</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Faible appui des partenaires techniques et financier ; • Faible culture de l'utilisation des données pour la prise de décision ; • Niveau élevé d'analphabétisme 					
Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser	
<p>Fourniture de biens et services au MEP pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'action de la SNDS, l'animation des bases de données DAD, IMIS et DevInfo et la sauvegarde des données d'envergure nationale.</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p>Indicateur : Nombre de nouveaux annuaires statistiques et de tableaux de bord socio-économiques disponibles</p> <p>D. de base : 10</p> <p>Cible : 30</p> <p>Indicateur : Nombre des structures au niveau central capable de produire des données sociodémographiques pour le suivi des OMD et du DSRP II</p> <p>D. de base : 1</p> <p>Cible : 10</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel • Rapport d'évaluation • Annuaire statistiques • Tableau de bord socio-économiques • Rapports d'activités sur l'utilisation des bases de données 	<p>Ministère du Plan/ICASEES joue le rôle de maître d'œuvre et assure la coordination du processus</p>	<p>UNICEF : 300</p> <p>UNFPA : 160</p>	<p>300</p> <p>150</p>	<p>-</p> <p>10</p>	<p>-</p> <p>-</p>	
<p>Transfert de connaissances pour la réalisation des bilans analytiques et périodiques du DSRP II et des OMD</p>	<p>Indicateur : Nombre de revues annuelles du DSRP II</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des revues 	<p>Ministère du Plan : leadership et coordination</p>	<p>UNICEF : 100</p> <p>PNUD : 150</p>	<p>100</p> <p>150</p>	<p>-</p> <p>-</p>	<p>-</p> <p>-</p>	

UNICEF, PNUD	D. de base : 0 Cible : 6						
Plaidoyer auprès des décideurs politiques et des bailleurs des fonds pour la mobilisation des ressources pour la réalisation des enquêtes, du recensement et analyses sectorielles UNICEF, UNFPA	Indicateur : Nombre de documents de projets et de plaidoyer disponibles D. de base : 0 Cible : 10 Indicateur : Nombre d'opérations de collecte de données appuyées au niveau national et régional Données de base : 08 Cible : 10	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de collecte des données, Rapports de collecte des données Plan de suivi et évaluation des actions de développement Rapports d'activités Documents de projets et de plaidoyer 	Ministère du Plan/ICASEES : Leadership, élaboration du plan d'action de collecte des données, élaboration du plan d'évaluations, études, analyses sectorielles et conjoncturelles, élaboration du plan de suivi et évaluation des actions de développement et mobilisation des ressources	UNICEF : 2, 650 UNFPA : 100	900 100	300 -	1,450 -
Transfert de connaissances pour l'évaluation du système d'enregistrement et de traitement des données portant sur les faits d'état civil en vue de la formulation de la politique nationale et du plan d'action UNICEF, UNFPA	Indicateur : Rapport d'évaluation disponible D. de base : 0 Cible : 1 Indicateur : Document de politique disponible D. de base : 0 Cible : 1	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'évaluation Document de politique 	ICASEES Ministère de l'Administration du territoire	UNICEF : 400 UNFPA : 100	200 100	- -	200 -
Fourniture de biens et services pour la mise à disposition d'outils de collecte des données sur les indicateurs clés du marché du travail BIT	Indicateur : Système de collecte de données indicateurs clés sur le marché du travail fonctionnel D. de base : 0 Cible : 1	<ul style="list-style-type: none"> Base de données des indicateurs du marché du travail 	Le Ministère du travail et de la fonction publique et l'ICASEES supervisent le processus	BIT : 20	20	-	-

Extrant 1.2.6 et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non Core	A mobiliser
<p>Extrant 1.2.6 Les institutions nationales, régionales et locales et les organisations de la société civile participent à la prévention et à la gestion des crises humanitaires et des catastrophes naturelles, dans le respect de l'égalité de genre et des droits humains</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a) Programmation Conjointe UNICEF, UNFPA</p> <p>(b) FAO</p> <p>(c) UNICEF</p>	<p><u>Indicateur :</u> Existence d'une structure nationale de prévention et de gestion des catastrophes fonctionnelle D. de base : 0 Cible : 1</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre de personnes ayant bénéficié de mécanismes communautaires de gestion et de règlement pacifique des conflits D. de base : 2 000 Cible : 4 000</p> <p><u>Indicateur :</u> Existence de comités régionaux fonctionnels. D. de base : 0 Cible : 7</p> <p><u>Indicateur :</u> Existence de comités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Textes réglementaires créant les comités de prévention et de la gestion des crises humanitaires et des catastrophes naturelles • Rapports d'activités des comités • Rapports de formation • Documents de Plan de préparation et de réponses • Rapports HDPT • Rapports UNHCR • Rapports des Agences 	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des cadres formés aux urgences humanitaires • Disponibilité des données désagrégées selon le sexe sur les populations sinistrées et affectées • Disponibilité des ressources mobilisées <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplications des attaques sur les missions organisées par les acteurs humanitaires • Faible mobilisation de ressources 		UNICEF : 500 UNFPA : 100 FAO : 1,150 <u>Total</u> : 1,750	300 - 150 450	- - - -	200 100 1,000 1,300

	<p>préfectoraux fonctionnels. <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 17</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'OSC œuvrant dans le domaine de la prévention et la gestion des crises humanitaires et des catastrophes naturelles <u>D. de base</u> : 5 <u>Cible</u> : 15</p> <p><u>Indicateur</u> : Existence de plans national, régionaux et préfectoraux de préparation et de réponses aux crises humanitaires prenant en compte les concepts genre et droits humains. <u>D. de base</u> : 2 <u>Cible</u> : 8</p>							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser
<p>Transfert de connaissances aux cadres du Ministère de l'intérieur et aux organisations de la société civile pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la collecte et la diffusion des données en situation d'urgence désagrégées selon le genre</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Plan d'action disponible <u>D.de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Rapport sur les statistiques en urgence disponible <u>D.de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action • Rapport statistiques 	<p><u>Institution gouvernementale en charge</u> : Leadership pour l'élaboration du plan de contingence et de réponse aux urgences</p>	<p>UNICEF : 100 UNFPA : 50</p>	-	-	100 50
<p>Transfert de connaissances aux institutions nationales, régionales et locales et les organisations de la société civile pour l'élaboration d'un plan national de contingence et de réponses aux catastrophes naturelles et des épidémies</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Désignation d'une institution gouvernementale en charge de la gestion des urgences. <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Un plan de contingence et de réponse est élaboré <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre officielle de l'institution gouvernementale en charge • plan de contingence et de réponse • Rapports des réunions de coordination interministérielles • Comptes rendus des réunions 	<p><u>Institution gouvernementale en charge</u> : Leadership pour l'élaboration du plan de contingence et de réponse aux urgences</p>	<p>UNICEF : 100 UNFPA : 50</p>	-	-	100 50
<p>Fourniture de biens et services pour la mise en œuvre des actions du plan national de contingence (PNC) et de réponses aux crises humanitaires et catastrophes naturelles</p> <p>FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nb d'actions du PNC mises en œuvre et rapports d'activités <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document et rapports d'activités. 	<p><u>Les Agences sous tutelle du MADR (ACDA, ANDE, ICRA) et les ONG humanitaires</u> participent à la mise en œuvre des actions</p>	<p>FAO : 1,150</p>	150	-	1,000

<p>Fourniture de biens et services au Ministère de la santé pour la logistique, la coordination et le Minimum Initial Service Package (MISP/DMU), aux Réfugiés, IDPs/retournés et communautés hôtes, en particulier les femmes et les enfants</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de personnes assistées par le MISP/DMU <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion des situations d'urgences ayant fait l'objet d'une évaluation rapide <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Rapports des évaluations rapides 	<p><u>MSPPLS, MASSNPG</u> assurent le leadership du processus</p>	<p>UNICEF : 300</p>	<p>300</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
--	---	---	---	---------------------	------------	----------	----------

UNDAF+ AXE DE COOPERATION 1 : CONSOLIDATION DE LA PAIX, RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SECURITE ET DE L'ETAT DE DROIT

Axe stratégique 1 du DSRP2 : Consolidation de la paix, Gouvernance et Etat de droit

Effet UNDAF+ 1.3. : Les institutions clés et la société civile en charge de la promotion de l'Etat de droit et de la protection des droits humains sont efficaces et accessibles aux populations de façon équitable

Extrant 1.3.1. et Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.3.1</p> <p>Le système judiciaire est renforcé afin de garantir les droits des personnes en particulier des femmes et des enfants de manière efficace et indépendante dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham Pende, la Nana Grebizi, la Kémo e à Bangui</p> <p><u>Mise en œuvre :</u> (a) Programmation conjointe PNUD, UNICEF, UNHCR, UNFPA, BINUCA/OHCDH, ONU HABITAT (b) UNICEF</p>	<p><u>Indicateur :</u> Délai moyen de jugement des affaires. <u>D. de Base :</u> 6 mois <u>Cible :</u> 3 mois</p> <p><u>Indicateur :</u> Proportion de détentions provisoires > 4 mois. <u>D. de Base :</u> 80% <u>Cible :</u> 50%</p> <p><u>Indicateur :</u> % de détentions provisoires sous ordonnance motivée <u>D. de Base :</u> 20 <u>Cible :</u> 50</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre d'affaires traitées lors des audiences foraines. <u>D. de Base :</u> 180 <u>Cible :</u> 500</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des tribunaux ; • Rapport annuel du Ministère de la Justice et du Ministère des affaires sociales; • Rapports des ONG chargées de la protection des droits humains. 	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement du Conseil supérieur de la magistrature • Engagement des bailleurs de fonds pour soutenir les réformes dans le domaine de la justice • Disponibilité des ressources <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité sécuritaire, sociale ; • Persistance de l'impunité ; • Désengagement des bailleurs de fonds • Grèves des magistrats et des avocats 		PNUD : 6,983 UNICEF : 1,400 UNHCR : 250 UNFPA : 50 BINUCA/OHCDH : 150 ONU HABITAT : 500 <u>Total :</u> 9,333	2,250 - 50 50 75 - 2,425	233 400 - - - - 633	4,500 1,000 200 - 75 500 6,275

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Transfert des connaissances et formation aux services centraux de la justice, aux juridictions, aux Facultés de droit et aux acteurs judiciaires des zones ciblées pour assurer le développement de la jurisprudence, la modernisation et la diffusion du droit y compris le droit des femmes, des enfants et des personnes déplacées et réfugiées</p> <p>BINUCA/OHCDH, PNUD, UNICEF, UNHCR, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de recueils de jurisprudence générale publiés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3 (1 par an d'ici 2014)</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de recueils de textes d'application et de jurisprudence réalisés et diffusés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3</p>	Rapports d'activités et de formation	<p><u>Ministère de la Justice</u> assure le leadership et la coordination avec les autres partenaires impliqués (Secrétariat General du Gouvernement, ENAM, L'Ordre des Avocats, Universités, Ministère des Affaires Sociales)</p>	<p>BINUCA/OHCDH : 50 PNUD : 2,680 UNICEF : 50 UNHCR : 250 UNFPA : 50</p>	<p>25 800 - 50 50</p>	<p>- 80 50 -</p>	<p>25 1,800 - 200 -</p>
<p>Transfert de connaissances et formation des acteurs et institutions de la chaîne pénale pour augmenter le nombre et améliorer la qualité des décisions rendues à Bangui et dans les préfectures ciblées en tenant compte des droits des femmes et des enfants</p> <p>BINUCA/OHCDH, PNUD, ONU HABITAT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de modules de formations conçus et exécutés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 8</p>	Rapports des formations	<p><u>Ministère de la Justice</u> assure le leadership et la coordination avec les autres partenaires impliqués (Secrétariat General du Gouvernement, ENAM, L'Ordre des Avocats, Universités, Ministère des Affaires Sociales)</p>	<p>BINUCA/OHCDH : 50 PNUD : 1,552 ONU HABITAT : 500</p>	<p>25 500 -</p>	<p>- 52 -</p>	<p>25 1,000 500</p>

<p>Fourniture de biens et services aux institutions et acteurs de la chaîne pénale dans les zones ciblées pour améliorer les conditions de travail, les rendre plus accessibles en particulier aux personnes vulnérables et soutenir l'augmentation du nombre de décisions rendues</p> <p>PNUD, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Système de collecte de données sur la fréquence et la qualité des décisions judiciaires à Bangui et dans les préfectures ciblées opérationnel <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'audiences foraines organisées <u>D. de base</u> : 1 (1 par an) <u>Cible</u> : 40 (8 par an)</p>	<p>Rapports d'activité des tribunaux</p>	<p><u>Ministère de la Justice/Ministère de la sécurité</u> : Leadership et coordination de la mise en place du plan de renforcement des différents services (Inspection générale des services judiciaires, Direction des services judiciaires, brigade des mineurs)</p>	<p>PNUD : 2,201 UNICEF : 430</p>	<p>600 -</p>	<p>101 30</p>	<p>1,500 400</p>
<p>Transfert des connaissances aux acteurs de la chaîne pénale et formation afin de diminuer les détentions provisoires et promouvoir les peines alternatives à Bangui et dans les préfectures ciblées.</p> <p>BINUCA/OHCDH, UNICEF, PNUD</p>	<p><u>Indicateurs</u> : Pourcentage de détentions qui sont des détentions provisoires dans les zones ciblées <u>Données de base</u> : 66% <u>Cible</u> : 55%</p> <p><u>Indicateurs</u> : Nombre de textes d'application sur les peines alternatives adoptés. <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD</p>	<p>Rapports d'activité des tribunaux</p> <p>Journal officiel</p>	<p><u>Ministère de la Justice</u> Leadership et coordination pour la mise en œuvre des mesures avec les partenaires impliqués</p>	<p>BINUCA/OHCDH : 50 UNICEF : 800 PNUD : 550</p>	<p>25 - 350</p>	<p>- 300 -</p>	<p>25 500 200</p>
<p>Plaidoyer auprès des Ministères de la Justice et de la Sécurité Publique en vue du renforcement du système de protection des enfants en conflit avec la loi</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de brigades pour mineurs créées et opérationnelles <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3</p>	<p>Rapports d'activité des tribunaux</p>	<p><u>Ministère de la Justice</u> coleadership avec le Ministère des affaires sociales</p>	<p>UNICEF : 120</p>	<p>-</p>	<p>20</p>	<p>100</p>

		Indicateur : Nombre de tribunaux pour enfants opérationnels Données de base : 3 Cible : 16						
Extrant 1.3.2. et Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.3.2</p> <p>L'Administration pénitentiaire est renforcée et permet l'amélioration des conditions de détention et la réinsertion des personnes incarcérées y compris les mineurs</p> <p><u>Mise en œuvre :</u> Programmation Conjointe BINUCA/OHCDH, PNUD, UNICEF</p>	<p><u>Indicateurs :</u> Nombre de textes législatifs et réglementaires sur la réforme de l'administration pénitentiaire fondés sur les droits humains (y compris ceux des enfants et des femmes). <u>D. de Base :</u> 1 <u>Cible :</u> 48</p> <p><u>Indicateurs :</u> Nombre d'établissements pénitentiaires appliquant les normes standards par préfecture. <u>D. de Base :</u> 2 <u>Cible :</u> 41</p> <p><u>Indicateurs :</u> Nombre d'établissements</p>	<p>Rapport du médiateur de la république ;</p> <p>Rapport du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et de la Gouvernance ;</p> <p>Rapport des ONG chargées de la protection des droits humains ;</p> <p>Rapports de surveillance du BINUCA /OHCDH</p> <p>Statistiques pénitentiaires</p>	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de l'Etat de respecter ses engagements internationaux en matière de protection des droits humains • Adoption de la loi sur l'administration pénitentiaire • Engagement des bailleurs de fonds pour soutenir les réformes dans le domaine de la justice, et disponibilité des ressources <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indisponibilité des ressources humaines, matérielles et financières; 	<p><u>Ministère de la Justice :</u> leadership, coordination et mise en œuvre des textes juridiques</p>	<p>BINUCA/OHCDH: 150 PNUD : 1,067 UNICEF : 550 <u>Total:</u> 1,767</p>	<p>25 300 - 325</p>	<p>- 117 50 167</p>	<p>125 650 500 1,275</p>

	<p>pénitentiaires réservés uniquement aux femmes, par préfecture. <u>D. de Base</u> : 5 <u>Cible</u> : 7</p> <p><u>Indicateurs</u> : Proportion d'enfants bénéficiant de l'application de peines alternatives à la prison par préfecture. <u>D. de Base</u> : 0% <u>Cible</u> : 25%</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Non adoption par le Parlement de la législation sur l'administration pénitentiaire 					
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Plaidoyer et sensibilisation des acteurs étatiques et de la société civile pour l'amélioration et l'application effective des textes relatifs aux conditions de détention et à la réinsertion des personnes détenues</p> <p>BINUCA/OHCDH, PNUD, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Une nouvelle Loi sur les prisons accompagnée de ses décrets d'application est adoptée. <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de formations interservices sur le droit des personnes déplacées réalisées <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 8</p>	<p>Journal officiel Rapports de formation</p>	<p><u>Ministère de la Justice</u> : leadership</p>	<p>BINUCA/OHCDH : 50 PNUD : 206 UNICEF : 550</p>	<p>25 50 -</p>	<p>- 6 50</p>	<p>25 150 500</p>
<p>Transfert de connaissances et formation de l'administration et du personnel pénitentiaire en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des prisons</p> <p>BINUCA/OHCDH, PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de prisons disposant d'un greffe et d'un secrétariat fonctionnels à Bangui et dans les zones cibles <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 6</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'employés de l'administration pénitentiaire formés / recyclés <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 150</p>	<p>Rapports de formation Rapports d'activités de l'administration pénitentiaire</p>	<p><u>Ministère de la Justice</u> : Leadership et coordination avec les autres partenaires impliqués (Secrétariat General du Gouvernement, ENAM, Universités</p>	<p>BINUCA/OHCDH : 50 PNUD : 255</p>	<p>- 50</p>	<p>- 5</p>	<p>50 200</p>

<p>Transfert de connaissances et formation de la Direction et du personnel de l'administration pénitentiaire des zones ciblées en vue d'humaniser les conditions de détention et faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des détenus y compris les femmes et les enfants</p> <p>BINUCA/OHCDH, PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de programmes de réinsertion sociale et professionnelle développés par prison <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD</p> <p>Nombre d'ateliers de formation professionnelle mis en place dans les prisons ciblées <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 6</p>	<p>Rapports de missions Rapports d'ateliers de formation</p>	<p><u>Ministère de la Justice</u> : Leadership et coordination avec les autres partenaires impliqués (Secrétariat General du Gouvernement, ENAM, Universités)</p>	<p>BINUCA/OHCDH : 50 PNUD : 606</p>	<p>- 200</p>	<p>- 106</p>	<p>50 300</p>	
Extrant 1.3.3. et Agences	Indicateurs, données initiales et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.3.3</p> <p>Les populations mieux informées de leurs droits sont en mesure d'exiger leur respect et leur protection auprès des institutions nationales</p> <p><u>Mise en œuvre</u> : Programmation Conjointe PNUD, UNFPA, UNHCR, OHCDH</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'OSC œuvrant à la défense/promotion des droits humains <u>D. de Base</u> : 40 <u>Cible</u> : 60</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de préfectures disposant d'une maison de droit. <u>D. de Base</u> : 04 <u>Cible</u> : 16</p> <p><u>Indicateur</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du médiateur de la république ; • Rapport Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et de la Gouvernance ; • Rapport des ONG chargées de la protection des droits humains ; • Rapports de surveillance du BINUCA /OHCDH 	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de l'Etat de respecter ses engagements internationaux en matière de protection des droits humains ; • Engagement des bailleurs de fonds pour soutenir les réformes dans le domaine de la justice 	<p><u>Ministère de la Justice</u> : Leadership et coordination avec les autres partenaires impliqués</p>	<p>PNUD : 3,240 UNFPA : 622 UNHCR : 1,000 OHCDH : 100</p> <p><u>Total</u> : 4,962</p>	<p>1,000 497 250 20</p> <p>1,767</p>	<p>40 125 - -</p> <p>165</p>	<p>2,200 - 750 80</p> <p>3,030</p>

	<p>Nombre de personnes conseillées et orientées par préfecture dans les maisons de droit. <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 300</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Résurgences de conflits ; • Inaccessibilité aux populations éloignées • Crise économique mondiale • Indisponibilité des ressources humaines, matérielles et financières; • Analphabétisme • Persistance des barrières socio-culturelles à l'émancipation de la femme 					
Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
<p>Plaidoyer auprès des institutions nationales et de la société civile pour la mise en place d'un système étatique durable d'aide légale</p> <p>PNUD, UNHCR</p>	<p><u>Indicateur</u> : Une loi sur l'aide légale est adoptée <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Une politique de gestion des Maisons de droit est mise en œuvre : <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Journal officiel</p> <p>Rapport d'activité du Ministère de la Justice</p>	<p>Le Ministère de la Justice assure la coordination et la mobilisation des acteurs directement concernés</p>	<p>PNUD : 115 UNHCR : 200</p>	<p>50 50</p>	<p>15 -</p>	<p>50 150</p>	

<p>Fourniture de biens et services aux institutions et autres acteurs dans les zones ciblées et aux Facultés de droit pour développer l'accès à l'assistance juridique et judiciaire des plus vulnérables et particulièrement des femmes et des jeunes</p> <p>PNUD, UNFPA, UNHCR</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de préfectures et sous-préfectures offrant une structure d'aide légale fonctionnelle <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5 (dont 1 à Bangui)</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de cliniques juridiques fonctionnelles dans les zones ciblées et à la Faculté de droit <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5.</p>	<p>Rapports d'activité du Ministère de la Justice</p>	<p><u>Ministère de la Justice</u> Leadership et coordination avec les autres partenaires impliqués (Secrétariat General du Gouvernement, ENAM, Universités)</p>	<p>PNUD : 2,620 UNFPA : 622 UNHCR : 600</p>	<p>800 497 150</p>	<p>20 125 -</p>	<p>1,800 - 450</p>
<p>Plaidoyer et sensibilisation des acteurs de la société civile et des populations sur les effets néfastes de la justice populaire en vue de diminuer le nombre de femmes et d'enfants accusés de Pratiques de Charlatanisme et de Sorcellerie (PCS)</p> <p>PNUD, UNHCR, OHCDH</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'émissions de radio de sensibilisation diffusées sur les stations nationales et locales dans les zones ciblées <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 60 (12 par an)</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de campagnes de sensibilisation organisées avec la société civile dans les zones d'intervention <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 16 (2/an d'ici 2013 puis 4/an jusqu'en 2016)</p>	<p>Rapports du Groupe Inter-Agences pour le DDR (IAWGDDR)</p>	<p><u>Le Ministère de la Justice</u> assure la coordination et la mobilisation des acteurs concernés</p>	<p>PNUD : 505 UNHCR : 200 OHCDH : 100</p>	<p>150 50 20</p>	<p>5 - -</p>	<p>350 150 80</p>

Extrant 1.3.4. et Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 1.3.4. :</p> <p>Les réformes institutionnelles relatives à la promotion de l'équité de genre et au renforcement des capacités de la femme et de l'homme sont mises en œuvre</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>UNFPA</p>	<p><u>Indicateur :</u> Nombre de projets en rapport avec la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité mis en œuvre. <u>D. de Base :</u> 0 <u>Cible :</u> 8</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre d'institutions publiques et de la société civile ayant un plan d'action fonctionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes. <u>D. de Base :</u> 0 <u>Cible :</u> 5</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre de lois, politiques et stratégies révisées pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Ministère des Affaires Sociales • Rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et de la Gouvernance ; • Rapport des ONG Rapport BINUCA • Rapport OHCDH • Journal officiel 	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de la société civile, des leaders communautaires et religieux • Création et fonctionnement effectif des unités de prise en compte des questions de genre • Respect des engagements pris au niveau international, partage et vulgarisation des desdits engagements et des outils d'intégration du genre à tous les niveaux. <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistance de barrières socioculturelles à l'émancipation de la femme ; • Faible appui des partenaires techniques et 		UNFPA : 350	350	-	-

	prendre en compte les droits humains, y compris les droits de la femme et de l'enfant <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5		financier ; • l'absence de vision tenant compte du genre et de l'autonomisation de la femme, • Absence d'expertise à tous les niveaux.					
Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
Plaidoyer pour l'élaboration des nouveaux textes législatifs et réglementaires relatifs a la promotion de l'équité de genre UNFPA	<u>Indicateur</u> : Nombre de textes législatifs et réglementaires relatifs a la promotion de l'équité de genre adoptés <u>Données de base</u> : 3 <u>Cible</u> : 6	Journal Officiel		UNFPA : 350	350	-	-	

UNDAF+ AXE DE COOPERATION 2 : PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUITABLE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE								
Axe stratégique 2 du DSRP2 : Relance économique et Intégration régionale								
Effet UNDAF+ 2.1. : Les populations et les autres acteurs publics et privés, exploitent de façon plus rationnelle les ressources naturelles, améliorent la sécurité alimentaire et énergétique								
Extrant 2.1.1. et Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 2.1.1</p> <p>Les institutions étatiques et leurs partenaires sont aptes à rendre opérationnel le cadre d'accélération de l'OMD1 dans le domaine de la sécurité alimentaire.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a)Programme Conjoint PNUD/FAO</p> <p>(b)Programmation Conjointe FAO, PAM</p> <p>© FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Pacte d'accélération des OMD signé</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de partenariats signés</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 5</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de programmes conjoints mis en œuvre dans le domaine de la SA</p> <p><u>D.de base</u> : 1</p> <p><u>Cible</u> : 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'étape des groupes de travail ; • Protocoles d'accords signés • Rapports de revue UNDAF+ • Documents de programmes conjoints 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement de l'UNCT et des partenaires ; • Volonté politique <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insécurité généralisée • Instabilité institutionnelle ; • Inertie dans le démarrage 		<p>FAO : 750</p> <p>PNUD : 1,650</p> <p>PAM : 2,000</p> <p><u>Total</u> : 4,400</p>	<p>600</p> <p>1,050</p> <p>-</p> <p>1,650</p>	<p>150</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>150</p>	<p>-</p> <p>600</p> <p>2,000</p> <p>2,600</p>

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances et formation du Comité National du Cadre d'Accélération des OMD (CAO) l'habilitant à coordonner la mise en œuvre et à assurer le suivi du CAO de l'OMD 1 dans le domaine de la sécurité alimentaire. Programme Conjoint PNUD/FAO	<u>Indicateur</u> : Comité National formé et opérationnel <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Rapports d'activités du Comité Comptes-rendus de réunions du Comité	<u>MEP</u> assure la tutelle du Comité national <u>MADR</u> assure la mise en œuvre en collaboration avec les partenaires au développement	PNUD : 700 FAO : 30	500 30	- -	200 -
Fourniture de biens et de services pour la réalisation d'études, d'analyses et la diffusion d'informations stratégiques sur la sécurité alimentaire, y compris un Système d'Information des Marchés (SIM) Programme Conjoint PNUD/FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre d'études et analyses sur la sécurité alimentaire réalisées et diffusées <u>D. de base</u> : 5 <u>Cible</u> : 10	Documents Rapports	<u>MEP et MADR</u> initient les études et analyses ; <u>Les partenaires techniques et financiers et la société civile</u> appuient le processus	PNUD : 650 FAO : 150	400 -	- 150	250 -
Plaidoyer et mobilisation des acteurs étatiques, du secteur privé, et de la société civile pour obtenir leur engagement dans la mise en œuvre du pacte d'accélération de la Sécurité Alimentaire (SA) Programme Conjoint PNUD/FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre d'acteurs et de partenaires participant à la mise en œuvre du pacte d'accélération de la SA <u>D. de base</u> : 6 <u>Cible</u> : 15	Lettres d'accords Comptes rendu des réunions	<u>MEP et MADR</u> facilitent le dialogue	PNUD : 300 FAO : 20	150 20	- -	150 -

<p>Fourniture de biens et services pour la mise en œuvre du CAO de la Sécurité alimentaire</p> <p>FAO, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre des groupements de producteurs bénéficiaires participant à la mise en œuvre du CAO <u>D. de base</u> : 1.000 <u>Cible</u> : 4.000</p>	<p>Document et rapports d'activités du programme conjoint</p>	<p><u>Ministères (MADR, Santé, Affaires sociales)</u> appuient les volets opérationnels</p>	<p>FAO : 500 PAM : 2,000</p>	<p>500 -</p>	<p>- -</p>	<p>- 2,000</p>
<p>Plaidoyer pour la prise en compte de la nutrition dans les programmes de sécurité alimentaire</p> <p>FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de documents de programme intégrant les aspects de nutrition validés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Documents de Programme</p>	<p><u>MADR</u> supervise la coordination des activités de plaidoyer en collaboration avec le MEP, le MSPP</p>	<p>FAO : 50</p>	<p>50</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

Extrant 2.1.2. et Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 2.1.2</p> <p>Les institutions étatiques et les communautés disposent des compétences et des capacités nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée pro-pauvre dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des forêts</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a) PNUD</p> <p>(b) Programme Conjoint PNUD/FAO</p> <p>© Programmation Conjointe BIT, UNFPA, FAO</p> <p>(d) FAO</p> <p>(e) PAM</p> <p>(f) BIT</p>	<p>Indicateur : Nombre de grappes (groupes de filières publics et privés) de croissance opérationnelles ; D. de base : 0 Cible : 3</p> <p>Indicateur : Nombre de documents de politique et stratégies de promotion de l'agro-industrie et de l'entrepreneuriat rural, tenant compte des besoins et intérêts des femmes et jeunes, élaborés</p> <p>D. de base : 0 Cible : 3</p>	<p>Documents de stratégie de croissance Rapports et plan d'actions sectoriel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement politique ; • Implication du secteur privé et des OP ; • Sécurité des personnes et des biens • Existence d'un document de politique de promotion de l'agro-industrie et de l'entrepreneuriat rural, incluant sa stratégie • Existence d'un programme pour l'encadrement des femmes 		<p>FAO : 2,450 PNUD : 3,600 UNFPA : 1,350 BIT : 1,140 PAM : 100</p> <p><u>Total</u> : 8,640</p>	<p>1,050 2,150 350 140 -</p> <p>3,690</p>	<p>- - 320 - -</p> <p>320</p>	<p>1400 1,450 680 1,000 100</p> <p>4,630</p>

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert des connaissances à l'organe central de coordination de la stratégie nationale de croissance accélérée pro-pauvre et inclusive afin qu'il soit apte à piloter, coordonner la mise en œuvre, et assurer le suivi/évaluation des politiques sectorielles dans les grappes ciblées PNUD	<u>Indicateur</u> : Organe central de coordination formé et opérationnel <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Rapports d'activités de l'Organe central Comptes-rendus de réunions de l'Organe Rapports de mission de terrain	<u>MEP</u> assure la tutelle de l'organe central	PNUD : 700	700	-	-
Fourniture de biens et services à l'organe central de coordination de la stratégie nationale de croissance accélérée pro-pauvre et inclusive afin qu'il soit apte à piloter, coordonner la mise en œuvre, et assurer le suivi/évaluation des politiques sectorielles dans les grappes ciblées PNUD	<u>Indicateur</u> : Taux de réalisation du programme d'équipement de l'organe central de coordination <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : AD		<u>MEP</u> assure la tutelle de l'organe central	PNUD : 300	300	-	-
Plaidoyer et sensibilisation des acteurs du secteur privé et de la société civile afin d'assurer leur engagement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de croissance accélérée pro-pauvre PNUD	<u>Indicateur</u> : Nombre d'acteurs participants aux rencontres de sensibilisation <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 10	Comptes rendus des rencontres	<u>Le MEP, le Ministère du Commerce et le Patronat</u> facilitent le dialogue public et privé	PNUD : 400	150	-	250
Plaidoyer pour le développement de partenariats économiques internationaux et pour la mobilisation de ressources nécessaires au financement des programmes de croissance accélérée pro-pauvre dans les secteurs de l'agriculture, mines et des forêts PNUD	<u>Indicateur</u> : Nombre partenariats économiques internationaux dans les secteurs de l'agriculture, mines et des forêts conclus <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5	Accords de partenariat	<u>Le MEP et le secteur public</u> coordonnent le processus	PNUD : 500	250	-	250

Transfert des connaissances pour la constitution des grappes de croissance et l'élaboration des programmes d'actions dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des forêts Programme Conjoint PNUD/FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de grappes de croissance ayant un programme d'actions <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3	Programmes d'actions des grappes Agriculture, Mines et Forêts	<u>Les Ministères des Mines, Agriculture et Forêts</u> assurent la tutelle des grappes.	PNUD : 900 FAO : 50 BIT : 30	400 - 30	- - -	500 50 -
Fourniture de biens et de services pour la constitution des grappes de croissance et l'élaboration des programmes d'actions dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des forêts Programme conjoint PNUD/FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de grappes de croissance opérationnelles <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3 (agriculture, forêts et mines)	Rapports des réunions des grappes	<u>Les Ministères des Mines, Agriculture et Forêts</u> assurent la tutelle des grappes.	PNUD : 300 FAO : 300	100 -	- -	200 300
Transfert de connaissances et formation sur l'approche filière et le développement des chaînes de valeur en faveur des acteurs des grappes de croissance dans les secteurs de l'agriculture, mines et forêts Programme conjoint PNUD/FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de grappes de croissance ayant un programme d'action utilisant l'approche filière <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3	Programmes d'actions des grappes Agriculture, Mines et Forêts	<u>Les trois ministères sectoriels</u> coordonnent le processus.	PNUD : 500 FAO : 250	250 100	- -	250 150
Transfert de connaissances et formation des acteurs publics, privés et de la société civile pour l'identification, le développement d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes. BIT, UNFPA, FAO	Nombre d'acteurs publics, privés et de la société civile (femmes et jeunes) formés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 250	Rapports de formation	<u>Les services des trois ministères</u> coordonnent le processus et les acteurs privés assurent les aspects opérationnels	BIT : 1,080 UNFPA : 1,350 FAO : 250	80 350 150	- - -	1,000 1,000 100
Fourniture de biens et de services pour l'introduction de l'agriculture de conservation dans les systèmes de production des communautés de base FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de sites pilotes implantés <u>D. de base</u> : 1 <u>Cible</u> : 5	Documents de projets Rapports de mise en œuvre	<u>Les Agences des Ministères techniques (MADR, Forêts)</u> participent à la mise en œuvre	FAO : 750	450	-	300

Fourniture de biens et de services pour la mise en place des champs écoles paysans (CEP) pour l'accélération de la croissance agricole FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de champs écoles mis en place <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 8	Documents de projets Rapports de mise en œuvre	<u>Ministères techniques (MADR, Forêts)</u> participent à la mise en œuvre	FAO : 850	350	-	500
Transfert de connaissances pour la mise en place des normes de qualité dans les entreprises privées de production de la farine de maïs enrichie/fortifiée PAM	<u>Indicateur</u> : Nombre d'entreprises appliquant les normes <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3	Rapports de contrôle qualité	<u>Ministère du Commerce</u> supervise le système de contrôle	PAM : 100	-	-	100
Transfert de connaissances pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle BIT	<u>Indicateur</u> : Nombre de réformes retenues <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD	Document de politique Textes d'application	<u>Ministère de la Fonction Publique</u> pilote les réformes sur l'emploi	BIT : 30	30	-	-

Extrant 2.1.3. et Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 2.1.3</p> <p>Un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) issu du PDDAA et les stratégies, et mécanismes de mobilisation de ressources y relatifs, est mis en œuvre.</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>(a)FAO</p> <p>(b)PAM</p>	<p><u>Indicateur :</u> Un PNIA intégrant les stratégies et les mécanismes de mobilisation des ressources est disponible <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1</p> <p><u>Indicateur :</u> Part du budget national consacré à l'investissement dans le secteur de l'agriculture, y compris le sous-secteur bois <u>D. de base :</u> 6% <u>Cible :</u> 10%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document PNIA • Lois de Finance • Rapport de Revue des Dépenses publiques 	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuité du financement des programmes • Appropriation des programmes par les communautés • Engagement politique <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de consensus sur les priorités 	<p><u>Les Agences sous tutelles du MADR</u> participent aux actions</p>	<p>FAO : 1,400 PAM : 1,100 <u>Total :</u> 2,500</p>	<p>650 - 650</p>	<p>- - -</p>	<p>750 1,100 1,850</p>
Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
<p>Transfert de connaissances aux services étatiques et organisations paysannes pour renforcer le Programme d'intensification et de diversification de la production agricole (vivrière, maraîchère, aquacole, animale).</p> <p>FAO</p>	<p><u>Indicateur :</u> Nombre de services étatiques et d'organisations paysannes appuyées <u>D. de base :</u> 6 SE et 60 OP <u>Cible :</u> 15 SE et 1500 OP</p>	<p>Documents et Rapport d'activités</p>	<p><u>Les Agences sous tutelles du MADR</u> participent aux actions</p>	<p>FAO : 100</p>	<p>100</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	

Fourniture de biens et de services aux organisations paysannes pour renforcer le Programme d'intensification et de diversification de la production agricole (vivrière, maraîchère, aquacole, animale). FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de projets d'intensification et de diversification de la production agricole mis en œuvre <u>D. de base</u> : 6 <u>Cible</u> : 15	Documents et Rapport d'activités des projets	<u>Le MADR</u> assure la supervision des activités. <u>Les ONG et agences sous tutelle du MADR</u> participent à la mise en œuvre.	FAO : 400	100	-	300
Transfert de connaissance et formation des services de protection des végétaux pour les rendre plus opérationnels sur le terrain FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de services de protection des végétaux opérationnels <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 7	Rapports d'activités des services	<u>Le MADR</u> assure la supervision des activités	FAO : 450	450	-	-
Fournitures de biens et de services pour la mise en œuvre de programmes d'urgence visant à restaurer les activités agropastorales dans les zones post-conflit FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de projets d'urgence mis en œuvre dans les zones post conflit <u>D. de base</u> : 5 <u>Cible</u> : 7	Rapports d'activités des projets d'urgence	<u>Le MADR</u> assure la supervision des activités	FAO : 450	-	-	450
Transfert de connaissances pour la promotion de la commercialisation des productions agricoles locales par la recherche des marchés, l'appui aux producteurs et aux entreprises agroindustrielles en vue de la substitution progressive de l'aide alimentaire importée par les achats locaux PAM	<u>Indicateur</u> : Nombre de producteurs et d'entreprises appuyées <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD	Rapport d'évaluation des appuis.	<u>Le MADR</u> assure le pilotage du processus de contrôle.	PAM : 1,000	-	-	1,000
Fourniture de biens et services à la cellule de pilotage du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) afin de la rendre opérationnelle PAM	<u>Indicateur</u> : Cellule de pilotage opérationnelle. <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1		<u>Le MADR</u> assure le suivi du fonctionnement de la Cellule	PAM : 100	-	-	100

Extrant 2.1.4. et Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 2.1.4. Les Etablissements de Micro finance offrent des services financiers de manière professionnelle et pérenne en favorisant une plus grande inclusion financière particulièrement des femmes et des jeunes et une couverture géographique étendue en milieu rural, dans un environnement légal et réglementaire assurant la protection des bénéficiaires.</p> <p>Mise en œuvre : (Programme Conjoint PNUD/UNCDF)</p>	<p>Indicateur : Nombre de bénéficiaires des EMF D. de base : 52 000 Cible : 77 000</p>	<p>Rapports trimestriels des EMF Rapports annuels des EMF Rapport de suivi du Comité National de Micro finance.</p>	<p>Hypothèses : Engagement d'autres PTF; Risques. Insécurité en milieu rural.</p>	<p>Le Ministère des Finances et du Budget assure le pilotage et le suivi du programme à travers le Comité National de Micro finance.</p>	PNUD : 3,000	1,750	250	1,000
					UNCDF : 1,900	1,000	-	900
					Total : 4,900	2,750	250	1,900

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert des connaissances pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la Finance inclusive, la diffusion et le respect des normes prudentielles et la réglementation de la micro finance intégrant la protection des populations vulnérables. Programme conjoint PNUD/UNCDF	<u>Indicateur</u> : Nombre de sessions du Comité National de micro finance (CNMF) organisées <u>D. de base</u> : 4 <u>Cible</u> : 10 <u>Indicateur</u> : Nombre de missions de supervision de la Cellule de Micro finance (CMF) <u>Donnée de base</u> : 8 <u>Cible</u> : 15	Rapport de sessions Rapport de missions	<u>CNMF</u> : Pilotage et suivi mise en œuvre SNFI ; <u>CMF</u> : Diffusion des Normes et de la réglementation et supervision du secteur.	PNUD : 800 UNCDF : 50	800 50	- -	- -
Transfert de compétences à l'APEMF-CA pour offrir des services aux EMF membres afin d'assurer l'information et la sensibilisation des populations et appuyer le renforcement ou la création de micro-entreprises par les femmes et les jeunes Programme conjoint PNUD/UNCDF	<u>Indicateur</u> : Nombre d'ateliers de formation des formateurs <u>D. de base</u> : 2 <u>Cible</u> : 10	Rapport de formation	<u>APEMF-CA</u> : Mobilise les bénéficiaires et organise les formations services aux membres aux populations Formation spécifiques aux femmes et jeunes micro entrepreneurs	PNUD : 150 UNCDF : 50	150 50	- -	- -
Fourniture de biens et des services aux EMF pour accroître la couverture géographique en milieu rural et offrir des services financiers et des mesures d'accompagnement favorables au renforcement ou la création de micro-entreprises par les femmes et les jeunes. Programme conjoint PNUD/UNCDF	<u>Indicateur</u> : Nombre d'agence d'EMF opérationnelles <u>D. de base</u> : 22 <u>Cible</u> : 40	Rapport trimestriels et annuels des EMF.	<u>LES EMF</u> ouvrent de nouvelles agences	PNUD : 2,000 UNCDF : 1,750	750 850	250 -	1,000 900

<p>Transfert de connaissances à au moins six (06) EMF pour l'adoption, la mise en œuvre des principes, et des bonnes pratiques favorisant la transparence dans le secteur et assurant la protection des clients, et plus particulièrement des femmes et des jeunes.</p> <p>Programme conjoint PNUD/UNCDF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'EMF adhérents et appliquant les principes de transparence et de protection des clients; <u>D. de base</u> : 5 <u>Cible</u> : 40</p>	<p>Rapport trimestriels et annuels des EMF.</p>	<p><u>LES EMF</u> adoptent et mettent en œuvre les principes</p>	<p>PNUD : 50 UNCDF : 50</p>	<p>50 50</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>
---	---	---	--	----------------------------------	-------------------	-----------------	-----------------

Extrant 2.1.5. et Agences	Indicateurs, données initiales et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 2.1.5. :</p> <p>Les institutions étatiques et le secteur privé sont mieux outillés pour poursuivre les réformes favorables à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois</p> <p><u>Mise en œuvre</u> : BIT</p>	<p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Existence d'un programme d'accompagnement du secteur privé opérationnel</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Nombre de réformes et de mesures favorables à l'environnement des affaires adoptées</p> <p><u>D. de base</u> : 15</p> <p><u>Cible</u> : 20</p>	<p>Rapport Doing business ;</p> <p>Rapports de la Chambre de commerce et d'artisanat et du Guichet unique</p>			<p>BIT : 2,050</p> <p><u>Total</u> : 2,050</p>	<p>50</p> <p>50</p>	<p>-</p> <p>-</p>	<p>2,000</p> <p>2,000</p>

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances sur la création et la gestion d'entreprises et la formulation d'un programme de développement de l'entrepreneuriat BIT	<u>Indicateur</u> : Programme de développement de l'entrepreneuriat élaboré <u>D. de Base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Document programme de développement de l'entrepreneuriat	<u>MFPE</u> supervise le processus	BIT : 1,020	20	-	1,000
Transfert de connaissances pour l'élaboration d'une stratégie basée sur les approches HIMO BIT	<u>Indicateur</u> : Nombre de projets mis en œuvre utilisant les approches HIMO <u>D. de Base</u> : 1 <u>Cible</u> : 5	Rapports du MFPE	<u>MFPE</u> supervise le processus	BIT : 1,030	30	-	1,000

Extrant 2.1.6. et Agences	Indicateurs, données initiales et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 2.1.6.</p> <p>Les Institutions étatiques, le secteur privé et les communautés sont en mesure de formuler et de mettre en œuvre une politique environnementale prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques et l'utilisation des énergies renouvelables.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a) Programmation Conjointe PNUD, FAO</p> <p>(b) FAO</p> <p>© PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Nombre de documents de politique de gestion durable des ressources naturelles validés</p> <p><u>D. de base</u> : 2</p> <p><u>Cible</u> : 4</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Pourcentage des acteurs respectant les normes et les codes d'exploitation</p> <p><u>D. de base</u> : 50%</p> <p><u>Cible</u> : 80%</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <p>Nombre de documents de politique et de stratégies sectorielles prenant en compte le changement climatique, la gestion durable de l'environnement et l'utilisation des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de politique de gestion durable des ressources naturelles • Rapports de suivi des programmes nationaux de gestion durable des ressources naturelles • Rapports d'atelier de validation des stratégies sectorielles et des documents de politique • Rapports des programmes environnementaux et énergétiques. 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <p>Stabilité politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement politique ; - Engagement des parties prenantes ; - Disponibilité des ressources ; - Forte réceptivité des communautés <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de consensus sur les priorités environnementales ; • Faible mobilisation des parties prenantes ; <p>Barrières culturelles</p>		<p>PNUD : 8,970</p> <p>FAO : 1,650</p> <p>PAM : 1,050</p> <p><u>Total</u> : 11,670</p>	<p>1,400</p> <p>850</p> <p>-</p> <p>2,250</p>	<p>70</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>70</p>	<p>7,500</p> <p>800</p> <p>1,050</p> <p>9,350</p>

	<p>énergies renouvelables <u>D. de base</u> : 2 <u>Cible</u> : 5</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de programmes environnementaux mis en œuvre <u>D. de base</u> : 3 <u>Cible</u> : 6</p>							
Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
<p>Transfert de connaissances aux institutions étatiques, à la société civile et au secteur privé pour la formulation de la politique environnementale</p> <p>PNUD, FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Existence d'une stratégie nationale intégrée pour la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques. <u>D. de base</u> : 0. <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Document de stratégie</p>	<p><u>Le Ministère de l'Environnement et les partenaires</u> ont pour rôle d'assurer un niveau suffisant de ressources financières et techniques pour permettre une mise en œuvre effective, efficace.</p>	<p>PNUD : 1,200 FAO : 100</p>	<p>500 100</p>	<p>- -</p>	<p>700 -</p>	
<p>Transfert de connaissances pour impliquer la société civile, le secteur privé et les communautés de base dans la mise en œuvre de stratégies de développement durable dans les zones pilotes de la Lobaye, L'Ouham et le Mbomou</p> <p>PNUD, FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'actions prévues au titre de la politique environnementale mise en œuvre. <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3</p>	<p>Rapports de suivi de la mise en œuvre de la politique du Ministère de l'Environnement</p>	<p><u>Le Ministère de l'Environnement et les partenaires</u> ont pour rôle d'assurer un niveau suffisant de ressources financières et techniques pour permettre une mise en œuvre effective, efficace.</p>	<p>PNUD : 1,400 FAO : 250</p>	<p>400 250</p>	<p>- -</p>	<p>1,000 -</p>	

Fourniture de biens et de services pour l'implication de la société civile, du secteur privé et des communautés de base dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable dans les zones pilotes de la Lobaye, l'Ouham et le Mbomou, y pour la conservation des terres PNUD, FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de programmes sectoriels de lutte contre le changement climatique mis en œuvre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 10	Rapport de suivi des programmes	Le Ministère de l'Environnement et les partenaires ont pour rôle d'assurer un niveau suffisant de ressources financières et techniques pour permettre une mise en œuvre effective, efficace.	PNUD : 6,370 FAO : 800	500 300	70 -	5,800 500
Fourniture de biens et des services aux communautés de base pour la multiplication et la diffusion des essences de karité pour le reboisement des zones dégradées de l'Ouham. FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de sites pilotes implantés <u>D. de base</u> : 1 <u>Cible</u> : 6	Rapports d'activités des projets pilotes	Le Ministère de l'Environnement supervise le processus d'implantation des projets pilotes.	FAO : 500	200	-	300
Transfert de connaissances pour la documentation et la diffusion des bonnes pratiques communautaires sur la réduction des effets des changements climatiques. PAM	<u>Indicateur</u> : Nombre de bonnes pratiques documentées et diffusées ; <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5	Publications, rapports de formation	Le Ministère de l'Environnement facilite la collecte d'information.	PAM : 50	-	-	50
Transfert de connaissances pour le reboisement et la récupération des terres dégradées PAM	<u>Indicateur</u> : Nombre de projets pilotes de reboisement et de récupération des terres dégradées mis en œuvre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5	Publications	Le Ministère de l'Environnement pilote le processus.	PAM : 1,000	-	-	1,000

UNDAF+ AXE DE COOPERATION 2 : PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUITABLE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE								
Axe stratégique 2 du DSRP2 : Relance économique et Intégration régionale								
Effet UNDAF+ 2.2: La RCA tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration et de coopération sous-régionale et régionale								
Extrants /Agences	Indicateurs Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 2.2.1 Les capacités du gouvernement en matière de négociation ainsi que sa participation dans les organisations et programmes régionaux et sous-régionaux sont renforcées.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a)FAO</p> <p>(b) ONUDI</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de programmes nationaux alignés sur les politiques sous régionales</p> <p><u>Données de base</u> : 4</p> <p><u>Cible</u> : 6</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'institutions étatiques appuyées en matière de techniques de négociation</p> <p><u>Données de base</u> : 1</p> <p><u>Cible</u> : 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les programmes régionaux dans le domaine commercial • Rapports annuels des organisations régionales et sous-régionales 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement politique apaisé • Volonté politique • Engagement des bailleurs de fonds <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généralisation de l'insécurité • Nouvelle crise économique 		<p>FAO : 1,268</p> <p>ONUDI : 500</p> <p><u>Total</u> : 1,768</p>	<p>168</p> <p>500</p> <p>668</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>1,100</p> <p>-</p> <p>1,100</p>

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser
Transfert de connaissances au Comité national de <i>Codex Alimentarius</i> et formation sur les normes et systèmes de contrôles de qualité des produits alimentaires pour les négociations et les échanges commerciaux. FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de services nationaux formés normes et systèmes de contrôles de qualité des produits alimentaires <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 5	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier • Manuel de formation 	<u>Le Ministère du Commerce</u> coordonne le processus et les autres Ministères (MADR, Santé, Eaux et Forêts et Plan) y participent.	FAO : 195	95	-	100
Formation des cadres nationaux sur les dispositifs en matière de contrôle physique de traçabilité du bois et de règlement des questions relatives au bois en transit dans l'espace CEMAC dans le cadre du processus FLEGT ¹ . FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de cadres formés en contrôle physique de traçabilité du bois et de règlement des questions relatives au bois en transit dans l'espace CEMAC dans le cadre du processus FLEGT <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 30	<ul style="list-style-type: none"> • Document et rapport d'activités 	<u>Le Ministère des Eaux et forêts</u> coordonne le processus en collaboration avec le Ministère chargé de l'Environnement.	FAO : 550	50	-	500
Transfert de connaissances et formation sur le droit à une alimentation adéquate au niveau des communautés à la base en vue d'accroître leur participation à l'internalisation des directives sous régionales sur les PFNL de la COMIFAC et de la FAO FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de communautés à la base formées au droit en une alimentation adéquate. <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 30	<ul style="list-style-type: none"> • Documents juridiques édités • Rapports d'activités 	<u>Le Ministère des Eaux et des Forêts</u> coordonne la mise en œuvre des actions avec la participation des organisations à la base.	FAO : 523	23	-	500

¹ "Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique", de l'anglais "Forest Law Enforcement, Governance and Trade Support Programme for African, Caribbean and Pacific Countries"

<p>Transfert de connaissances et formation pour les personnels des organismes nationaux de normalisation, de l'inspection et du contrôle de la Qualité dans le cadre du programme de promotion de la qualité dans la CEMAC</p> <p>ONU</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de personnels formés <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des organismes nationaux de suivi des entreprises et de l'infrastructure qualité. • Rapports d'évaluations du programme régional, du programme national de mise à niveau des entreprises, de la CEMAC et CEEAC 	<p><u>Le Ministère de l'industrie et des PME</u> mobilise les représentants et personnels qualifiés des secteurs public et privé</p>	<p>ONU : 125</p>	<p>125</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Fourniture de biens et services de gestion de l'information pour une meilleure collaboration des organismes nationaux de normalisation, d'inspection et de contrôle de la Qualité des produits manufacturiers d'exportation avec les institutions de la sous-région CEMAC en charge de la promotion de la qualité</p> <p>ONU</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de normes et de règlements techniques nationaux sur des produits prioritaires harmonisés aux normes et règlements de la sous-région <u>Données de base</u> : AD <u>Cible</u> : 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Ministère de l'industrie • Cellule technique régionale de mise à niveau de l'infrastructure qualité 	<p>Lead efficace du Gouvernement et des institutions sous-régionales de contrôle de la qualité</p>	<p>ONU : 125</p>	<p>125</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Transfert de connaissance pour le renforcement du dispositif logistique des organismes nationaux d'inspection et de contrôle de la qualité</p> <p>ONU</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de nouveaux contrôles de qualité réalisés par les organismes nationaux <u>Données de base</u> : AD <u>Cible</u> : 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'inspection des organismes nationaux • Statistiques nationales 	<p><u>Le Ministère de l'Industrie</u> mobilise les organismes nationaux en charge de la qualité</p>	<p>ONU : 125</p>	<p>125</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Transfert de connaissances pour la restructuration et la mise à niveau des entreprises et associations d'entreprises tant du secteur formel que du secteur informel dans le cadre du programme de mise à niveau et des services en Afrique Centrale. ONU</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'entreprises restructurées <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes et sondages auprès des entreprises 	<p><u>Le Ministère de l'Industrie</u> mobilise les entreprises et associations pertinentes</p>	<p>ONU : 125</p>	<p>125</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

Extrants /Agences	Indicateurs, données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non Core	A mobiliser
<p>Extrant 2.2.2 : La République Centrafricaine, adhérent au PDDAA, participe activement aux programmes régionaux (PRSA) et sous-régionaux (PAC) de développement agricole, forestier et de sécurité alimentaire.</p> <p><u>Mise en œuvre</u> : FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de programmes régionaux et/ou sous-régionaux mis en œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire</p> <p><u>Données de base</u> 2</p> <p><u>Cible</u> : 5</p> <p><u>Indicateur</u> : Existence d'un cadre opérationnel favorisant la circulation des producteurs, des produits agricoles et du cheptel dans la sous-région.</p> <p><u>Données de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de conventions et codes de conduite mis en cohérence avec les programmes régionaux et sous-régionaux.</p> <p><u>Données de base</u> : 3</p> <p><u>Cible</u> : 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les programmes nationaux la Sécurité alimentaire • Rapport sur les programmes régionaux sur la sécurité alimentaire 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <p>Environnement politique apaisé</p> <p>Volonté politique</p> <p>Engagement des bailleurs de fonds.</p>		FAO : 16,942	2,925	14,017	-
					<u>Total</u> : 16,942	2,925	14,017	-

Actions clés	Indicateurs, données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances aux institutions nationales et aux communautés locales pour qu'elles se dotent d'outils de gestion durable de la faune sauvage en Afrique centrale. FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre d'institutions et structures à la base formées en gestion durable de la faune sauvage <u>Données de base</u> : 0 Instit. Nat. et 0 Organisations locales <u>Cible</u> : 2 Instit. Nat. et 50 Organisations Locales.	• Documents et rapports d'activités	<u>Le Ministère des Eaux et Forêts</u> exécute les actions avec la participation des ONG de développement et communautés locales.	FAO: 12, 175	2, 000	10, 175	-
Transfert de connaissances et formation pour la mise en place de dispositifs sous régionaux de formation phytosanitaires en vue de rendre opérationnels les services étatiques dans les contrôles et la limitation de risques d'expansion des maladies des végétaux sur le territoire. FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de services publics formés en contrôle et gestion des risques d'expansion des maladies des végétaux et opérationnels. <u>Données de base</u> : 1 <u>Cible</u> : 17	• Documents et rapports d'activités	<u>Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural</u> coordonne le processus avec l'implication des agences sous tutelle.	FAO : 495	495	-	-
Formulation d'un programme d'actions pour la gestion durable des pêches et la sécurité alimentaire dans le bassin du fleuve Congo. FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de programmes d'actions de pêche disponible <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	• Document du programme d'action validé et rapports d'activités	<u>Le Ministère des Eaux et Forêts</u> veille à la mise en œuvre de l'étude.	FAO : 100	100	-	-
Fourniture de services pour la gestion durable des pêches et la sécurité alimentaire dans le bassin du fleuve Congo. FAO	<u>Indicateur</u> : Taux de réalisation du programme d'actions pour la gestion durable des pêches <u>Données de base</u> 0% <u>Cible</u> : AD	• Document de projet et rapports d'activités.	<u>Le Ministère des Eaux et Forêts</u> coordonne le processus avec la participation des organisations à la base.	FAO : 330	330	-	-
Transfert de connaissances et formation pour le renforcement de la sécurité alimentaire à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL). FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre de plans sous-sectoriels de gestion de PFNL formulés <u>Données de base</u> 0 <u>Cible</u> : 5	• Documents et rapports d'activités	<u>Le Ministère des Eaux et Forêts</u> supervise le programme	FAO : 3, 842	-	3, 842	-

UNDAF+ AXE DE COOPERATION3 : INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN, Y COMPRIS LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA								
Axe stratégique 3 du DSRP2 :Capital humain et services sociaux essentiels								
Effet UNDAF+ 3. : Les populations Centrafricaines, et particulièrement les plus vulnérables, participent à la formulation et la mise en œuvre des programmes sociaux, utilisent les services de base, saisissent et valorisent au mieux les opportunités								
Extrants. et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.1 Les institutions étatiques et leurs partenaires rendent opérationnel le cadre d'accélération des OMD 4,5 et 6 dans les domaines de la santé maternelle et infantile et du VIH/SIDA</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a) Programmation conjointe ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, PAM, PNUD, FAO, UNHCR, BIT, OMS</p> <p>(b) UNICEF</p> <p>© BIT</p>	<p>Indicateur : Pacte d'accélération des OMD signé</p> <p>D. de base : 0</p> <p>Cible 1</p> <p>Indicateur : Nombre d'accords de partenariats signés</p> <p>D. de base : 0</p> <p>Cible : 3</p> <p>Indicateur : Nombre de programmes conjoints mis en œuvre dans le cadre de la santé infantile et maternelle et de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme</p> <p>D. de base : 0</p> <p>Cible : 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles d'accords signés • Rapports de revue UNDAF • Rapport du Coordonnateur Résident • Documents de programmes conjoints 	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de partenariat efficace • Disponibilité des ressources humaines et financières • Allocation conséquente de ressources aux secteurs sociaux <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique et sociale • Insécurité • Réduction drastique des contributions financières des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • MINISTERE de la Santé, • CNLS • MINAS • MJSAC • MINPLAN • ONG 	<p>ONUSIDA: 40</p> <p>UNFPA: 805</p> <p>UNICEF:2,235</p> <p>PAM: 300</p> <p>PNUD: 740</p> <p>FAO: 300</p> <p>UNHCR: 100</p> <p>BIT: 40</p> <p>OMS: 162</p> <p><u>Total: 4,722</u></p>	<p>20</p> <p>295</p> <p>460</p> <p>-</p> <p>200</p> <p>5</p> <p>-</p> <p>40</p> <p>32</p> <p>1,052</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>320</p> <p>-</p> <p>40</p> <p>295</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>65</p> <p>720</p>	<p>20</p> <p>510</p> <p>1,455</p> <p>300</p> <p>500</p> <p>-</p> <p>100</p> <p>-</p> <p>65</p> <p>2,950</p>

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances et formation du Comité National du Cadre d'Accélération (CAO) des OMD 4, 5,6 pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi du CAO des OMD 4,5 6 UNFPA, UNICEF, PAM, PNUD	<u>Indicateur</u> : Le Comité National formé et opérationnel <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Rapports d'activités du Comité	<u>MSPPLS</u> assure la tutelle du Comité national qui coordonne la mise en œuvre du CAO en collaboration avec les autres ministères en impliquant les partenaires au développement	UNFPA : 50 UNICEF : 200 PAM : 50 PNUD : 50	50 50 - 50	- 50 - -	- 100 50 -
Transfert de connaissances au Comité National du Cadre d'Accélération des OMD 4,5,6 pour le développement des plans d'opérationnalisation du cadre d'accélération des OMD 4,5 et 6 au niveau national et régional UNFPA, UNICEF, PAM	<u>Indicateur</u> : # de préfectures sanitaires disposant des plans intégrant les actions d'accélération des OMD 4,5 et 6 <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 17 <u>Indicateur</u> : Plan Opérationnel national disponible <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Plans disponibles	<u>Comité National CAO OMD 4, 5, 6</u> : chargé de la conception, de la coordination et de la mise en œuvre des plans opérationnels avec les autres départements et parties prenantes	UNFPA : 100 UNICEF : 150 PAM : 50	50 50 -	- 50 -	50 50 50
Transfert de connaissances au Ministère de la Santé Publique, de la Population et de la lutte contre le SIDA (MSPPLS) pour l'élaboration des politiques, programmes, stratégies et directives en SR, VIH/SIDA, la nutrition, la lutte contre les FO et la surveillance des décès maternels dans le cadre de programme conjoint prenant en compte les plus vulnérables, les réfugiés et les PDI. UNICEF, UNFPA, PAM, FAO	<u>Indicateur</u> : # de documents de politiques/programmes/s stratégies spécifiques élaborés en SR, VIH/SIDA, Nutrition, en FO et surveillance des DM <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 08 <u>Indicateur</u> : # de programmes conjoints mis en œuvre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : Au moins 2 # MOU signés	Programme national validé Stratégie Nationale de lutte contre les FO élaborée et validée Politique de nutrition disponible Rapports d'activités	<u>MSPPLS /CNLS</u> : chargé de l'orientation stratégique et de la conception avec les autres départements ministériels et parties prenantes	UNICEF : 50 UNFPA : 40 PAM : 50 FAO : 10	- 40 - -	- - - 10	50 - 50 -

<p>Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la mise en œuvre des politiques, programmes, stratégies et directives en SR, VIH/SIDA, la nutrition, la lutte contre les FO et la surveillance des décès maternels dans le cadre de programme conjoint prenant en compte les plus vulnérables, les réfugiés et les PDI.</p> <p>UNICEF, UNFPA, UNHCR, PAM, FAO, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de programmes conjoints mis en œuvre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : Au moins 2</p> <p><u>Indicateur</u> : # MOU signés avec les agences du SNU <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 2</p> <p><u>Indicateur</u> : Couverture nationale pour le traitement aux ARV Donnée de base : AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>Document Programme conjoint</p> <p>MOU signés</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p><u>MSPPLS /CNLS</u> : chargé de la mobilisation des ressources et la promotion d'un cadre de partenariat pour la mise en œuvre avec les autres départements et parties prenantes</p>	<p>UNICEF : 150 UNFPA : 160 UNHCR : 100 PAM : 100 FAO : 295 OMS : 152</p>	<p>- 50 - - 5 32</p>	<p>- - - - 295 60</p>	<p>150 110 100 - - 60</p>
<p>Transfert de connaissances et formation des députés, des cadres des Départements Ministériels en charge de la planification et de la budgétisation de la riposte SIDA, des leaders des grands réseaux de la société civile en décentralisation et appropriation du CAO 4,5 et 6.</p> <p>UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, PAM, PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de partenaires formés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cibles</u> : 105 députés ; 102 cadres ministériels et 100 leaders de la société civile</p>	<p>Rapports de formation</p>	<p><u>MSPPLS</u> : Chargé de la conception des outils/supports de formation</p>	<p>UNFPA : 275 UNICEF : 30 ONUSIDA : 40 PAM : 50 PNUD : 690</p>	<p>50 10 20 - 150</p>	<p>- 20 - - 40</p>	<p>225 - 20 50 500</p>
<p>Plaidoyer par le MSPPLS et le Ministère du Plan auprès des partenaires et de l'État pour une allocation accrue des ressources budgétaires pour la santé maternelle et infantile, le plan d'accélération de la MMN, le VIH/SIDA et la nutrition</p> <p>UNICEF, UNFPA, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> : % des ressources financières mobilisées pour les programmes conjoints <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : au moins 75% Nombre d'actions de plaidoyer réalisées <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1/trimestre</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>MOU signés</p> <p>Documents d'argumentaires de plaidoyer disponibles</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Chargé des actions de mobilisation des fonds et de la planification des investissements</p> <p><u>MSPPLS</u> : chargé de la conception de la stratégie et des outils de plaidoyer</p> <p><u>Ministère des Finances</u> : Allocation budgétaire</p>	<p>UNICEF : 150 UNFPA : 100 OMS : 10</p>	<p>- 25 -</p>	<p>- - 5</p>	<p>150 75 5</p>

<p>Transfert de connaissances au MSPPLS pour l'élaboration d'une politique et d'un plan de renforcement de la prévention du VIH/sida chez les jeunes des secteurs éducatif et informel</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Document de politique disponible <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1 Plan de renforcement de la prévention du VIH/sida chez les disponible <u>D. de base</u> :0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>• Documents existants</p>	<p><u>MPPPLS</u> : Le Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS) chargé de la coordination, de l'orientation stratégique et de la conception en collaboration avec les autres ministères impliqués (Education, Jeunesse) et autres parties prenantes.</p>	<p>UNICEF : 100 UNFPA : 45</p>	<p>50 15</p>	<p>- -</p>	<p>50 30</p>
<p>Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la mise en œuvre de la politique et du plan de renforcement de la prévention du VIH/sida chez les jeunes des secteurs éducatif et informel</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Document de politique disponible <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1 Plan de renforcement de la prévention du VIH/sida chez les disponible <u>D. de base</u> :0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Documents existants</p>	<p><u>MPPPLS</u> : le CNLS chargé de la coordination de la mise en œuvre en collaboration avec les autres ministères impliqués (Education, Jeunesse) et autres parties prenantes.</p>	<p>UNICEF : 400 UNFPA : 35</p>	<p>100 15</p>	<p>- -</p>	<p>300 20</p>
<p>Plaidoyer par le Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS) pour l'allocation de ressources pour la validation et la dissémination de la politique VIH/sida et du plan national de renforcement de la prévention du VIH/sida des secteurs éducatif et informel</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % d'augmentation des ressources mobilisées pour le VIH/SIDA <u>D. de base</u> :AD <u>Cible</u> : 10%</p>	<p>Rapport de mobilisation des ressources</p>	<p><u>MPPPLS</u> : le CNLS chargé de la mobilisation des ressources auprès des partenaires et de l'État pour validation, de la dissémination et de la mise à disposition aux acteurs de la politique et du plan</p> <p><u>MSPPLS</u> : allocation budgétaire</p>	<p>UNICEF : 250</p>	<p>70</p>	<p>100</p>	<p>80</p>
<p>Plaidoyer par le CNLS pour l'allocation de ressources pour la mise en œuvre du plan national de renforcement de la prévention du VIH/sida chez les jeunes des secteurs éducatif et informel</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % d'augmentation des ressources mobilisées pour le VIH/SIDA <u>D. de base</u> :AD <u>Cible</u> : 10%</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p><u>MPPPLS</u> : le CNLS chargé de la mobilisation des ressources auprès des partenaires et de l'État pour la mise en œuvre de la politique et du plan</p> <p><u>MSPPLS</u> : allocation budgétaire</p>	<p>UNICEF : 50</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>50</p>

<p>Transfert de connaissance au CNLS pour la mise en place d'un cadre national de coordination, de suivi-évaluation et d'orientation des actions de prévention du VIH/sida chez les jeunes</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Cadre de concertation et de coordination opérationnel <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'outils de suivi disponibles <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD</p>		<p><u>CNLS</u> : chargé de la coordination des actions de tous les acteurs au niveau national et régional</p>	<p>UNICEF : 200</p>	<p>100</p>	<p>50</p>	<p>50</p>
<p>Plaidoyer par le CNLS pour la dissémination d'outils et de support de communication sur la prévention du VIH/sida chez les jeunes et de curricula pour l'enseignement VIH/sida à l'école</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'outils et de supports de communication disponibles <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de curricula disponibles <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Documents d'outils et supports et curricula</p>	<p><u>CNLS</u> : chargé de la coordination des actions de tous les acteurs au niveau national et régional</p>	<p>UNICEF : 280</p>	<p>30</p>	<p>50</p>	<p>200</p>
<p>Transfert de connaissance au CNLS pour le développement des outils et vulgarisation du recueil des directives pratiques du BIT sur la lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail</p> <p>BIT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'outils disponibles vulgarisés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD</p>	<p>Rapports de vulgarisation</p>	<p><u>CNLS en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique et du Travail</u>: pour la coordination des actions de tous les acteurs du secteur public et privé au niveau national et régional</p>	<p>BIT : 20</p>	<p>20</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Transfert de connaissances aux mandants tripartites et acteurs clés du monde du travail sur la mise en œuvre des outils du BIT relatifs à la santé des travailleurs</p> <p>BIT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de structures renforcées <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : AD et 50 personnes formées</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p><u>Ministère des affaires sociales et Ministère de la Fonction Publique et du Travail</u> : coordination des actions de tous les acteurs du secteur public et privé</p>	<p>BIT : 20</p>	<p>20</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

Extrant3.2. et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.2 Les institutions nationales et leurs partenaires mettent en œuvre le Cadre Stratégique National de lutte contre le SIDA 2011-2015 et le Programme National de la Santé de la Reproduction</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a) Programmation Conjointe UNICEF, PAM, UNFPA, OMS, UNHCR, ONUSIDA, PNUD</p> <p>(b) UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Proportion de districts sanitaires disposant de plan intégré de mise en œuvre prenant en compte la Santé de la Reproduction, la lutte contre le VIH et le PTME (PMTCT) <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 60%</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion de formations sanitaires appuyées pour mettre en œuvre le paquet minimum de services de santé maternelle et infantile intégrant les IST, le VIH et le SIDA par région et préfecture <u>D. de base</u> : 10% <u>Cible</u> : 60%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plan sectoriels de lutte contre le VIH SIDA et du Programme National de la Santé de la Reproduction Rapports d'évaluation du cadre stratégique le cadre Stratégique National de lutte contre le VIH SIDA et le Programme National de la Santé de la Reproduction et des Plans sectoriels <p>Plans de districts</p>	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence des documents de politiques et de programmation Disponibilité des ressources humaines et financières ; Disponibilité des données désagrégées ; Existence de capacités suffisantes au sein du SNU et autres partenaires au développement <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Instabilité politique et sociale ; Insécurité ; Réduction drastique des contributions financières des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> MINISTERE de la Santé, CNLS MINAS MJSAC ONG, Com. locales UE, Coop. Française SIDA 	<p>UNICEF : 11,000 PAM : 2,645 UNFPA : 1,135 OMS : 232 UNHCR : 50 ONUSIDA : 402 PNUD : 2,200 FAO : 70</p> <p><u>Total</u> : 17,734</p>	<p>155 - 235 87 20 179 800 -</p> <p>1,476</p>	<p>120 - - - - 213 - 70</p> <p>403</p>	<p>10,725 2,645 900 145 30 10 1,400 -</p> <p>15,855</p>

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non Core	A mobiliser
Transfert de connaissance au MSPPLS pour la mise en œuvre du programme national de la Santé de la Reproduction (SR), de la Prévention de la Transmission Parents Enfant (PTPE) et de la Prise en Charge (PEC) UNICEF, PAM, UNFPA, OMS	<u>Indicateur</u> : # de documents élaborés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3	Rapports d'activités	<u>MSPPLS</u> : Chargé des orientations stratégiques en matière de SR, PTPE et	UNICEF : 100 PAM : 25 UNFPA : 30 OMS : 20	- - 15 -	- - - -	100 25 15 20
Transfert de connaissances au MSPPLS pour la conception des outils/supports de formation et de supervision des ordinogrammes sur la santé maternelle infantile, le VIH/SIDA et la nutrition ... UNICEF, UNFPA, OMS, PAM	<u>Indicateur</u> : # d'outils de formation développés <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 10 <u>Indicateur</u> : % de FOSA utilisant les outils/supports et ordinogrammes Données de base : ND <u>Cible</u> : Au moins 75%	Rapports d'activités	<u>MSPPLS</u> : Chargé de la conception des outils/supports de formation	UNICEF : 600 UNFPA : 30 OMS : 71.5 PAM : 25	50 15 35 -	100 - - -	450 15 36.5 25
Transfert de connaissance au MSPPLS pour la formation en coordination planification, suivi et évaluation du personnel des structures en charge de la prise en charge du SR/PTPE et des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) aux différents niveaux UNFPA, UNICEF, PAM, UNHCR, OMS	<u>Indicateur</u> : % de personnes formées <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : Au moins 75% <u>Indicateur</u> : Nombre d'outils de formation disponible <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : 1	Rapport de formation	<u>MSPPLS</u> : Direction des ressources humaines chargée du renforcement des capacités du personnel	UNFPA : 90 UNICEF : 250 PAM : 25 UNHCR : 40 OMS : 57.5	30 - - 20 22	- - - -	60 250 25 20 35.5

Fourniture de biens et services aux Formations Sanitaires (FOSA) et aux ONG pour renforcer le dispositif minimum d'urgence (DMU)	<u>Indicateur</u> : # de FOSA fournissant le DMU Baseline :ND <u>Cible</u> :1 au moins 50	Rapports d'activités	<u>MSPPLS</u> : Coordination par la Direction chargée de la riposte aux épidémies et urgences	UNFPA : 300 UNICEF : 100	- -	- -	300 100
UNFPA, UNICEF							
Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la mise en œuvre du Cadre Stratégique National de lutte contre le SIDA 2011-2015 et le Programme National de la Santé de la Reproduction y compris la nutrition	<u>Indicateur</u> : % d'interventions du CSN et PNSR financées <u>D. de base</u> :AD <u>Cible</u> :au moins 75%	Rapports d'activités	<u>MSPPLS/CNLS</u> : chargés de la coordination des actions de tous les acteurs au niveau national et régional	UNFPA : 90 UNICEF : 3,000 PAM : 200 OMS : 10	25 - - 5	- - - -	65 3,000 200 5
UNFPA, UNICEF, PAM, OMS							
Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la mise en place du Paquet Minimum d'Action (PMA) complet de SR, de prévention du VIH/SIDA, la PEC et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les FOSA	<u>Indicateur</u> : % de formations sanitaires offrant des services complets de SR <u>D. de base</u> :AD <u>Cible</u> :Au moins 75%	Rapports Annuels d'activités Rapport d'évaluation	<u>MPPPLS</u> : chargé de la coordination de la mise en œuvre en collaboration avec les autres parties prenantes.	UNFPA : 50 UNICEF : 5,000 PAM : 2,100 OMS : 17	25 - - 17	- - - -	25 5,000 2,100 -
UNFPA, UNICEF, PAM, OMS	<u>Indicateur</u> : % FOSA ayant intégrées la prise en charge des IST, le VIH/SIDA dans le PM de SR <u>D. de base</u> :AD <u>Cible</u> : au moins 75%						

<p>Transfert de connaissance au MSPPLS pour l'élaboration des plans de développement sanitaire des préfectures, prenant en compte la SR, le VIH/SIDA. les refugies et les PDI</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS, FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de préfectures disposant d'un PDS <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> 13</p>	<p>Documents PDS</p>	<p><u>MSPPLS</u>: Chargé de La conception et de l'élaboration des plans de développement et de la mise en place d'un cadre de suivi trimestriel</p>	<p>UNFPA : 90 UNICEF : 500 OMS : 10 FAO : 50</p>	<p>20 - 5 -</p>	<p>- - - 50</p>	<p>70 500 5 -</p>
<p>Plaidoyer par le MSPPLS auprès de l'État et des partenaires pour une allocation accrue des ressources budgétaires pour le financement de la SR/PTPE PEC</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS, FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : % d'augmentation des ressources allouées à la SR/PTPE PEC <u>D. de base</u> :AD <u>Cible</u> : 10%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Chargé des actions de mobilisation des fonds et de la planification des investissements</p> <p><u>MSPPLS</u> : chargé de la conception de la stratégie et des outils de plaidoyer</p> <p>Ministère des Finances : Allocation budgétaire</p>	<p>UNFPA : 35 UNICEF : 50 OMS : 33 FAO : 10</p>	<p>15 - - -</p>	<p>- - - 10</p>	<p>20 50 33 -</p>
<p>Transfert de connaissance au MSPPLS pour le développement d'un cadre annuel de planification et de suivi trimestriel et annuel au niveau des préfectures sanitaires avec la participation des différentes parties prenantes</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de préfectures disposant du cadre de planification et de suivi. <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 13</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p><u>MSPPLS</u> : Direction chargée de la planification et du suivi évaluation</p>	<p>UNFPA : 35 UNICEF : 500 OMS : 8</p>	<p>15 - 3</p>	<p>- - -</p>	<p>20 500 5</p>

<p>Plaidoyer par le MSPPLS pour la mobilisation des partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans sectoriels et préfectoraux et des différents outils pour une réponse effective multisectorielle au VIH</p> <p>ONUSIDA, OMS, UNICEF, UNFPA, PAM, FAO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de plans sectoriels et préfectoraux élaborés et mis en œuvre.</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cibles</u> : 17</p>	<p>Rapports des missions conjointes d'évaluation de l'équipe conjointe sur le sida</p>	<p><u>MSPPLS/ CNLS</u> chargé de la promotion d'un cadre de partenariat élargi</p>	<p>ONUSIDA : 30 OMS : 5 UNICEF : 100 UNFPA : 20 PAM : 20 FAO : 10</p>	<p>20 - 25 10 - -</p>	<p>- - - - - 10</p>	<p>10 5 75 10 20 -</p>
<p>Transfert de connaissances au CNLS pour le renforcement du leadership et la Coordination du CNLS, du CCM et des acteurs nationaux clés dans l'esprit des « ThreeOnes » pour la mise en œuvre et le suivi/évaluation du Cadre Stratégique National pour 2012-2016.</p> <p>ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, PAM, PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Un forum des partenaires fonctionnel au niveau central et décentralisé</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 5 réunions annuelles du forum des partenaires tenues</p>	<p>Rapports de réunions du Forum</p>	<p><u>MSPPLS/CNLS</u> : leadership et coordination</p>	<p>ONUSIDA : 30 UNICEF : 50 UNFPA : 30 PAM : 25 PNUD : 1,850</p>	<p>30 - 15 - 650</p>	<p>- - - - -</p>	<p>- 50 15 25 1,200</p>
<p>Plaidoyer par le CNLS pour la disponibilité, l'harmonisation et la diffusion des données sur les Groupes à plus haut risque d'infection au VIH (MARPs), l'accès universel et le suivi de la Déclaration de Juin 2011 sur le SIDA</p> <p>ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, UNHCR, PAM, PNUD</p>	<p><u>Indicateur</u> : Disponibilité des données sur le MARPS en 2013</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p> <p>Rapports de la RCA sur l'Accès Universel et la Déclaration de Juin 2011 soumis à ONUSIDA</p> <p><u>D. de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1/an</p>	<p>Rapports des ateliers de validation</p> <p>Publication sur le site de l'ONUSIDA</p>	<p><u>MSPPLS/CNLS</u> : leadership, coordination et orientations stratégiques pour la conception des outils de plaidoyer</p>	<p>ONUSIDA : 34 UNICEF : 50 UNFPA : 30 UNHCR : 10 PAM : 25 PNUD : 350</p>	<p>34 - 15 - - 150</p>	<p>- - - - -</p>	<p>- 50 15 10 25 200</p>

<p>Plaidoyer par le CNLS pour un dialogue multisectoriel pour un mécanisme durable de financement du Cadre Stratégique National de lutte contre le VIH/SIDA 2012-2016.</p> <p>ONUSIDA, UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Part de financement interne sur le budget global du CSN. <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 50%</p>	Rapports REDES	<p><u>MSPPLS/CNLS</u> : leadership, coordination et orientations stratégiques pour la conception des outils de plaidoyer</p>	<p>ONUSIDA : 33 UNICEF : 50 UNFPA : 65</p>	<p>20 - 15</p>	<p>13 - -</p>	<p>- 50 50</p>
<p>Transfert de connaissances aux FOSA pour le renforcement des prestations en PTPE et pour l'initiation de la stratégie du PAM « Food By Prescription » et pour le maintien en vie des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et tuberculeux</p> <p>ONUSIDA, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de staffs formés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 120 prestataires PTME de 40 sites</p>	Rapport des missions d'évaluation conjointe	<p><u>MSPPLS/CNLS</u> : Coordination des actions des acteurs</p>	<p>ONUSIDA : 275 PAM : 200</p>	<p>75 -</p>	<p>200 -</p>	<p>- 200</p>
<p>Fourniture de biens et services au CNLS pour la mise en œuvre des plans opérationnels sectoriels VIH/SIDA (éducation, jeunesse, santé)</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de plan opérationnel sectoriel mis en œuvre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 3</p>	Rapports d'activités	<p><u>CNLS /MPPPLS</u> : chargé de la coordination et du leadership</p>	<p>UNICEF : 250 UNFPA : 240</p>	<p>50 20</p>	<p>- -</p>	<p>200 220</p>
<p>Transfert de connaissances au CNLS pour améliorer les compétences des acteurs associatifs, des maisons des jeunes, des enseignants en prévention du VIH/sida</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'acteurs formés <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD</p>	Rapport de formation	<p><u>CNLS /MPPPLS</u> : chargé de la coordination des actions en partenariat avec les Ministères de l'Education et de la Jeunesse</p>	<p>UNICEF : 200</p>	<p>30</p>	<p>20</p>	<p>150</p>
<p>Transfert de connaissances au MSPPLS pour le développement des compétences des structures de coordination sanitaire des différents niveaux de la pyramide sanitaire</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de préfectures sanitaires appuyées <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 4</p>	Rapports d'activités	<p><u>MSPPLS</u> : chargé de la coordination des actions sur le terrain</p>	<p>UNICEF : 200</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>200</p>

Transfert de connaissance au CNLS pour la formulation d'une stratégie de lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail intégrée dans le cadre stratégique national		<u>Indicateur</u> : Nombre de document de stratégie disponible <u>D. de base</u> :0 <u>Cible</u> :1	Document de stratégie	<u>MSPPLS</u> : leadership, orientation stratégique et conception de la stratégie	BIT : 20	20	-	-
BIT								
Extrant 3.3. et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification		Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
Extrant 3.3 La disponibilité, l'accès et l'utilisation des services intégrés de qualité en matière de Santé de la Reproduction, de lutte contre les IST, le VIH, le SIDA, la tuberculose, le paludisme et la survie de l'enfant sont accrus <u>Mise en œuvre</u> :	<u>Indicateur</u> : % d'enfants de moins de cinq ans complètement vaccinés <u>D. de base</u> : 7% (2011) <u>Cible</u> : 80% (2015) <u>Indicateur</u> : Nombre d'unités de réhabilitation nutritionnelle opérationnelles <u>D. de base</u> : 17 UNT <u>Cible</u> : Au moins 24 UNT <u>Indicateur</u> : Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié <u>D. de base</u> : 53,4% (2006) <u>Cible</u> : 70%	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins SNIS • Enquêtes spécifiques • Rapports des districts sanitaires • Rapports des campagnes de vaccination 	<u>Hypothèses</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une planification conjointe • Capacité effective de planification, de programmation et de gestion au niveau des districts • Disponibilité des ressources financières et humaines • Bonne gestion des ressources <u>Risques</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des ressources • Instabilité politique et sociale • Insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère Santé • CNLS • MINAS • MJSAC • MATD. • ONG • Com. locales • UE • Coop Française, Japon 	UNFPA : 3,050 UNICEF : 21,400 OMS : 189 PAM : 2,450 UNHCR : 80 ONUSIDA : 20 <u>Total</u> : 27,189	550 - 41 - 30 20 641	100 2,000 - - - - 2,100	2,400 19,400 148 2,450 50 - 24,448

	<p><u>Indicateur</u> : Nombre des Formations Sanitaires (FOSA) offrant des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) et des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets (SONUC) par préfecture; <u>D. de base</u> : (2010) SONUC : 10 SONUB :10 <u>Cible</u> : (2016) SONUC : 25 SONUB : 225</p> <p><u>Indicateur</u>: Nombre de FOSA offrant des services de planification familiale par région et préfecture <u>D. de base</u> : 524 (2010) <u>Cible</u> : 750 (2016)</p>							
--	---	--	--	--	--	--	--	--

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Transfert de connaissances au MSPPLS pour le développement, la mise à jour et la diffusion des normes et protocoles de SR pour le renforcement de la qualité des services de SR, de prise en charge des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et des actions de survie de l'enfant</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> :# de documents stratégique/protocoles <u>D. de base</u>: 0 <u>Cible</u> : 10</p> <p>% des FOSA utilisant les protocoles de SE <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : au moins 75% des FOSA</p>	Rapports d'activités Rapports d'évaluation	<u>MSPPLS</u> : Chargé de la mise à jour des politiques, normes et procédures en SR	<p>UNFPA : 200 UNICEF : 200 OMS : 66 PAM : 30</p>	<p>100 - 9 -</p>	<p>100 - - -</p>	<p>- 200 57 30</p>
<p>Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la redynamisation des organes de soins de santé primaires et des associations des hommes/femmes et des communautés pour le plaidoyer et la sensibilisation sur l'utilisation des services de santé (SONU, PF, survie de l'enfant, IST, VIH-SIDA,...).</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> :% d'organes de soins sanitaires et d'associations d'hommes impliqués dans la mobilisation sociale en SR <u>D. de base</u>: 0 <u>Cible</u> : 80%</p>	Rapports d'activités	<u>MSPPLS</u> : Chargé de la redynamisation des organes de Soins de Santé Primaire (SSP) et des associations des hommes pour l'utilisation des services de SR	<p>UNFPA : 125 UNICEF : 1,000 OMS : 10 PAM : 100</p>	<p>75 - - -</p>	<p>- - - -</p>	<p>50 1,000 10 100</p>
<p>Fourniture de biens et services aux préfectures sanitaires et FOSA dans le cadre du système de référence et contre-référence selon les normes nationales</p> <p>UNFPA, UNICEF, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de préfectures sanitaires disposant d'un plateau technique conforme aux normes. <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 80</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de FOSA de référence disposant des kits de césariennes <u>D. de base</u> : ND</p>	Rapports d'activités (SNIS)	<u>MSPPLS</u> : Chargé de la coordination des actions des acteurs sur le terrain	<p>UNFPA : 300 UNICEF : 7,000 PAM : 2,200</p>	<p>100 - -</p>	<p>- - -</p>	<p>200 7,000 2,200</p>

	<p><u>Cible</u> : au moins 13</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de FOSA disposant du PMA complet en SR, PCIME, IST, VIH-SIDA <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 80</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de préfectures disposant d'un système structuré de référence/contre-référence avec logistique de communication <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 13</p>						
<p>Fournitures de biens et services au MSPPLS pour le renforcement du Système National d'Informations sanitaires (SNIS) au niveau central et dans les préfectures</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> :% des préfectures avec 100% de complétude et de promptitude dans les SNIS <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 100%</p> <p># de préfectures avec plans de supervision <u>D. de base</u> :6 <u>Cible</u> : 13</p>	<p>Rapports d'activités (SNIS)</p>	<p><u>MSPPLS</u> : Direction des statistiques sanitaires chargée de la réforme et de la fonctionnalité du SNIS</p>	<p>UNFPA : 200 UNICEF : 700 OMS : 15 PAM : 100</p>	<p>50 - 10 -</p>	<p>- - - -</p>	<p>150 700 5 100</p>
<p>Plaidoyer par le MSPPLS pour une allocation accrue des ressources budgétaires pour la Santé de la Reproduction, la lutte contre les IST, le VIH, le SIDA, la survie de l'enfant au niveau des préfectures sanitaires</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> :% de financement des plans sanitaires préfectoraux <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 60% des plans préfectoraux financés</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport d'évaluation</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Chargé des actions de mobilisation des fonds et de la planification des investissements <u>MSPPLS</u> : chargé de la conception de la stratégie et des outils de plaidoyer <u>Ministère des Finances</u> :</p>	<p>UNFPA : 125 UNICEF : 100</p>	<p>25 -</p>	<p>- -</p>	<p>100 100</p>

			Allocation budgétaire				
<p>Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la réorganisation/revitalisation des FOSA, en mettant un accent sur les SONU, la PF, la survie de l'enfant, la PTPE et sur la prise en charge des IST, du VIH, du SIDA, du paludisme, de la TBC et des VBG</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> :# de FOSA Fournissant Des Services Complets De SR, <u>D. de base</u> : SONUC : 10 SONUB : 10 <u>Cible</u> : SONUC : 25 SONUB : 225 <u>Indicateur</u> :# de FOSA disposant d'un plateau technique conforme aux normes. <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 80 <u>Indicateur</u> :Nombre de FOSA de référence disposant des kits de césariennes <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : au moins 13</p>	<p>Données d'enquêtes</p> <p>Données SNIS</p> <p>Rapport d'activités annuelles</p>	<p><u>MSPPLS</u> : Chargé du renforcement et de la qualité des SONU</p>	<p>UNFPA : 600 UNICEF : 10,000 OMS : 51</p>	<p>100 - 20</p>	<p>- - -</p>	<p>500 10,000 31</p>
<p>Fourniture de biens et services aux ONG pour qu'elles améliorent la qualité de leurs prestations de services aux populations</p> <p>UNFPA, UNICEF, UNHCR</p>	<p><u>Indicateur</u> :# contrats signés avec les ONG et associations <u>D. de base</u> : 4 <u>Cible</u> : 24 (1 contrat par district sanitaire)</p>	<p>PCA signés</p> <p>Rapports activités</p>	<p><u>ONG</u> : prestation de services</p>	<p>UNFPA : 500 UNICEF : 2,000 UNHCR : 80</p>	<p>- - 30</p>	<p>- 2,000 -</p>	<p>500 - 50</p>
<p>Transfert de connaissances au MSPPLS pour le repositionnement de la planification familiale dans les districts de santé de la ZI</p> <p>UNFPA, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> :# de FOSA offrant des services de planification familiale <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 80</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p><u>MSPPLS</u> : orientations stratégiques</p>	<p>UNFPA : 375 OMS : 17</p>	<p>75 2</p>	<p>- -</p>	<p>300 15</p>

<p>Transfert de connaissances au MSPPLS pour la mise en place d'un système de paiement basé sur la performance (PBF) dans les préfectures ciblées</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> :# de préfectures appliquant le PBF</p> <p><u>D. de base</u> : 2</p> <p><u>Cibles</u> : 13</p>	Rapports d'activités	<p><u>MSPPLS</u> : Chargé de la conception et de la mise en œuvre avec les autres départements et parties prenantes</p>	<p>UNICEF : 200</p> <p>UNFPA : 225</p>	-	-	200	200
<p>Transfert de connaissance au MSPPLS pour l'élaboration d'un plan national d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et du plan de suivi et d'évaluation</p> <p>ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> : Un plan national d'élimination de la TME élaboré et mis en œuvre</p> <p>Donnée de base : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p>	Rapports du groupe national de référence sur l'e-TME	<p><u>MSPPLS/CNLS</u>: leadership et coordination</p>	<p>ONUSIDA : 5</p> <p>UNICEF:20</p> <p>UNFPA : 200</p> <p>OMS : 20</p> <p>PAM:5</p>	5	-	-	-
<p>Transfert de connaissance au MSPPLS pour la mise en œuvre du plan national d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et du plan de suivi et d'évaluation</p> <p>ONUSIDA, OMS, UNICEF, UNFPA, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> : Un plan national d'élimination de la TME élaboré et mis en œuvre</p> <p>Donnée de base : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p>	Rapports du groupe national de référence sur l'e-TME	<p><u>MSPPLS/CNLS</u> : Chargé de la conception et de la mise en œuvre avec les autres départements et parties prenantes</p>	<p>ONUSIDA : 15</p> <p>OMS : 10</p> <p>UNICEF:180</p> <p>UNFPA : 200</p> <p>PAM : 15</p>	15	-	-	-

Extrant 3.4. et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.4. : Les structures en charge de la santé, de l'éducation et de la jeunesse fournissent des informations sur la prévention des IST, du VIH et SIDA et sur la santé de la reproduction</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a)UNESCO</p> <p>(b)Programmation Conjointe UNFPA, UNICEF, OMS</p> <p>©UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de structures de jeunes offrant des services conviviaux pour jeunes <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 10</p> <p><u>Indicateur</u> : Pourcentage de jeunes et de femmes fréquentant les centres d'écoute et de conseil en matière de santé de la reproduction et IST/VIH/SIDA et violences sexuelles par préfecture et sexe <u>D. de base</u> : 5% <u>Cible</u> : 50%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités des FOSA • Rapports d'activités des centres jeunes • Rapports du Ministère de l'Éducation • Rapports du Ministère de la Jeunesse, Des Sports, Arts et Culture 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation effective de ressources • Stabilité du personnel affecté au niveau décentralisé <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'environnement politique et économique • Insécurité • Réduction drastique de l'aide 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés • Mini Sante • Mini Educ. • Ass de Jeunes 	<p>UNESCO : 58</p> <p>UNFPA : 2,200</p> <p>UNICEF: 995</p> <p>OMS : 30</p> <p><u>Total</u> : 3,283</p>	<p>53</p> <p>500</p> <p>485</p> <p>10</p> <p>1,048</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>125</p> <p>-</p> <p>125</p>	<p>5</p> <p>1,700</p> <p>385</p> <p>20</p> <p>2,110</p>

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances au Ministère de l'Éducation nationale (MEN) pour la mise en œuvre des curricula, modules et guides pour l'éducation au VIH/SIDA dans le F1 ; F2 ; ENI et ENS UNESCO	<u>Indicateur</u> : Nombre de curricula, guides, manuels et fiches pédagogiques produits <u>D. de base</u> : 3348 <u>Cible</u> : 7 000	Rapports de la DIPPS, des IA, des SS et des CPR	<u>MEN</u> : Harmonisation et coordination des interventions avec le CNLS	UNESCO : 13	13	-	-
Plaidoyer par le MEN pour l'allocation d'une ligne budgétaire pour la pérennisation de l'éducation à la lutte contre le VIH/SIDA dans les écoles UNESCO	<u>Indicateur</u> : Montant des ressources allouées <u>D. de base</u> : 00 <u>Cible</u> : AD	Documents de plaidoyer	<u>MEN</u> : Conception des outils de plaidoyer	UNESCO:5	-	-	5
Transfert de connaissances et formation des enseignants à l'éducation au VIH/SIDA UNESCO	<u>Indicateur</u> : Nombre de personnes formées <u>D. de base</u> : 1540 <u>Cible</u> : 5 000	Rapports de la DIPPS, des IA, des CPR, des secteurs scolaires	<u>MEN</u> : Harmonisation et coordination des interventions avec le CNLS	UNESCO : 15	15	-	-
Fourniture de biens et services aux enseignants et élèves dans les écoles, CPR, les Secteurs Scolaires et les Inspections Académiques UNESCO	<u>Indicateur</u> : Nombre d'équipements, guides et kits livrés <u>D. de base</u> : 200 ouvrages et matériels éducatifs 1540 outils diffusés <u>Cible</u> : 10 000	Rapports de la DIPPS, des IA, des CPR, des secteurs scolaires	<u>MEN</u> : Harmonisation et coordination des interventions avec le CNLS	UNESCO : 25	25	-	-

<p>Transfert de connaissances au Ministère de la Jeunesse pour la finalisation et validation du plan stratégique de la jeunesse</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Plan stratégique validé <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	Plans d'actions	<p><u>Ministère de la Jeunesse, des sports, des arts et de la culture</u> : Chargé de la finalisation et de la validation du plan stratégique</p>	<p>UNFPA : 100 UNICEF : 50</p>	<p>50 25</p>	<p>- 25</p>	<p>50 -</p>
<p>Plaidoyer par le Ministère de la Jeunesse pour une mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre les activités du Plan</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % des ressources mobilisées <u>Base</u> : 0 <u>Cible</u> : Au moins 75%</p>	Rapports annuels	<p><u>Ministère de la Jeunesse, des sports, des arts et de la culture, CNJ, organisations des jeunes</u> : Chargé de la conception des outils et de la conduite des actions de plaidoyer</p>	<p>UNFPA : 70 UNICEF : 20</p>	<p>20 20</p>	<p>- -</p>	<p>50 -</p>
<p>Fourniture de biens et services au Ministère de la Jeunesse pour les campagnes d'information et de promotion de SR, et de lutte contre le VIH adaptées aux jeunes par les jeunes</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : # d'actions d'informations et de campagnes de promotion réalisées <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : Au moins 25=</p>	Rapports annuels	<p><u>Ministère de la Jeunesse, des sports, des arts et de la culture et les Organisation des jeunes</u> : réalisent les campagnes</p>	<p>UNFPA : 315 UNICEF : 50</p>	<p>115 50</p>	<p>- -</p>	<p>200 -</p>
<p>Fournitures de biens et services aux associations, organisations de jeunesse et structures de jeunes pour les actions de promotion de la jeunesse et des compétences de vie courante</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : # d'associations et structures réalisant des actions de promotion de la jeunesse <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : Au moins 50 # d'acteurs formés et opérationnels</p>	• Rapports annuels	<p><u>Les Organisations des jeunes et structures de jeunesse, CNJ et Organisations des jeunes</u> : assurent les activités de renforcement des capacités</p>	<p>UNFPA : 425 UNICEF : 75</p>	<p>125 75</p>	<p>- -</p>	<p>300 -</p>
<p>Fourniture de biens et services aux ONG et Ministère de la Jeunesse pour la mise en place des structures de coordination et de réseautage des associations/ONG des jeunes pour l'encadrement</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de réseaux de jeunes fonctionnels <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : Au moins 50</p>	Rapports d'activités	<p><u>Ministère de la Jeunesse, CNJ et les ONG</u> : coordonnent les activités des réseaux des jeunes</p>	<p>UNFPA : 255 UNICEF : 50</p>	<p>55 50</p>	<p>- -</p>	<p>200 -</p>

<p>Fourniture de biens et services aux centres de jeunes et des associations de jeunes pour rendre disponible les services conviviaux.</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de centres de jeunes fournissant des services conviviaux aux jeunes <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : au moins 20</p> <p><u>Indicateur</u> : % des jeunes fréquentant les centres de jeunes <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : Au moins 75%</p>	<p>Rapports annuels</p> <p>Rapports d'évaluation</p>	<p><u>Structures de jeunes</u> : fournir des services conviviaux et attractifs pour les jeunes</p>	<p>UNFPA : 1,035 UNICEF : 200</p>	<p>135 100</p>	<p>- 100</p>	<p>900 -</p>
<p>Transfert de connaissances au MSPPLS pour la formation des agents de santé en approche jeunes (prise en charge globale des problèmes des jeunes)</p> <p>UNICEF, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'agents de santé formés <u>D. de base</u> :0 <u>Cible</u> :AD</p>	<p>Rapports de formation</p>	<p><u>MPPPLS /CNLS /Ministères de l'Education et de la Jeunesse</u> : Coordination</p>	<p>UNICEF: 200 OMS:30</p>	<p>50 10</p>	<p>- -</p>	<p>150 20</p>
<p>Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la réfection des centres de santé pour les rendre conviviaux pour les jeunes</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de maisons des jeunes réfectionnées <u>D. de base</u> :0 <u>Cible</u> :7</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p><u>MPPPLS /CNLS /Ministères de l'Education et de la Jeunesse</u> : Coordination</p>	<p>UNICEF: 350</p>	<p>115</p>	<p>-</p>	<p>235</p>

Extrant 3.5. et Agences	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.5. Les structures étatiques et les Organisations à Assise communautaire (OAC) planifient et mettent en œuvre des programmes communautaires dans les domaines de la santé, du VIH/SIDA de l'Éducation et de l'Eau et Assainissement et de promotion des pratiques familiales essentielles (PFE)</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>UNICEF, UNFPA, OMS, ONUSIDA, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de programmes communautaires élaborés et mis en œuvre selon l'approche genre et droits humains par les OAC</p> <p><u>D. de Base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u>: un par district sanitaire</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion de ménages ayant adopté les pratiques familiales essentielles relatives à la survie de l'enfant et à la santé maternelle</p> <p><u>D. de base</u> : AD</p> <p><u>Cible</u> : Au moins 50%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de programmes communautaires • Rapports d'activités des préfectures sanitaires • Rapports d'activités des circonscriptions scolaires • Rapports d'activités des directions hydrauliques • Rapports d'activités des OAC et des comités de gestion • Rapport enquête CAP 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'organisation des communautés • Progrès significatif dans le processus de décentralisation • Disponibilité des ressources humaines et financières <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique et sociale • Catastrophes naturelles • désorganisation des communautés • Insécurité • Mauvaise gestion des subventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés • OAC • Services publics déconcentrés • ONG 	<p>UNICEF : 1,070</p> <p>UNFPA : 1,315</p> <p>OMS : 34</p> <p>ONUSIDA : 30</p> <p>PAM : 10</p> <p><u>Total</u> : 2,459</p>	<p>-</p> <p>400</p> <p>4</p> <p>20</p> <p>-</p> <p>424</p>	<p>-</p> <p>50</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>50</p>	<p>1,070</p> <p>865</p> <p>30</p> <p>10</p> <p>10</p> <p>1,985</p>

Actions clés	Indicateurs, Données de base et Cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances au MSPPLS pour l'Élaboration d'un cadre d'orientation et de mise en œuvre des services à base communautaire en SR, pratiques familiales essentielles et hygiène assainissement UNICEF, UNFPA, OMS	<u>Indicateur</u> : Cadre d'orientation élaboré <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1	Document cadre national disponible	<u>MPPPLS /CNLS</u> : Coordination et orientation stratégique	UNICEF : 200 UNFPA : 70 OMS : 20	- 20 -	- - -	200 50 20
Plaidoyer par le MSPLS pour la dissémination et vulgarisation du cadre d'orientation des services à base communautaire en SR, pratiques familiales essentielles et hygiène assainissement UNICEF, UNFPA	<u>Indicateur</u> : % des structures de santé et communautaires disposant du cadre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 100%	Rapports d'activités	<u>MPPPLS/CNLS</u> : Coordination des actions	UNICEF : 100 UNFPA : 70	- 20	- -	100 50
Plaidoyer par le MSPPLS auprès des Organisations à Assise Communautaire (OAC) pour une plus représentativité des femmes et des jeunes dans les organismes communautaires UNICEF, UNFPA, OMS	<u>Indicateur</u> : % des femmes et des jeunes dans les OAC <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : au moins 50%	Rapport d'activités	<u>MPPPLS /CNLS</u> : conception des outils de plaidoyer et de dialogue avec les OAC	UNICEF : 10 UNFPA : 85 OMS : 10	- 35 -	- - -	10 50 10
Transfert de connaissances au CNLS pour la formation des structures étatiques, des OAC et des communautés sur les services à base communautaire en SR, Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), Pratiques familiales essentielles (PFE) et en hygiène et assainissement UNICEF, UNFPA	<u>Indicateur</u> : Nombre d'AOC fonctionnels <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 400	Rapport de formation	<u>MPPPLS /CNLS</u> : Conception des modules et coordination de la mise en œuvre des actions de formation	UNICEF : 50 UNFPA : 135	- 50	- -	50 85

Fourniture de biens et services au MSPPLS pour la mise à disposition des outils et supports pour le renforcement des services à base communautaire, des PFE et en hygiène/assainissement UNICEF, UNFPA	<u>Indicateur</u> : # de points SBC fonctionnels <u>D. de base</u> : ND <u>Cible</u> : 400	Rapport annuels	<u>MPPPLS</u> / <u>CNLS</u> : dissémination et vulgarisation des outils	UNICEF : 500 UNFPA : 555	- 175	- -	500 380
Transfert de connaissance au MSPPLS pour l'encadrement des OAC pour la mise en place des actions d'implication des hommes dans la SR UNICEF, UNFPA	<u>Indicateur</u> : # de groupements des hommes fournissant des services communautaires à l'adresse des hommes <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> au moins 5	• Rapport de formation	<u>MPPPLS</u> / <u>CNLS</u> : encadrement des OAC en SR	UNICEF : 10 UNFPA : 300	- 100	- -	10 200
Transfert de connaissance au MSPPLS pour former les Conseillers Communaux et les acteurs locaux de la société civile en élaboration des plans communaux de développement qui intègrent le VIH pour une riposte décentralisée ONUSIDA, OMS, UNICEF, UNFPA, PAM	<u>Indicateur</u> : Nombre de plans communaux élaborés et mis en œuvre <u>D. de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 17	• Rapports d'évaluation d'une mission conjointe de l'Équipe conjointe sida	<u>MPPPLS</u> / <u>CNLS</u> : Direction de la planification et de la formation	ONUSIDA : 30 OMS : 4 UNICEF : 200 UNFPA : 100 PAM : 10	20 4 - - -	- - - 50 -	10 - 200 50 10

Extrant 3.6. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.6. : Les structures nationales et leurs partenaires rendent disponibles les médicaments essentiels, y compris les ARV et les produits de lutte contre le paludisme et la tuberculose</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Programmation Conjointe UNFPA, OMS, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de prévisions annuelles du pays en ME <u>D. de base</u> : AD <u>Cibles</u> :AD</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de préfectures sanitaires disposant d'un système d'approvisionnement <u>D. de base</u> : AD <u>Cibles</u> : AD</p>	<p>Rapport de prévisions annuelles</p> <p>Rapports d'évaluation annuelle</p>	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réforme de la gestion de la Centrale Nationale d'achats. Disponibilité des ressources Appropriation nationale <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible allocation de fonds par la partie nationale ; Mauvaise gestion des apports des partenaires 	Ministère de la Santé Publique	<p>UNFPA : 2,500</p> <p>OMS : 8</p> <p>UNICEF : 2,370</p> <p><u>Total</u> : 4,878</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>250</p> <p>250</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>50</p> <p>50</p>	<p>2,500</p> <p>8</p> <p>2,070</p> <p>4,578</p>
Actions clés		Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	-Core	Non core	A mobiliser
Transfert de connaissances au MSPLS pour l'élaboration du plan stratégique national de sécurisation des produits SR et VIH/SIDA		<p><u>Indicateur</u> : Plan stratégique révisé disponible <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p>	Document du plan	<u>MSPPLS</u> : Chargé de l'élaboration du plan	<p>UNFPA : 50</p> <p>OMS : 8</p> <p>UNICEF : 100</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>50</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>50</p> <p>8</p> <p>50</p>
UNFPA, OMS, UNICEF								

<p>Plaidoyer par le MSPPLS pour la mobilisation des ressources pour le financement de la SPSR et VIH/SIDA</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Niveau de financement du PNSPSR <u>Données de base</u> : ND <u>Cible</u> : 75%</p>	<p>Rapports annuels</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Chargé des actions de mobilisation des fonds et de la planification des investissements <u>MSPPLS</u> : chargé de la conception de la stratégie et des outils de plaidoyer Ministère des Finances : Allocation budgétaire</p>	<p>UNFPA : 50 UNICEF : 20</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>	<p>50 20</p>
<p>Fournitures de biens et services au MSPLS pour la mise en œuvre du plan de sécurisation des produits SR et pour la dotation des formations sanitaires en produits IST/VIH/sida</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> :# de préfectures sanitaires disposant des besoins annuels <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 4 <u>Indicateur</u> : # d'approvisionnements en produits IST/VIH/sida réalisés dans les formations sanitaires <u>Données de base</u> : ND <u>Cible</u> : 20</p>	<p>Rapports annuels Évaluation annuelle</p>	<p><u>MSPPLS</u> :Chargé de la gestion et de la logistique des produits SR</p>	<p>UNFPA : 2,000 UNICEF : 1,000</p>	<p>- 50</p>	<p>- 50</p>	<p>2,000 900</p>
<p>Transfert de connaissances au MSPLS pour la formation de la structure de gestion des produits SR et VIH et SIDA à tous les niveaux</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de structures disposant d'un système de logistique des produits <u>Donnée de base</u> : AD <u>Cible</u> : 80</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de personnes formées en gestion des produits SR et VIH et SIDA <u>Données de base</u> :0 <u>Cible</u> : AD</p>	<p>Rapports de formation</p>	<p><u>MPPPLS /CNLS</u> : chargé de la conception des modules et de l'organisation de la formation</p>	<p>UNFPA : 200 UNICEF : 250</p>	<p>- 150</p>	<p>- -</p>	<p>200 100</p>

<p>Fournitures de biens et services au MSPPLS pour l’approvisionnement des zones affectées par les conflits en kits d’urgence</p> <p>UNFPA, UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : # d’approvisionnements réalisés en kits d’urgence dans les zones affectées par les conflits <u>Données de base</u> : AD <u>Cible</u> :AD</p> <p><u>Indicateur</u> : # de personnes ayant bénéficiés des kits <u>Données de base</u> : AD <u>Cible</u> :AD</p>	<p>Rapports des actions humanitaires</p>	<p><u>MPPPLS</u> /<u>CNLS</u> : positionnement des kits dans les zones affectées par les conflits</p>	<p>UNFPA : 200 UNICEF : 1,000</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>	<p>200 1,000</p>
---	--	--	---	--	-----------------	-----------------	-----------------------

Extrant 3.7. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.7. Les populations des préfectures à faible couverture en eau potable et en infrastructures d'hygiène ont un meilleur accès à l'eau potable et adoptent les bonnes pratiques d'hygiène</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a) UNICEF</p> <p>(b) OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> : Proportion d'établissements scolaires publics et privés disposant d'installations en eau potable et assainissement <u>D. de base</u> : 15% <u>Cible</u> : 50%</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion de centres de santé publics et privés disposant d'installations en eau potable et assainissement <u>D. de base</u> : 15% <u>Cible</u> : 50%</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion de villages disposant au moins d'un point d'eau potable <u>D. de base</u> : 35% <u>Cible</u> : 45%</p> <p><u>Indicateur</u> Proportion de ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes CAP • Bulletins SNIS • Rapports des districts sanitaires • Rapport des directions hydrauliques 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une planification conjointe • Capacité effective de planification, de programmation et de gestion au niveau des districts • Disponibilité des ressources financières et humaines • Bonne gestion des ressources <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des ressources • Instabilité politique et sociale • Insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de Mines, Energie et Hydraulique • Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, • Ministère de la Santé • Municipalités • Communautés • ONG 	<p>UNICEF : 8,270 OMS : 5</p> <p><u>Total</u> : 8,275</p>	<p>1,430 5</p> <p>1,435</p>	<p>6,790 -</p> <p>6,790</p>	<p>50 -</p> <p>50</p>

	<p>disposant de latrines <u>D. de base</u> : 10% <u>Cible</u> : 50%</p> <p><u>Indicateur</u> Proportion de villages/communautés couverts par l'approche de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) <u>D. de base</u> : 0% <u>Cible</u> : 15%</p>							
Actions clés	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
<p>Transfert de connaissance au Ministère de l'Hydraulique pour l'élaboration d'une politique et stratégie en matière d'assainissement et d'hygiène</p> <p>UNICEF, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de document de politique nationale d'assainissement et d'hygiène développés <u>Données de base</u>: 0 <u>Cible</u> : 1</p>	Document politique nationale d'assainissement et d'hygiène	<p>Ministère de l'Hydraulique : Orientations stratégiques pour la conception de la politique et stratégique</p>	<p>UNICEF : 20 OMS : 5</p>	- 5	20 -	- -	
<p>Fourniture de biens et services au Ministère de l'Hydraulique pour la mise en œuvre de la politique et la stratégie en matière d'assainissement et d'hygiène</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de document de politique nationale d'assainissement et d'hygiène développé et mis en œuvre <u>Données de base</u>: 0 <u>Cible</u> : 1</p>	Document politique nationale d'assainissement et d'hygiène	<p>Ministère de l'Hydraulique : Supervision de la mise en œuvre</p>	<p>UNICEF : 100</p>	50	-	50	

<p>Fourniture de biens et services au Ministère de l'Hydraulique pour l'élaboration d'une politique de gestion et de maintenance des points d'eau et d'assainissement au niveau communautaire</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'outils de gestion et de maintenance des points d'eau et d'assainissement <u>Donnée de base</u>: 0 <u>Cible</u> : 5</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de manuels d'opérations et protocoles standards élaborés <u>Donnée de base</u>: 1 <u>Cible</u> : 3</p>	<p>Documents politique de gestion et de maintenance des points d'eau et d'assainissement</p> <p>Manuels d'opérations et protocoles standards</p>	<p><u>Ministère de l'Hydraulique</u> : Orientations stratégiques pour la conception de la politique et stratégique</p>	<p>UNICEF : 50</p>	<p>20</p>	<p>30</p>	<p>-</p>
<p>Fourniture de biens et services au Ministère de l'Hydraulique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gestion et de maintenance des points d'eau et d'assainissement au niveau communautaire.</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'outils de gestion et de maintenance des points d'eau et d'assainissement <u>Donnée de base</u>: 0 <u>Cible</u> : 5</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de manuels d'opérations et protocoles standards élaborés <u>Donnée de base</u>: 1 <u>Cible</u> : 3</p>	<p>Documents de politique de gestion et de maintenance des points d'eau et d'assainissement</p> <p>Manuels d'opérations et protocoles standards</p>	<p><u>Ministère de l'Hydraulique</u> : Supervision de la mise en œuvre en coordination avec les acteurs communautaires</p>	<p>UNICEF : 250</p>	<p>100</p>	<p>150</p>	<p>-</p>
<p>Plaidoyer par le Ministère de l'Hydraulique pour une allocation substantielle des ressources budgétaires au secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et meilleure répartition géographique et équipement des services décentralisés</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : %des ressources budgétaires allouées au secteur de l'eau, hygiène et assainissement <u>Donnée de base</u>: 1% <u>Cible</u> : AD</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de préfectures dotées de services d'Hydraulique,</p>	<p>Loi des Finances</p> <p>Arrêtés ministériels</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Chargé des actions de mobilisation des fonds et de la planification des investissements</p> <p><u>Ministère de l'Hydraulique</u> : chargé de la conception de la stratégie et des outils de plaidoyer</p>	<p>UNICEF : 100</p>	<p>100</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

	Hygiène et Assainissement opérationnels <u>Donnée de base</u> : 4 <u>Cible</u> : 6		Ministère des Finances : Allocation budgétaire				
Transfert de connaissances au Ministère de l'Hydraulique pour la formation des structures de gestion de l'hygiène et assainissement et des communautés à la mise en œuvre de l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) et adoption de bonnes pratiques d'hygiène UNICEF	<u>Indicateur</u> : Nombre de communautés formées en ATPC <u>Données de base</u> : 69 <u>Cible</u> : 1,500 <u>Indicateur</u> : Proportion de villages ayant le statut de "FÉDAL" <u>Données de base</u> : 6%; <u>Cible</u> : 70%	Rapports de formation Rapports d'activités	<u>Ministère de l'Hydraulique</u> : Charge de promouvoir un cadre de partenariat avec les communautés pour l'ATPC et les bonnes pratiques d'hygiène	UNICEF : 2,000	610	1,390	-
Fourniture de biens et services au Ministère de l'Hydraulique pour la construction et la maintenance de points d'eau et des ouvrages d'assainissement dans les écoles primaires, les FOSA et les communautés des zones cibles UNICEF	<u>Indicateur</u> : Nombre de points d'eau disponibles dans les zones d'intervention <u>Données de base</u> : AD <u>Cible</u> : DB + 250 <u>Indicateur</u> : % de points d'eau maintenus et gérés par les communautés <u>Données de base</u> : 30.2% ; <u>Cible</u> : 50%	Rapports d'activités	<u>Ministère de l'Hydraulique</u> : maître d'œuvre dans un cadre de partenariat avec les communautés	UNICEF : 4,500	-	4,500	-

<p>Fourniture de biens et services au Ministère de l'Hydraulique pour la revitalisation de la chaîne d'approvisionnement en pièces détachées et de maintenance des ouvrages hydrauliques</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : Proportion de pompes à motricité humaine en panne <u>Données de base</u> : 20% <u>Cible</u> : 5%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p><u>Ministère de l'Hydraulique</u> : maître d'œuvre dans un cadre de partenariat avec les communautés</p>	<p>UNICEF : 1,000</p>	<p>500</p>	<p>500</p>	<p>-</p>
<p>Sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène dans les écoles primaires et les FOSA des zones cibles</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % de FOSA de la zone cible disposant d'un comité d'hygiène actif. <u>Donnée de base</u> :AD <u>Cible</u> : 70%</p> <p><u>Indicateur</u> : Proportion d'écoles de la zone cible disposant d'un comité d'hygiène actif : <u>Donnée de base</u> :AD <u>Cible</u> : 70%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p><u>Ministère de l'Hydraulique</u> : maître d'œuvre dans un cadre de partenariat avec les communautés</p>	<p>UNICEF : 250</p>	<p>50</p>	<p>200</p>	<p>-</p>

Extrant 3.8 et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.8. Les enfants d'âge scolaire, particulièrement les filles et les plus vulnérables achèvent une éducation de base de qualité.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a) UNICEF</p> <p>(b) Programmation Conjointe UNICEF, PAM, UNESCO, OMS</p> <p>© UNESCO</p> <p>(d) PAM</p> <p>(e) UNFPA</p>	<p>Indicateur : Taux d'achèvement au Fondamental 1</p> <p>D. de base : 36% (2009-2010)</p> <p>Cible : 50%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des campagnes des statistiques scolaires Annuaire des statistiques du MEN. Rapports des examens nationaux Rapports des évaluations des acquis scolaires des élèves de fin de cycle Rapport du forum national sur l'alimentation scolaire Rapport PAM sur les cantines scolaires 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre effective de la stratégie nationale du secteur de l'éducation 2008-2020 Disponibilité des ressources humaines et financières ; Existence d'une stratégie communautaire de ciblage des plus vulnérables Adoption d'une stratégie nationale pour la qualité de l'enseignement <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dégradation de l'environnement politique Insécurité Réduction drastique de l'aide. 	<p>Ministère Education. ONG, APE Japon</p>	<p>UNICEF : 12,833 PAM : 18,623 UNESCO : 8,408 OMS : 7 UNFPA : 400 FAO : 20</p> <p>Total : 40,291</p>	<p>5,516 - 4,154 - 100 -</p> <p>9,770</p>	<p>7,050 - 1,001 - - 20</p> <p>8,071</p>	<p>267 18,623 3,253 7 300 -</p> <p>22,450</p>

Actions clés	Indicateurs, Données de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Fournitures de biens et services au MEN pour l'adoption et la mise en œuvre de l'approche « École Amie des Enfants » UNICEF	<u>Indicateur</u> : Disponibilité d'un document de politique <u>Données de base</u> : 0 <u>cible</u> : 01 <u>Indicateur</u> : % d'écoles utilisant l'approche« École Amie des Enfants » <u>Données de base</u> : AD <u>cible</u> : 100%	Document de politique Rapport des ateliers, de missions de terrain, des réunions, des revues et des études	<u>MEN, Assemblée nationale, IA, IGE</u> : Élaboration et adoption des documents, exécution des projets, Coordination des interventions, suivi - évaluation des interventions, projets et programmes, mobilisation et gestion des ressources <u>ONGs</u> : Élaboration des projets, exécution des projets et suivi-évaluation des interventions, projets et programmes	UNICEF : 746	26	720	-
Transfert de connaissances au MEN pour l'élaboration et l'adoption d'une politique du genre et de l'équité pour l'éducation UNICEF, PAM	<u>Indicateur</u> : Disponibilité d'un document de politique <u>Donnée de base</u> : 0 <u>Cible</u> :1	Document de politique	<u>MEN</u> : Élaboration et adoption du document	UNICEF : 700 PAM : 50	200 -	500 -	- 50
Plaidoyer par le MEN pour une augmentation substantielle de ressources budgétaires pour promouvoir une éducation équitable et de qualité. UNICEF, PAM	<u>Indicateur</u> : Part du budget national de l'éducation dans le budget national <u>Données de base</u> : 12% <u>Cible</u> : 25%	Loi de Finances	<u>MEN</u> : Sensibilisation du gouvernement et du parlement pour une allocation substantielle du budget pour l'éducation Mobilisation de fonds pour l'éducation	UNICEF : 200 PAM : 50	50 -	150 -	- 50
Transfert de connaissances au MEN pour l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale d'alimentation scolaire UNICEF, PAM	<u>Indicateur</u> : Un document de politique nationale d'alimentation scolaire disponible <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : AD	Document de politique	<u>MEN</u> : Élaboration et adoption du document	UNICEF:167 PAM: 100	- -	- -	167 100

<p>Fourniture de biens et services au MEN pour le renforcement du service de cantine scolaire de la Direction préscolaire et fondamentale 1</p> <p>UNICEF, PAM</p>	<p><u>Indicateur</u> : Arrêté ministériel portant création direction nationale de cantine scolaire disponible <u>Données de base</u> :0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de personnes formées en gestion de cantine <u>Données de base</u> :0 <u>Cible</u> ;AD</p>	<p>Arrêté Ministériel</p> <p>Rapport de formation</p>	<p><u>MEN</u> : Création de la direction et identification des personnes à former et formation</p>	<p>UNICEF:85 PAM: 300</p>	<p>85 -</p>	<p>- -</p>	<p>- 300</p>
<p>Plaidoyer par le MEN pour l'adoption et la mise en œuvre des curricula de formation des maîtres d'enseignement et un plan de formation des maîtres parents et leur insertion dans le corps enseignant</p> <p>UNICEF, UNESCO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de MP formés <u>Données de base</u> :365 <u>Cible</u> : 2000</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de maîtres d'enseignement formés <u>Données de base</u> : 2250 <u>Cible</u> : 2 700</p>	<p>Rapports des formations, de suivi et d'évaluation</p>	<p><u>MEN</u>: Identifier les besoins en formation Identifier les cibles de formations Organiser les formations Faire le suivi et l'évaluation des personnes formées</p>	<p>UNICEF : 30 UNESCO : 200</p>	<p>- 75</p>	<p>30 -</p>	<p>- 125</p>
<p>Fourniture de biens et services au MEN pour la construction/réhabilitation et équipement des infrastructures scolaires.</p> <p>UNICEF, UNESCO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de classes construites et équipées <u>Données de base</u> : 120 <u>Cible</u> : 270</p>	<p>Rapports de construction et annuaire statistique</p>	<p><u>MEN</u> : Maitre d'œuvre</p>	<p>UNICEF : 10,000 UNESCO : 8, 008</p>	<p>5,000 4,004</p>	<p>5,000 1,001</p>	<p>- 3,003</p>
<p>Plaidoyer par le MEN pour la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour la seconde phase du FastTrack Initiative (FTI)</p> <p>UNESCO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Taux de réalisation du Projet d'Appui du programme Sectoriel de l'éducation <u>Données de base</u> : 78,54% <u>Cible</u> : 100%</p>	<p>Document de stratégie -Rapports de mise œuvre du projet PAPSE -Missions d'évaluation de la B.M</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Chargé des actions de mobilisation des fonds et de la planification des investissements <u>MEN</u> : chargé de la conception de la stratégie et des outils de plaidoyer</p>	<p>UNESCO : 100</p>	<p>25</p>	<p>-</p>	<p>75</p>

			Ministère des Finances : Allocation budgétaire				
Transfert de connaissance au MEN pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement des statistiques de l'éducation UNESCO, UNICEF, PAM	<u>Indicateur</u> : Nombre d'annuaires publiés <u>Données de base</u> : 2 <u>Cible</u> : 1/ an	Annuaire statistique des IA	<u>MEPSA</u> : orientation stratégiques	UNICEF : 25 UNESCO : 25 PAM : 5	25 25 -	- - -	- - 5
Fourniture de biens et services au MEN pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des statistiques de l'éducation UNICEF, UNESCO, PAM	<u>Indicateur</u> : Nombre d'annuaires statistiques de l'éducation publiés <u>Données de base</u> : 2 <u>Cible</u> : 1/ an	Annuaire statistique des IA	<u>MEPSA</u> : coordination avec les Secteurs scolaires et Inspections Académiques (IA)	UNICEF : 150 UNESCO : 75 PAM : 20	100 25 -	- - -	50 50 20
Fourniture de biens et services au MEN pour la mise en place du programme d'alimentation scolaire. PAM, FAO	<u>Indicateur</u> : Nombre d'écoles dotées en cantines scolaire <u>Données de base</u> : AD <u>Cible</u> ; AD <u>Indicateur</u> : Nombre d'élèves bénéficiaires des cantines <u>Données de base</u> :AD <u>Cible</u> ;AD	Rapport d'activités	<u>MEN</u> : identification des besoins et détermination des cibles	PAM : 17,898 FAO: 20	- -	- 20	17,898 -
Fourniture de biens et services pour la mise en place d'un programme national de déparasitage en milieu scolaire PAM, UNICEF, OMS	<u>Indicateur</u> : Nombre d'enfants déparasités <u>Données de base</u> AD <u>Cible</u> : AD <u>Indicateur</u> : Nombre de comprimés distribués <u>Données de base</u> AD <u>Cible</u> : AD	Rapport d'activités	<u>MEN-/MSPP</u> : identification des besoins et détermination des cibles	PAM : 200 UNICEF : 200 OMS : 7	- - -	- 200 -	200 - 7

<p>Fourniture de biens et services pour l'amélioration de l'EVF/EMP dans l'enseignement fondamental</p> <p>UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : # d'établissements scolaires F1 et F2 enseignant l'EVF/EMP <u>Données de base</u> AD <u>Cible</u> : AD</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p><u>Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation</u> : Chargé du renforcement de l'EVF/EMP</p>	<p>UNFPA : 400</p>	<p>100</p>	<p>-</p>	<p>300</p>
<p>Plaidoyer pour l'adoption et mise en œuvre de la politique du développement de la petite enfance</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : UN nouveau document de politique du développement de la petite enfance est disponible <u>Données de base</u> : Ancien document DIJE <u>Cible</u> : 1</p>	<p>Document de politique</p>	<p><u>MEN et Ministère des Affaires Sociales</u> : Élaboration et adoption des documents, exécution des projets, Coordination des interventions, suivi - évaluation des interventions, mobilisation et gestion des ressources sociales</p>	<p>UNICEF :480</p>	<p>30</p>	<p>450</p>	<p>-</p>

Extrant 3.9. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.9: Les Organisations à Assise communautaire (OAC) et les structures d’alphabétisation disposent de moyens pour mettre en œuvre un programme d’éducation Non Formelle en faveur des jeunes non scolarisés et déscolarisés et des adultes, en particulier les femmes</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(a)UNESCO</p> <p>(b)UNFPA</p> <p>©Programmation Conjointe UNFPA, OMS, UNICEF</p>	<p>Indicateur : Pourcentage des analphabètes par sexe et préfecture <u>D. de base</u> : 67 % (2010) <u>Cible</u> : 33,5%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d’activités des inspections académiques et des chefs de centres d’alphabétisation et d’éducation permanente Rapports de formations des instructeurs Annuaire statistique du MEN Rapport d’activités de la DAENF Plan National d’Action pour l’Éducation Pour Tous 2004/2015 Plan National de Développement de l’Éducation Non Formelle ; Juillet 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre effective de la stratégie nationale du secteur de l’éducation 2008-2020 Existence d’un plan national de développement de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle (PNDAENF) Existence du programme « LIFE » : Apprendre tout au long de la vie Existence de programmes parascolaires <p><u>Risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dégradation de l’environnement politique et économique Insécurité Réduction drastique de l’aide 	<ul style="list-style-type: none"> Mini Edu. ONG, Conf. religieuses APE Municipalités 	<p>UNESCO : 500</p> <p>UNFPA : 620</p> <p>UNICEF : 550</p> <p>OMS : 20</p> <p><u>Total</u> : 1,690</p>	<p>100</p> <p>200</p> <p>80</p> <p>-</p> <p>380</p>	<p>-</p> <p>100</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>100</p>	<p>400</p> <p>320</p> <p>470</p> <p>20</p> <p>1,210</p>

Actions clés	Indicateurs, D. de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser
Fourniture de biens et services au MEN pour la mise en œuvre effective du Programme « LIFE » i.e. « apprendre pour pouvoir » UNESCO	<u>Indicateur</u> : Nombre de documents de politiques et stratégies disponibles <u>Données de base</u> : 01 <u>Cible</u> : 02 <u>Indicateur</u> : Nombre de comités opérationnels <u>Données de base</u> : 01 <u>Cible</u> : 16	Documents de politiques et stratégies Rapports des Comités LIFE et DAENF	<u>MEN</u> : Harmonisation et coordination des interventions des Programmes conjoints	UNESCO : 50	-	-	50
Plaidoyer par le MEN pour l'ouverture d'une ligne budgétaire en vue de promouvoir le programme « LIFE » UNESCO	<u>Indicateur</u> : Montant des Ressources financières allouées au programme LIFE <u>Données de base</u> : AD <u>Cible</u> : AD	Documents de plaidoyer	<u>Ministère du Plan</u> : Chargé des actions de mobilisation des fonds et de la planification des investissements <u>MEN</u> : chargé de la conception de la stratégie et des outils de plaidoyer <u>Ministère des Finances</u> : Allocation budgétaire	UNESCO : 25	-	-	25
Transfert de connaissances au MEN pour le développement d'un cadre stratégique pour la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle UNESCO	<u>Indicateur</u> : Un cadre stratégique de mise en œuvre est disponible <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 01	Rapports d'activités du MEPSA, de la DAENF et des CSA	<u>MEN</u> : Plaidoyer et Mobilisation des ressources, coordination de l'appui et des interventions	UNESCO : 50	-	-	50

<p>Transfert de connaissance au MEN pour la formation des cadres de la DAENF au niveau central et déconcentré aux programmes, manuels et supports pédagogiques nouvellement élaborés</p> <p>UNESCO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de cadres de la DAENF formés <u>Données de base</u> : 15 <u>Cible</u> : 36</p>	<p>Rapports de Formation</p>	<p><u>MEN</u> : conception des modules et organisation de la formation dans un cadre de partenariat avec les communautés</p>	<p>UNESCO : 200</p>	<p>50</p>	<p>-</p>	<p>150</p>
<p>Fourniture de biens et services au MEN pour la dotation de la DAENF, des secteurs et des centres d'alphabétisation en équipements, fournitures de bureaux, manuels et supports andragogiques et pour la construction de centres d'alphabétisation</p> <p>UNESCO</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de structures équipées <u>Données de base</u> : 00 <u>Cible</u> : AD</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de centres d'alphabétisation construits <u>Données de base</u> : 00 <u>Cible</u> : AD</p>	<p>Rapports de la DGR et de la DAENF</p> <p>Documents de transfert de propriété</p>	<p><u>MEN</u> : plan de dotation des centres d'alphabétisation</p>	<p>UNESCO : 175</p>	<p>50</p>	<p>-</p>	<p>125</p>
<p>Transfert de connaissance au MEN et Ministère des Affaires Sociales pour l'alphabétisation des femmes à travers les structures d'encadrement des femmes (maison de la femme)</p> <p>UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de structures de femmes réalisant des activités d'alphabétisation <u>Données de base</u> : ND <u>Cible</u> : Au moins 5</p> <p><u>Indicateur</u> : # de femmes ayant participé au programme d'alphabétisation, intégrant la SR <u>Donnée de base</u> : ND <u>Cible</u> : au moins 5000</p>	<p>Rapports annuels</p>	<p><u>Ministères des Affaires Sociales/MEN, organisations des femmes</u> : chargés de l'introduction de l'alphabétisation dans les structures de jeunesse</p>	<p>UNFPA : 175</p>	<p>75</p>	<p>100</p>	<p>-</p>

<p>Transfert de connaissances au Ministère de la Jeunesse pour l'alphabétisation des jeunes à travers les structures d'encadrement des jeunes</p> <p>UNFPA, OMS</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de structures de jeunes réalisant des activités d'alphabétisation. <u>Données de base</u> : ND <u>Cible</u> : 10</p> <p><u>Indicateur</u> : # de jeunes ayant participé au programme d'alphabétisation, intégrant la SR <u>Données de base</u> : ND <u>Cible</u> : 5000</p>	<p>Rapports annuels</p>	<p><u>Ministère de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture, CNJ, organisations des jeunes</u> : chargé de l'introduction de l'alphabétisation dans les structures de jeunesse</p>	<p>UNFPA : 175 OMS : 20</p>	<p>75 -</p>	<p>- -</p>	<p>100 20</p>
<p>Transfert de connaissances au MEN et Ministère des Affaires Sociales pour la formation professionnelle des jeunes filles</p> <p>UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : # de filles sponsorisées <u>Données de base</u>: 0 <u>Cible</u> : au moins 250</p> <p><u>Indicateur</u> : # de MOU signés avec les structures d'encadrement <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : au moins 5</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Accords signés</p>	<p><u>Ministères des Affaires Sociales/MEN</u> : collaboration avec les ONG et OAC pour la coordination la formation professionnelle</p>	<p>UNFPA : 125</p>	<p>25</p>	<p>-</p>	<p>100</p>
<p>Transfert de connaissances au MSPPLS pour l'intégration et la reproduction des modules du VIH dans les curricula des centres d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de Modules intégrés disponible <u>Données de base</u> :0 <u>Cible</u> :AD</p>	<p>Modules de formation</p>	<p><u>MPPPLS, CNLS</u> : conception des modules en partenariat avec le Ministère de l'Education :</p>	<p>UNICEF : 350 UNFPA : 30</p>	<p>80 10</p>	<p>- -</p>	<p>270 20</p>
<p>Transfert de connaissance au MEN pour la formation des inspecteurs, conseillers pédagogiques, les maîtres des centres à l'enseignement des modules VIH/sida</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre d'acteurs décentralisés formés <u>Données de base</u> :0 <u>Cible</u> :AD</p>	<p>Rapports de formation</p>	<p><u>MEN</u> : organisation de la formation avec l'appui du MSPPLS</p>	<p>UNICEF : 200 UNFPA : 115</p>	<p>- 15</p>	<p>- -</p>	<p>200 100</p>

Extrant 3.10. et Agences	Indicateurs, Données de base et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et Risques	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Ressources indicatives (en milliers USD)			
					Total	Core	Non core	A mobiliser
<p>Extrant 3.10: Une stratégie de protection sociale est élaborée et mise en œuvre pour favoriser l'accès des plus vulnérables aux composantes du Socle de protection sociale</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>(a) Programmation Conjointe UNICEF, UNFPA, PAM, BIT</p> <p>(b) UNICEF</p> <p>©BIT</p>	<p><u>Indicateur :</u> Existence d'un document de stratégie de protection sociale, incluant son plan d'action. <u>D. de base :</u> 0 <u>Cible :</u> 1</p> <p><u>Indicateur :</u> Proportion de personnes des quintiles les plus pauvres bénéficiant de transferts monétaires et non monétaires leur permettant d'avoir accès aux services sociaux de base <u>D. de base :</u> AD <u>Cible :</u> 15% par an</p> <p><u>Indicateur :</u> Proportion de personnes en âge d'activité du secteur formel bénéficiant d'une garantie de revenu (salaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Document de stratégie Rapport de revue de plan d'action Rapport d'évaluation de la stratégie 	<p><u>Hypothèse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'une stratégie communautaire de ciblage des plus vulnérables Existence d'un DSRP pro-pauvre Mécanismes de prise en charge des plus vulnérables mis en œuvre Équité dans l'offre des services sociaux de base <p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Instabilité politique et sociale Aléas climatiques et catastrophes naturelles Insuffisance des ressources 	<p>Min du Travail Min des Affaires Sociales Min du Plan</p>	<p>UNICEF: 3,130 UNFPA : 250 PAM : 600 BIT : 270</p> <p>Total : 4,250</p>	<p>1,030 190 - 270</p> <p>1,490</p>	<p>- - - -</p>	<p>2,100 60 600 -</p> <p>2,760</p>

	minimum) ou d'un régime de garantie d'emploi permettant de couvrir les besoins essentiels <u>D. de base</u> : AD <u>Cible</u> : 15% par an							
Actions clés	Indicateurs, D. de base et cible	Moyens de vérification	Rôle des partenaires de mise en œuvre	Total	Core	Non core	A mobiliser	
Transfert de connaissance au Ministère du Plan pour le développement d'un programme de transferts sociaux pour les plus vulnérables (gratuité, subvention et financements alternatifs aux Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et santé maternelle, accès à l'éducation, eau, assainissement et hygiène et services de protection) dans les préfectures ciblées UNICEF, UNFPA, PAM	<u>Indicateur</u> : Un programme de transferts sociaux pour les plus vulnérables est disponible <u>Données de base</u> :0 <u>Cible</u> : 1	Document de programme Rapports d'activités	<u>Ministère du Plan</u> : Leadership pour l'élaboration du programme <u>Ministère Affaires Sociales</u> : Coordination de la mise en œuvre du programme <u>Ministère des Finances</u> : Allocation budgétaire	UNICEF : 100 UNFPA : 10 PAM : 100	50 10 -	- - -	50 - 100	
Fourniture de biens et services aux Ministères du Plan et des Affaires Sociales pour la mise en œuvre d'un programme de transferts sociaux pour les plus vulnérables (gratuité, subvention et financements alternatifs aux Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et santé maternelle, accès à l'éducation, eau, assainissement et hygiène et services de protection) dans les préfectures ciblées UNICEF, UNFPA, PAM	<u>Indicateur</u> : # de FOSA pratiquant le système de subvention pour les SONU et les soins aux enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : au moins 40 FOSA <u>Indicateur</u> : % de personnes vulnérables ciblées pour les services d'eau, assainissement et hygiène <u>Donnée de base</u> :00 <u>Cible</u> : au moins 10%	Document de programme Rapports d'activités	<u>Ministère du Plan</u> et <u>Ministère Affaires Sociales</u> : Leadership pour la mobilisation des ressources et des partenaires et coordination de la mise en œuvre du programme <u>Ministère des Finances</u> : Allocation budgétaire	UNICEF:1,000 UNFPA : 40 PAM : 400	250 40 -	- - -	750 - 400	

<p>Transfert de connaissances au Ministère du Plan pour le développement d'une stratégie et d'outils de plaidoyer pour une allocation de ressources budgétaires substantielles aux groupes les plus vulnérables et pour la gratuité des soins aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Une stratégie est disponible <u>Données de base</u> : 0 <u>Cible</u> : 1</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'outils disponibles <u>Données de base</u> :00 <u>Cible</u> :03</p>	<p>Document de stratégie</p> <p>Outils de plaidoyer</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : mobilisation des ressources <u>Ministère des Finances</u> : allocation budgétaire</p>	<p>UNICEF : 50 UNFPA : 50</p>	<p>50 50</p>	<p>- -</p>	<p>- -</p>
<p>Transfert de connaissances au Ministère du Plan pour le développement de modules et la formation des agents de l'État et de la société civile en mécanismes de protection sociale et de ciblage des plus vulnérables dans les programmes et stratégies et sur les financements alternatifs aux soins de SR (PBF, forfait obstétrical,..)</p> <p>UNICEF, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Nombre de personnes formées <u>Données de base</u> : 06 <u>Cible</u> :50</p> <p><u>Indicateur</u> : % des structures disposant de compétences sur les systèmes alternatifs de financement de soins <u>Données de base</u> :AD <u>Cible</u> : 80%</p>	<p>Rapport de formation</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Leadership pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation et la mobilisation des ressources <u>MSPPLS</u> en collaboration avec l'appui d'autres agences assure la formation sur les financements alternatifs aux soins de SR (PBF, forfait obstétrical,..)</p>	<p>UNICEF : 130 UNFPA : 25</p>	<p>80 25</p>	<p>- -</p>	<p>50 -</p>
<p>Transfert de connaissances au Ministère du Plan et des Finances pour l'élaboration et l'analyse de budgets sociaux centrés sur la protection sociale des plus vulnérables</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % du budget national alloué à la protection sociale des plus vulnérables <u>Données de base</u> :AD <u>Cible</u> : 15%</p>	<p>Documents de budgets sociaux</p> <p>Rapports d'analyse</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Leadership pour l'élaboration et l'analyse budgétaire <u>Ministère des Finances</u> : Allocation budgétaire</p>	<p>UNICEF : 200</p>	<p>50</p>	<p>-</p>	<p>150</p>
<p>Fourniture de biens et services au Ministère des Affaires Sociales pour le renforcement des services de l'action sociale et de la protection des groupes vulnérables</p> <p>UNICEF</p>	<p><u>Indicateur</u> : % des services de l'action sociale opérationnels, par sous-préfecture <u>Données de base</u> :0 <u>Cible</u> :100%</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p><u>Sociales</u> : Coordination de la mise en œuvre du plan <u>Ministère des Finances</u> : Allocation budgétaire</p>	<p>UNICEF : 950</p>	<p>250</p>	<p>-</p>	<p>700</p>

<p>Fourniture de biens et services aux Ministères du Plan, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique pour l'élaboration d'une stratégie de protection sociale et de son plan d'action</p> <p>UNICEF, PAM, BIT, UNFPA</p>	<p><u>Indicateur</u> : Une stratégie de protection sociale accompagnée de son plan d'action est disponible</p> <p><u>Données de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 01</p>	<p>Document de stratégie</p>	<p><u>Ministère du Plan</u> : Leadership, orientations stratégiques et mobilisation des ressources</p> <p><u>Ministère des Affaires Sociales et Ministère de la Fonction Publique</u>: définition des groupes cibles</p> <p><u>Ministère des Finances</u> : Allocation budgétaire</p>	<p>UNICEF : 700 PAM : 100 BIT : 130 UNFPA : 125</p>	<p>300 - 130 65</p>	<p>- - - -</p>	<p>400 100 - 60</p>
<p>Fourniture de biens et services aux Ministères des Affaires Sociales et de la Fonction Publique pour la réalisation des études sur le cadre législatif et sur les opportunités d'extension du système de la protection sociale en vue de la mise en œuvre d'un socle de protection sociale</p> <p>BIT</p>	<p><u>Indicateur</u> : étude sur le cadre législatif et sur les opportunités d'extension du système de la protection sociale disponible</p> <p><u>Données de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p>	<p>Rapport d'étude</p>	<p><u>Ministères des Affaires Sociales. Fonction Publique</u> : leadership et coordination</p>	<p>BIT : 40</p>	<p>40</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Fourniture de biens et services aux Ministères des Affaires Sociales et de la Fonction Publique pour l'organisation du Forum National sur le Travail décent – volet protection sociale</p> <p>BIT</p>	<p><u>Indicateur</u> : Rapport du forum disponible</p> <p><u>Données de base</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : 1</p>	<p>Stratégie sur le travail décent</p> <p>Rapports du forum</p>	<p><u>Ministères des Affaires Sociales et de la Fonction Publique</u> : leadership et coordination</p>	<p>BIT : 100</p>	<p>100</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

ANNEXE 2. RESSOURCES FINANCIERES

RESSOURCES PAR EFFET

en milliers de USD

Effet 1.1. Les institutions nationales en charge de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) améliorent la défense, la sécurité et la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire						
Extrants	Actions Clés	Programmes Conjoints	Total	Core	Non Core	A mobiliser
8	37	-	49,130	4,830	2,645	41,655
Effet 1.2. Les institutions étatiques, le secteur privé et les OSC appliquent les principes de bonne gouvernance et sont accessibles aux populations de façon équitable.						
Extrants	Actions Clés	Programmes Conjoints	Total	Core	Non Core	A mobiliser
6	25	1 ¹	21,155	9,295	310	11,550
Effet 1.3. Les institutions clés et la société civile en charge de la promotion de l'Etat de droit et de la protection des droits humains sont efficaces et accessibles aux populations de façon équitable						
Extrants	Actions Clés	Programmes Conjoints	Total	Core	Non Core	A mobiliser
4	12	-	16,412	4,867	965	10,580
Effet 2.1. Les populations et les autres acteurs publics et privés, exploitent de façon plus rationnelle les ressources naturelles, améliorent la sécurité alimentaire et énergétique						
Extrants	Actions Clés	Programmes Conjoints	Total	Core	Non Core	A mobiliser
6	36	3 ²	34,160	11,040	790	22,330
Effet 2.2. La RCA tire un meilleur profit de sa participation au processus d'intégration et de coopération sous-régionale et régionale						
Extrants	Actions Clés	Programmes Conjoints	Total	Core	Non Core	A mobiliser
2	12	-	18,710	3,593	14,017	1,100
Effet 3. Les populations Centrafricaines, et particulièrement les plus vulnérables, participent à la formulation et la mise en œuvre des programmes sociaux, utilisent les services de base, saisissent et valorisent au mieux les opportunités						
Extrants	Actions Clés	Programmes Conjoints	Total	Core	Non Core	A mobiliser
10	109	2 ³	114,771	17,966	18,409	78,396
GRAND TOTAL						
Extrants	Actions Clés	Programmes Conjoints	Total	Core	Non Core	A mobiliser
36	231	6	254,338	51,591	37,136	165,611

¹ PNUD/UNCDF

² 2 Programmes Conjoints PNUD/FAO, et 1 Programme Conjoint PNUD/UNCDF

³ 2 Programmes Conjoints Thématiques sur (1) le VIH/SIDA ; (2) la Santé maternelle et infantile

RESSOURCES PAR AGENCE

AGENCES	EFFETS	TOTAL	CORE	NON CORE	A MOBILISER
BINUCA /OCHDH	Effet 1.1	29,005	520	2,400	26,085
	Effet 1.2	600	600	-	-
	Effet 1.3	400	120	-	280
	Sous Total BINUCA/OHCDH	30,005	1,240	2,400	26,365
BIT	Effet 1.2	60	60	-	-
	Effet 2.1	3,190	190	-	3,000
	Effet 3	310	310	-	-
	Sous Total BIT	3,560	560	-	3,000
FAO	Effet 1.2.	1,150	150	-	1,000
	Effet 2.1.	6,250	3,150	150	2,950
	Effet 2.2.	18,210	3,093	14,017	1,100
	Effet 3	390	5	385	-
	Sous Total FAO	26,000	6,398	14,552	5,050
OMS	Effet 3	687	179	65	443
	Sous Total OMS	687	179	65	443
ONUDI	Effet 2.2	500	500	-	-
	Sous Total ONUDI	500	500	-	-
ONU HABITAT	Effet 1.1	280	5	25	250
	Effet 1.3	500	-	-	500
	Sous Total ONU HABITAT	780	5	25	750
ONUSIDA	Effet 3	492	239	213	40
	Sous Total UNUSIDA	492	239	213	40
PAM	Effet 2.1	4,250	-	-	4,250
	Effet 3	24,628	-	-	24,628
	Sous Total PAM	28,878	-	-	28,878
PNUD	Effet 1.2	9,785	4,285	-	5,500
	Effet 1.3	11,290	3,550	390	7,350
	Effet 2.1	17,220	6,350	320	10,550
	Effet 3	2,940	1,000	40	1,900
	Sous Total PNUD	41,235	15,185	750	25,300
UNCDF	Effet 1.2	3,500	500	-	3,000
	Effet 2.1	1,900	1,000	-	900
	Sous Total UNCDF	5,400	1,500	-	3,900
UNESCO	Effet 3	8,966	4,307	1,001	3,658
	Sous Total UNESCO	8,966	4,037	1,001	3,658
UNFPA	Effet 1.1	1,725	775	200	750
	Effet 1.2	1,410	1,300	10	100
	Effet 1.3	1,022	897	125	-
	Effet 2.1	1,350	350	320	680
	Effet 3	12,275	2,470	250	9,555
	Sous Total UNFPA	17,782	5,792	905	11,085
UNHCR	Effet 1.1	6,645	1,455	20	5,170
	Effet 1.3	1,250	300	-	950
	Effet 3	230	50	-	180
	Sous Total UNHCR	8,125	1,805	20	6,300
UNICEF	Effet 1.1	11,475	2,075	-	9,400
	Effet 1.2	4,650	2,400	300	1,950
	Effet 1.3	1,950	-	450	1,500
	Effet 3	63,853	9,406	16,455	37,992
	Sous Total UNICEF	81,928	13,881	17,205	50,842
TOTAL		254,338	51,591	37,136	165,611

ANNEXE 3. CODE DE CONDUITE DE L'ÉQUIPE DE PAYS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'équipe de pays du SNU en RCA s'engage à travailler selon les principes et les normes directeurs du Système des Nations Unies pour assurer le maximum de cohérence, d'efficacité et d'efficacités dans le travail collectif des agences et programmes. Pour ce faire, l'UNCT travaille dans un environnement d'ouverture et de confiance, où toutes les questions sont traitées dans un esprit d'équipe et dans la collégialité.

Afin d'atteindre cet objectif, l'Equipe de Pays prend les engagements suivants :

1. Engagements collectifs de l'Equipe de Pays

- (i) Respect et confiance mutuelle- l'UNCT fournit un environnement respectueux et courtois, dans lequel tous les membres, sans discrimination, peuvent exprimer librement leurs opinions. Elle évite toutes actions susceptibles de créer des suspicions et crée des opportunités favorables à la consolidation d'une confiance mutuelle, inclusive ; chaque membre étant redevable de la même considération, toute préoccupation soulevée par un membre de l'UNCT est dûment prise en compte par toute l'équipe avec la même déférence. En exprimant leurs points de vue, les membres eux-mêmes font preuve de professionnalisme : dignité, courtoisie, respect et modération.
- (ii) Esprit d'équipe – les membres de l'UNCT veillent à travailler en toute collaboration dans «un véritable partenariat » à travers la recherche de consensus et l'acceptation des décisions prises par l'équipe, la planification conjointe et la mise en œuvre des programmes. La réalisation des résultats convenus, notamment sur les OMD et l'UNDAF, s'effectue à travers un dialogue constructif et les efforts conjoints dans la détermination et la mise en œuvre des priorités, en s'appuyant sur l'expertise de tous les membres de l'UNCT et sur une attitude d'ouverture, de partage et de convivialité entre les membres.
- (iii) Transparence et responsabilité partagée – l'UNCT s'emploie à renforcer la transparence, la collégialité et la responsabilité mutuelle et conjointe dans ses processus de décision, par la promotion d'un dialogue ouvert et d'un engagement constructif de ses membres. Elle est ouverte à de nouvelles idées et approches, ainsi qu'aux critiques constructives et aux commentaires, afin d'améliorer son efficacité, en orientant ses actions par les résultats attendus, par l'efficacité et l'«accountability», et en s'orientant vers les bénéficiaires et leurs besoins.
- (iv) Communication constructive – l'UNCT s'applique à assurer une communication et une écoute ouvertes, positives, axées sur la recherche de solutions et sur le partage régulier de l'information au sein de toute l'équipe.
- (v) Respect de la diversité – l'UNCT cherche à accroître la cohérence et les synergies des activités et programmes des agences respectives, tout en reconnaissant et appréciant les différences et les complémentarités entre les mandats respectifs des agences, et en tenant compte de leur capacité. A cet effet, l'UNCT encourage la communication pour mieux comprendre les mandats, les politiques, les modes d'intervention et les actions menées par chaque agence.
- (vi) Développement personnel et professionnel – l'UNCT s'engage à investir du temps et des efforts pour soutenir le développement professionnel et personnel de ses membres, grâce notamment à la pratique d'un mode d'échange équitable et généreux et à une réflexion sur son expérience de travail en équipe. A cet effet, la diversité des secteurs d'activité des agences du SNU, les expériences individuelles et les origines culturelles et géographiques différentes des membres, constituent les bases matérielles d'une capacité d'échange à forte valeur ajoutée.

2. Engagements individuels des membres de l'Equipe de Pays

- (i) En tant que fonctionnaires internationaux, tous les membres de l'UNCT sont tenus de se conformer à la Charte des Nations Unies et aux normes de conduite de la fonction publique internationale. Cela demande de développer un ensemble de valeurs telles que : l'intégrité et l'éthique, le respect et la confiance, le respect de la diversité, la non-discrimination, le non-harcèlement, la promotion et la protection des droits de l'Homme, agir avec soin, diligence, compétence, et créativité.
- (ii) Dans le cadre de son mandat, chaque agence des Nations Unies s'emploie à identifier les opportunités de travail et de représentation conjoints, pour accroître l'efficacité et l'efficacités des agences, et celles-ci se mettent d'accord sur les rôles clés au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne les questions sectorielles ou thématiques, conformément aux décisions de l'UNCT sur la division du travail inter agence.
- (iii) Les membres de l'UNCT cherchent toujours les occasions d'améliorer la cohérence du système des Nations Unies en RCA, et font en sorte que l'expertise et les ressources de leurs agences contribuent à répondre aux défis de développement et autres, auxquels l'UNCT accorde la priorité.
- (iv) Les membres de l'UNCT sont directement responsables devant leurs agences, mais aussi collégialement responsables devant le Coordonnateur Résident et le reste de l'UNCT, pour produire des résultats de l'UNDAF, en considérant qu'une UNCT qui fonctionne bien permet à chaque agence d'être plus efficace que si elle agissait seule.
- (v) Les membres de l'UNCT conviennent de coordonner leurs messages de communication externe. Néanmoins, les Chefs d'Agence demeurent responsables des activités de communication extérieure dans leurs domaines de compétence et conviennent d'informer les autres membres de l'UNCT, de leurs activités.
- (vi) Enfin, les Chefs d'agence s'engagent à donner priorité à leur présence aux réunions de l'UNCT et à être respectueux des engagements personnels des uns et des autres, en veillant à la ponctualité et à la gestion rationnelle et équitable du temps, lors des réunions comme dans toute autre activité conjointe.

SIGLES ET ACRONYMES

ARV	Anti Rétro Viraux
BINUCA	Bureau Intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République Centrafricaine
BIT	Bureau International du Travail
CCA	Common Country Assessment (Bilan Commun de Pays)
CCP	Commission de Consolidation de la Paix
CEA	Commission Economique pour l’Afrique
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Commission Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNLS	Comité National de Lutte contre le SIDA
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DPI	Dialogue Politique Inclusif
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Programme des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FOSA	Formations sanitaires
HACT	Approche Harmonisée des remises d’espèces aux partenaires d’exécution
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MSPPLS	Ministère de la Santé Publique, de la Population et de la Lutte contre le SIDA
OHCHR	Office of the High Commissioner for Human Rights
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU- Femmes	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU- Habitat	Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PCS	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Pratiques de Charlatanisme et de Sorcellerie
RCA	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	République Centrafricaine
RSS	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SIDA	Réforme du Secteur de la Sécurité
SNU	Syndrome de l’immunodéficience acquise
STN/DSRP	Système des Nations Unies
UNCDF	Secrétariat Technique National du DSRP
UNDAF	Fonds d’Equipement des Nations Unies
UNDG	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement)
UE	Groupe des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Union Européenne
UNFPA	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNHCR	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VBG	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
VIH	Violences basées sur le genre
	Virus de l’immunodéficience humaine